

*Ministère des Affaires étrangères et Européennes*

ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**BUREAU**

**MAI 2009**

*Hôtel du Ministre – 37, quai d'Orsay - 75007 Paris*

## SOMMAIRE

### VENDREDI 15 MAI 2009 - MATIN

<b>Sous la présidence de Madame Claudine SCHMID, Vice-Présidente de l'AFE</b> .....	5
<b>Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée</b> .....	6
<b>Séance des questions orales et d'actualité</b> .....	6
<i>Questions orales</i> .....	6
Question orale n°1 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Luxembourg, relative à la réunion annuelle de l'AFFIL.....	6
Question orale n°2 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription électorale de Brasilia, relative aux mesures discriminatoires à l'encontre des Brésiliens entrant sur le territoire.....	6
Question orale n°3 de Monsieur Bernard ZIPFEL, membre élu de la circonscription électorale de Yaoundé, relative au maintien du consulat de Garoua.....	7
Question orale n°4 de Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative à l'ordre protocolaire des élus.....	7
Question orale n°6 de Madame Michèle BARBIER, membre élu de la circonscription électorale de Montréal, relative à l'information aux électeurs.....	7
Question orale n°7 de Madame Michèle BARBIER, membre élu de la circonscription électorale de Montréal, relative aux directives pour l'élection des Conseillers à l'AFE.....	7
Question orale n°8 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux conditions de délivrance du passeport biométrique.....	7
Question orale n°9 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au déroulement de la campagne pour l'élection de l'AFE.....	8
Question orale n°10 de Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative aux évaluations par les usagers des services consulaires.....	12
Question orale n°11 de Madame Marie-José CARON, membre élu de la circonscription électorale de Stockholm, relative à la dénonciation de la convention fiscale entre la France et le Danemark.....	15
Question orale n°12 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative à l'obligation de cotiser à un organisme de protection sociale complémentaire.....	15
Question orale n°13 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux dispositions d'un nouveau décret s'appliquant aux enseignants résidant dans l'Union européenne.....	15
Question orale n°5 Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la délivrance des cartes d'identité.....	16
Question orale n°14 de Messieurs Jean-Yves LECONTE et Louis SARRAZIN, membres élus de la circonscription électorale de Vienne, relative aux frais de scolarité et à l'aide à la scolarisation.....	16
<i>Questions d'actualité</i> .....	18
Question d'actualité n°1 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, faisant suite à la question orale n°13.....	18
Question d'actualité n°2 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription électorale de Madrid, relative au financement de l'Agence française pour l'enseignement français à l'étranger.....	19
<b>Point d'information technique sur les élections de la zone Afrique-Amérique</b> .....	20
<b>Questions-réponses</b> .....	21

### VENDREDI 15 MAI 2009 – APRES-MIDI

<b>Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Vice-Président de l'AFE</b> .....	34
<b>Intervention de Monsieur Jean-Loup KUHN-DELFORGE, Secrétaire général adjoint du ministère des Affaires étrangères et européennes</b> .....	34

<b>Questions-réponses</b> .....	40
<b>Intervention de Monsieur Philippe MEUNIER, Adjoint au Directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats</b> .....	46
<b>Questions-réponses</b> .....	49
<b>Point sur la réunion du collège des vice-présidents élargi</b> .....	51
<b>Projet d'ordre du jour de la session de septembre 2009</b> .....	52



## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

### BUREAU DE MAI 2009

**VENDREDI 15 MAI 2009 - MATIN**

*La séance est ouverte à 10 h 05 sous la présidence de Madame Claudine Schmid,  
Vice-Présidente de l'AFE.*

#### **Madame la Présidente**

Je vous remercie. Je vous souhaite donc la bienvenue à cette séance, qui est la dernière, avant un renouvellement partiel de notre Assemblée. C'est pour cela que nous sommes peu nombreux aujourd'hui, car la moitié d'entre nous est en réélection. Je remercie vraiment tous ceux qui sont justement en réélection et qui ont pu quand même nous rejoindre aujourd'hui.

Notre Assemblée a été, pour la troisième fois en quelques mois, éprouvée. Antoine VALENZA nous a quittés, avec toute la discrétion qui le caractérisait. A tous, sans aucune distinction de conviction politique, sa présence manque aujourd'hui. Elu Conseiller des Français de Tunisie et de Libye depuis 1982, membre de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement, de plusieurs commissions temporaires, et de celle des Anciens combattants, du Bureau permanent, son élection à la vice-présidence de notre Assemblée en 2003, puis son renouvellement en 2006, a paru à chacun dans la nature des choses, puisqu'il inspirait et incarnait la tranquillité, dont avait besoin le Conseil supérieur, au moment où il se transformait et adoptait son nouveau statut d'Assemblée.

Depuis quelques mois, nous le savions fatigué. Il nous avait fait savoir fin mars, qu'il ne serait pas avec nous aujourd'hui. Il gardait ses forces pour son engagement dans sa circonscription. Sa volonté de combattre nous permettait de penser qu'il vaincrait la maladie. C'est donc une grande tristesse qui nous a envahis le 27 avril passé. Elle ne nous quitte pas.

Au sein de cette Assemblée, si nos opinions sont souvent divergentes, nous sommes bien tous unanimes pour louer sa réserve, son engagement, son sens du consensus. Tous ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de travailler étroitement avec lui, que ce soit au sein de son groupe, des commissions, du collège des vice-présidents, auront pu mesurer sa valeur et la valeur ajoutée qu'il apportait à notre Assemblée.

Antoine avait choisi la voie de l'enseignement, pour non seulement transmettre le savoir, mais pour pouvoir aussi permettre aux jeunes de trouver leur voie. Cela s'est traduit dans son intense enthousiasme à leur égard, et le développement de nombreuses activités pour les enfants à Tunis. Antoine était apprécié des Tunisiens, des Français, de ses élèves et de ses collègues. L'hommage qu'ils lui ont en rendu en la cathédrale de Tunis en est le témoignage émouvant.

Antoine VALENZA s'est engagé pour notre Assemblée, jusqu'à ce que ses dernières forces l'en privent. Il voulut encore et encore s'engager pour nos compatriotes, ne renonçant jamais à aider les autres, alors que les dernières semaines, il aurait été compréhensible qu'il pense à s'aider lui-même. Ainsi était Antoine...

Respecté, nous respectons et respecterons sa mémoire. Nos pensées vont vers lui et les siens. Je vous demande pour cela, d'observer une minute de silence.

*(Minute de silence).*

Je vous remercie.

Avant de prendre le premier point à l'ordre du jour, je voudrais quand même vous dire que ces dernières semaines, il y a quand même eu une bonne nouvelle : c'est que Martine RUSSET, qui a passé son concours de Secrétaire de Chancellerie, a été très brillamment reçue, parce qu'elle est arrivée troisième sur quatre cents.

*(Applaudissements).*

En tout cas, vous venez de l'applaudir. Je voulais la féliciter en votre nom à tous et donc, l'un d'entre vous aura le plaisir de l'avoir un jour, comme Consul adjoint dans son poste. Félicitations en notre nom.

François COURANT a aussi passé ses examens cette dernière semaine, les examens de Secrétaire des Affaires étrangères. Il est encore dans l'attente des résultats. Donc, on espère que ce sera tout aussi positif et donc, théoriquement, il n'y a aucune raison que ce ne le soit pas, il devrait être Consul très prochainement.

*(Applaudissements).*

Merci.

## MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE

### **Madame la Présidente**

Je félicite aussi Denise REVERS-HADDAD, qui a rejoint le collège des vice-présidents et qui est donc maintenant notre vice-Présidente. Merci.

*(Applaudissements).*

Nous allons passer aux questions orales et d'actualités. Je pense que vous les avez toutes reçues.

## SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

### QUESTIONS ORALES

#### ***Question orale n°1 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Luxembourg, relative à la réunion annuelle de l'AFFIL***

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

#### **Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais vous remercier très sincèrement des mots, de la chaleur de ce que vous venez de dire pour notre ami Antoine, et toutes celles et ceux qui sont dans cette salle me comprendront.

Au-delà de cela, je remercie beaucoup la Direction pour sa réponse, qui est excellente, mais qui traduit néanmoins un déficit de communication réel, puisque normalement, cette question, si la communication avait été excellente ou bonne – ne serait-ce que bonne – n'aurait pas dû être posée.

Merci, Madame la Présidente.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.*

#### ***Question orale n°2 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription électorale de Brasilia, relative aux mesures discriminatoires à l'encontre des Brésiliens entrant sur le territoire***

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.*

#### **Madame François LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia**

Moi, j'ai un petit commentaire, oui, effectivement. Je suis tout à fait d'accord avec les réponses qui m'ont été données. Le problème, c'est que cela n'est pas donné aux personnes qui voyagent. Elles ne le savent pas. J'ai envoyé plusieurs lettres, dont une jeune femme qui est restée 24h à la police, enfermée complètement dans des conditions un petit peu difficiles. Cette année, c'est l'année de la France au Brésil. Le Brésil vit vraiment l'année de la France et je pense que c'est un point négatif pour nous.

Je vous ai apporté – je n'ai pas pu l'envoyer – le Journal de la TAM, qui est dans tous les avions, où on ne parle que de la France. Il est quand même dommage de penser que, justement, ces personnes qui viennent en règle générale par la TAM, sont arrêtées à la frontière, parce qu'elles n'ont pas les informations nécessaires. Je pense qu'il faudrait passer cela aux agences de voyages et surtout aux compagnies aériennes, qu'elles soient françaises ou étrangères. Merci.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°3.*

**Question orale n°3 de Monsieur Bernard ZIPFEL, membre élu de la circonscription électorale de Yaoundé, relative au maintien du consulat de Garoua**

*En l'absence de Monsieur Bernard ZIPFEL, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.*

**Question orale n°4 de Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative à l'ordre protocolaire des élus**

*Monsieur Georges-Francis SEINGRY ne souhaitant pas faire de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°6.*

**Question orale n°6 de Madame Michèle BARBIER, membre élu de la circonscription électorale de Montréal, relative à l'information aux électeurs**

**Question orale n°7 de Madame Michèle BARBIER, membre élu de la circonscription électorale de Montréal, relative aux directives pour l'élection des Conseillers à l'AFE**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Michèle BARBIER.*

**Madame Michèle BARBIER, membre élu de la circonscription de Montréal**

Je suis satisfaite en partie. Merci pour cette réponse. Par contre, dans la question orale numéro 6, à la dernière ligne, on dit que :

| Ces dispositions pourraient faire l'objet d'un nouvel examen.

J'aimerais que l'on soit un peu plus précis, en disant :

| Feront l'objet d'un nouvel examen.

La même chose pour la question suivante, pour ne pas que cela tombe dans l'oubli. Merci.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°8.*

**Question orale n°8 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux conditions de délivrance du passeport biométrique**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.*

**Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Mon attention avait été attirée sur un cas, qui était San Francisco, qui est une très grande circonscription et qui englobe Hawaï. Et donc, les Français résidant à Hawaï qui veulent se faire faire un document, ils viennent une première fois pour les empreintes et tout cela et puis, ils doivent revenir, donc, de Hawaï à San Francisco, trois semaines ou un mois après, pour retirer le document. Donc, on se dit que cela fait quand même beaucoup et cela ne doit pas être le seul cas. Donc, je pense qu'il faut et j'espère que la question vous permet d'avancer dans cette voie-là, au maximum, équiper les consuls, consuls honoraires, de ce que l'on appelle « les mallettes », c'est-à-dire du matériel transportable. Je crois qu'il faut que l'on aille dans cette voie.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénatrice représentant les Français établis hors de France**

Simplement pour appuyer ce que vient de dire Richard YUNG, puisque j'avais moi-même déposé une question écrite à ce sujet il y a plusieurs mois, puisque c'est effectivement une situation que nous retrouvons dans de très nombreux pays. Je cite un autre exemple, celui de la Colombie, où l'on recommande à nos concitoyens de ne pas emprunter certaines routes, comment font-ils ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.*

**Monsieur Alain CATTÀ, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France**

Merci, Madame la Présidente.

Nous sommes évidemment bien conscients, au sein de la DFAE, des problèmes que vous soulevez. Il ne s'agit pas de quelques postes isolés. Il s'agit en fait de la majorité des circonscriptions. C'est la raison pour laquelle, tant sur le plan technique que sur le plan réglementaire, est en cours une mise au point à la fois du dispositif informatique de recueil décentralisé des empreintes biométriques des demandeurs de passeports et naturellement, également, un dispositif qui nous permette sur le plan juridique, non seulement d'acheminer ces empreintes jusqu'au consulat de rattachement, mais une fois l'instruction du titre de voyage effectuée, de remettre, par l'intermédiaire du consul honoraire, qui me paraît le mieux placé, dans bien des cas -par exemple, pour Hawaï, cela est évident – le document à son titulaire. Donc, nous espérons que d'ici à la fin de l'année, ce problème sera réglé. C'est d'autant plus urgent que, vous le savez, à partir du 28 juin, c'est l'ensemble des titres de voyages qui seront biométrisés.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°9.*

**Question orale n°9 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au déroulement de la campagne pour l'élection de l'AFE**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.*

**Monsieur le Sénateur Richard YUNG**

Merci, Madame la Présidente.

C'est un problème récurrent. Là, je donne deux exemples de ce que moi, je considère comme un certain bridage des possibilités de campagne pour l'AFE.

Le premier, c'est le fait qu'on ne puisse pas utiliser les adresses électroniques. Alors, on se demande pourquoi on peut utiliser les adresses non électroniques et pas les adresses électroniques. Et puis, d'une façon plus générale, cela paraît quand même une interprétation extrêmement étroite et restrictive du droit de campagne à l'étranger.

L'autre exemple, c'est la fameuse affiche qui encourage les Français à venir voter. Ce n'est quand même pas un acte révolutionnaire de première ampleur. C'est une affiche qui dit : « Il y a des élections, on vous encourage à venir voter ». Eh bien, il semble que l'on ne puisse pas l'utiliser en dehors des lieux sacrés des consulats et des ambassades. Par exemple, on ne peut pas les mettre dans les écoles ou dans les lieux où se rassemblent les Français. Alors, il y a peut-être des interprétations juridiques – je ne suis pas juriste – mais vraiment, c'est quand même un sujet d'étonnement, parce qu'on ne voit pas en quoi cela peut froisser le pays dans lequel on se trouve.

Ce que je veux dire pour finir, d'une façon plus générale, je trouve qu'on a des interprétations et que le ministère a une interprétation – ce sont probablement vos juristes, Monsieur le Directeur – très restrictives.

**Monsieur Alain CATTÀ**

Ils sont éminents.

**Monsieur le Sénateur Richard YUNG**

Ils sont certainement éminents, je leur rends hommage, mais en même temps, je dis : tout cela est très restrictif, ne va pas dans le sens, à mon avis, de l'évolution des choses. On voit bien que les campagnes se mènent partout maintenant. Rappelez-vous la campagne d'OBAMA en France. Dans chaque arrondissement de Paris, il y avait un comité OBAMA. La France n'a pas élevé une plainte auprès du gouvernement américain, en disant que sa souveraineté était violée par de pareils actes. Je pense qu'avec l'évolution de tous les moyens de communication, avec la mondialisation, ces conceptions qui étaient sans doute valables il y a cinquante ans, au moment où les conventions ont été faites, elles commencent à dater.

Et, dernier point, c'est d'autant plus inquiétant que nous allons avoir des campagnes électorales pour élire des députés. Alors là, je me demande comment on va faire pour faire un vrai débat politique - et quand même, désigner des députés, c'est avoir un débat politique et une confrontation d'idées et de conceptions – si on ne peut rien faire à l'étranger. Donc, je pense que d'une part, on doit faire évoluer l'interprétation des textes et je pense que peut-être, il y a nécessité à prévoir un nouveau texte législatif – puisqu'après tout, c'est ce que vous allez me répondre, qu'il faut appliquer, que vous, vous appliquez la loi. Je



pense que peut-être, avec mes collègues, nous pourrions réfléchir à un texte qui fasse évoluer. On l'avait fait en partie en sortant l'Union européenne de ce carcan. Mais, peut-être qu'il faut réfléchir au reste.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

### **Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Sur ce point, là encore, je partage tout à fait ce qui a été dit. Nous sommes dans une situation totalement anachronique et j'avais d'ailleurs préparé un projet de PPL, que je souhaitais vous soumettre sur l'annulation de cet article 5. Parce que vraiment, ce n'est plus possible. Je crois qu'il y a un texte très simple à faire, c'est simplement un article de loi :

*L'article 5 est annulé, sous réserve bien sûr des dispositions législatives de chaque pays.*

Parce qu'il se peut que certains pays, pour des raisons très strictes, d'ordre public et de sécurité, au-delà même du principe de souveraineté territoriale, interdisent toute propagande sur leur territoire. Mais sinon, il faut annuler cet article 5. Et j'en profite peut-être pour féliciter certains de vos consulats, Monsieur le Directeur. J'étais par exemple à Alger la semaine dernière, et j'ai vu que le consulat avait fait une campagne d'information dans la presse, comme nous l'avions demandé, pour inciter les Français résidant dans ce pays à se rendre aux urnes. Je trouve que c'est vraiment un exemple qui devrait être suivi, qui va bien au-delà de la simple affiche.

### **Madame la Présidente**

Je voudrais vous rappeler, chers Collègues, que nous avons après un point à l'ordre du jour, qui est le point d'information technique sur les élections. Donc, je ne voudrais pas que l'on commence ce point maintenant, au sujet de cette question orale.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy Savery, Président de la commission des Affaires sociales.*

### **Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat**

Je veux simplement apporter un témoignage. Au Maroc, nous avons cinq listes. Trois ont commencé depuis un mois et demi, deux mois, à lancer des messages avec le listing du consulat, en utilisant les adresses électroniques. Donc, nous avons enchaîné également. Je peux vous rassurer, au Maroc, tout le monde procède de la même façon et ne tient absolument pas compte des instructions qui sont données dans cette réponse.

*(Rires et applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

### **Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je crois que je vais enfoncer le clou, d'ailleurs vous avez reçu une note que je vous ai envoyée à toutes et à tous, sur la façon de se comporter. Mes chers Collègues, avec toutes les compétences de la DFAE et du ministère des Affaires étrangères, il y a quand même une chose à rappeler : le seul juge de l'élection, c'est le Conseil d'Etat et ce n'est pas le ministère des Affaires étrangères. Alors évidemment, le ministère des Affaires étrangères donne des instructions qu'il juge utiles et c'est son rôle, c'est son « job », si je puis dire, en fonction de ce fameux article 5 et pense qu'il est dans la bonne direction. Et ils ont raison en ce qui les concerne.

Mais, moi, je persiste et signe : le seul juge de l'élection, ce n'est pas le consul, ce n'est pas l'ambassadeur, c'est le Conseil d'Etat. Si le Conseil d'Etat juge dans telle ou telle direction, on le verra bien. Pour l'instant, le Conseil d'Etat voit la jurisprudence et voit ce qu'il se passe. Et ce qu'il se passe, ce que disait mon collègue YUNG est très juste, je crois qu'il faut appuyer absolument : on va vers des élections des Députés des Français de l'étranger qui auront droit à la propagande, à tout cela. Et puis, je voudrais rajouter quelque chose : par curiosité, nous sommes allés voir comment cet article 5 est apparu dans la loi. Monsieur le Rapporteur de la loi, à l'époque, était Monsieur le Sénateur de CUTTOLI. Dans ce rapport, il n'est pas fait allusion à la propagande. On a annoncé cela, on a mis cela, parce que quelqu'un du ministère à l'époque, a dû dire : « Oui, mais attention, à l'étranger il faut faire attention », etc. donc on a mis « toute propagande ». Il n'y a rien là-dessus. Donc, très justement, les choses ont évolué depuis cinquante ans et aujourd'hui, on va devenir comme une autre élection normale, l'élection des députés va entériner tout cela et on modifiera cet article 5 à ce moment-là, avec des conditions de limites, etc., bien entendu. Avec la prérogative d'un Etat à limiter les propagandes.

Mais, écoutez, il n'y a pas que Monsieur OBAMA, mon cher Collègue : lors des élections algériennes en France, j'ai vu des affiches collées dans la rue, devant ou pas loin, du consulat d'Algérie. Donc, je veux dire qu'on accepte et, la réciprocité, si on accepte cela, il n'y a pas de raison de ne pas faire. Alors, bien sûr, dans des limites, je suis tout à fait d'accord.

Ce que je voulais dire, je voulais à la fois défendre la DFAE et le ministère, parce qu'ils font leur job et ils vont dans la bonne direction. Mais, d'un autre côté, les politiques doivent prendre la responsabilité et vous dédouaner, si je puis dire, de ce qu'il pourrait se passer pour la propagande. Et, encore une fois, seul le Conseil d'Etat jugera.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

### **Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Beaucoup de choses ont été dites et je suis en harmonie avec ce qui a été dit. J'ai vécu cette loi de 1982, dont Charles de CUTTOLI a été Rapporteur. Que l'on ait pris cette précaution, au départ, en disant :

*Toute propagande à l'étranger est interdite.*

Comme il l'a été dit tout à l'heure, on veut effectivement éviter qu'il y ait des débordements, des manifestations qui pourraient mettre notre pays en difficulté dans ses relations bilatérales avec un autre Etat. Ce qui a été décevant, et j'ose le dire, c'est que l'on aurait pu attendre du Conseil d'Etat, qui est le juge de l'élection, une jurisprudence à laquelle on se rattacherait et qui nous permettrait de savoir vers où on est. Je ne sais pas si vous, vous avez trouvé une ligne absolument rectiligne et des points incontournables sur les décisions du Conseil d'Etat. Personnellement, je ne les ai pas trouvées. Je considère que le Conseil d'Etat, comme le fait le Conseil constitutionnel, en matière d'élection législative ou sénatoriale, en fait, juge et ne casse l'élection que s'il y a une marge très faible de voix entre les listes. Mais, je n'ai pas trouvé une ligne, une jurisprudence qui nous permette de nous rattacher et qui permette de nous guider. C'est donc la raison – et je me tourne vers Monsieur le Directeur et ses adjoints – pour laquelle nous allons effectivement être obligés de demander au législateur de mieux préciser cette affaire, puisque le Conseil d'Etat ne l'a pas fait, et qu'il continuera probablement à juger, comme je l'ai dit tout à l'heure, comme le Conseil constitutionnel d'ailleurs, c'est-à-dire que c'est simplement quand il y a quatre, cinq, dix voix de différence, que l'on casse l'élection.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAN.*

### **Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAN**

Simplement, très brièvement, j'approuve ce qui a été dit, bien sûr. Mais quand même, ce qui est gênant, dans la jurisprudence du Conseil d'Etat, comme vous l'avez dit, Sénateur CANTEGRIT, c'est qu'effectivement, les élections ne sont cassées que quand il y a faible écart de voix. Et là, nous avons un problème, parce nous nous trouvons dans une situation où il y a quand même certaines règles qui sont des recommandations qui sont faites par l'administration du ministère. C'est pour cela, d'ailleurs, qu'il y a trois ans, nous avons déjà eu des problèmes. J'avais posé une question écrite demandant la possibilité d'un code électoral ou de règles claires en la matière. Et, il m'avait été répondu que ce n'était peut-être pas nécessaire, qu'il s'agissait d'un Code de bonne conduite. Mais, l'on se rend compte que cette bonne conduite, malheureusement, ce n'est pas toujours appliquée et, le problème de cette jurisprudence du Conseil d'Etat, c'est que dans la mesure où l'écart des voix justifie l'annulation quand l'écart est très faible, bien évidemment, un candidat peut avoir tendance à faire le maximum de choses, à délibérément aller contre ces règles ou ces recommandations qui sont faites, en se disant : « De toute façon, c'est le Conseil d'Etat qui jugera et si j'ai un très bon score, mon élection ne sera pas annulée ». Et c'est là, je crois, que nous avons vraiment un problème. Je crois que là est le paradoxe. Soit il y a effectivement un Code de bonne conduite, mais à ce moment-là, il faut qu'il soit respecté et il faut quand même que les responsables consulaires ou diplomatiques, lorsqu'ils voient passer une liste avec la photo d'un Premier ministre du pays – je n'ai pas dit que c'était un droit – (*quelqu'un l'interrompt*). A ce moment-là, il ne faut pas faire de recommandation. Je crois qu'il faut être logique et encore une fois, je crois que ce sont des règles d'éthique. Si on donne des recommandations, je crois que c'est notre devoir en tant qu'élu ou en tant que candidat, d'essayer de les suivre et de ne pas aller délibérément à l'encontre de ces règles. Mais, bien sûr, tout le monde sait qu'effectivement, le Conseil d'Etat est le seul juge et c'est bien là qu'est le paradoxe et c'est bien pour cela qu'il faut soit annuler totalement l'article 5, soit alors effectivement avoir des règles. Mais, il n'y a pas de juge avant l'élection, bien sûr.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

### **Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne**

Merci, Madame la Présidente.

Je pense qu'on nage dans l'hypocrisie la plus complète. On dit : il n'y a pas de propagande, donc il n'y a pas de dépense, donc on ne les contrôle pas. Et, à partir de là, est-ce qu'il y a une autre élection, en France, au suffrage universel, politique, où il n'y a pas de contrôle des dépenses ? Et même si l'élection est incontestable sur le plan du vote, un candidat qui ne respecte

pas les règles de financement de sa campagne est inéligible. Ce sont deux choses différentes. Donc, oui à la suppression de l'interdiction de propagande, mais à ce moment-là, on met des règles, les mêmes qu'en France, pour nous, parce que nous sommes aussi Français et à partir de là, ce n'est pas simplement s'il y a possibilité que le scrutin ait été changé qu'on annule, mais le candidat est sanctionné d'inéligibilité. Ce sont deux choses différentes et je crois qu'on s'honorerait à demander d'abord à supprimer cette hypocrisie qui tourne autour de nos élections et deuxièmement que l'on contrôle les dépenses de nos campagnes, qui sont réelles.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.*

### **Monsieur Alain CATTA**

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, je voudrais remercier tous les intervenants, particulièrement bien sûr, les membres du Sénat qui, à dire vrai, ont apporté les réponses aux questions que les uns et les autres, dans cette Assemblée, vous vous êtes en effet posées.

D'abord et pour résumer, la loi est la loi. L'article 5 de la loi de 1982 est clair, c'est la représentation nationale qui l'a adopté. Aussi longtemps que cet article n'aura pas été modifié, il s'impose à l'Administration. Et donc, pour me résumer, je suis tout à fait conscient de la nécessité, par conséquent, pour le Parlement, de prendre l'initiative, s'il l'estime nécessaire ou de solliciter l'aide du Gouvernement sur cette affaire, pour que la loi soit modifiée et dans le respect, en effet, des législations de nos partenaires à l'étranger.

Le deuxième point, c'est que dans le cadre législatif qui est le nôtre, nous avons beaucoup réfléchi pour savoir quels contours donner aux instructions qui étaient données à nos postes. En fait, nous avons deux possibilités : la première, c'est de ne rien dire, puisque l'article est suffisamment général, pour que les uns et les autres prennent leurs responsabilités et, le cas échéant, dans les conditions, en effet, que vous avez rappelées, Madame la Sénatrice, le Conseil d'Etat sanctionne le comportement de telle ou telle liste ou tel ou tel candidat.

Ne rien dire, donc, telle était la première possibilité.

La deuxième possibilité, et nous l'avons explorée, c'était de donner des directives à nos postes, sur la base de la jurisprudence du Conseil d'Etat. Malheureusement, et comme il a été dit par le Sénateur DEL PICCHIA, cette jurisprudence présente deux caractéristiques. La première, c'est qu'elle est terriblement évolutive. Bien malin celui qui, en échenillant tous les arrêts rendus sur les questions qui nous intéressent, est capable de dégager une doctrine claire, utilisable, opposable et compréhensible. C'est un point qui nous a frappés. La deuxième caractéristique de cette jurisprudence, c'est qu'en effet, elle n'est élaborée par le juge qu'à l'occasion d'élections où l'enjeu a porté sur quelques voix. Et l'on voit bien qu'en réalité, la préoccupation du juge a plus porté sur les conditions dans lesquelles, d'une façon générale, s'est déroulée une élection, que sur tel aspect, et notamment sur les questions de propagande proprement dites. Donc, bien souvent, tout cela est très mêlé, dans les arrêts du Conseil d'Etat et on peut difficilement en faire notre « miel ». En tout cas, pour les consuls qui sont confrontés au jour le jour aux questions qui leur sont posées par les candidats, il n'est pas facile d'apporter une réponse claire sur la seule base de la jurisprudence.

C'est la raison pour laquelle, en effet, nous avons pris ce principe de précaution. C'est un principe de précaution et nous l'avons décrit comme tel à nos consuls, étant entendu que chaque liste et chaque candidat, au fond, prend ses responsabilités et assume, aussi longtemps que la législation sera celle que nous connaissons, ses risques et ses responsabilités. Donc, je suis bien conscient de la disparité des comportements des uns et des autres. J'ai parfaitement bien à l'esprit que, en effet, au Maroc, chacun utilise les adresses électroniques ; que par conséquent, en Libye, on serait bien inspiré de ne pas le faire, le Colonel Kadhafi n'ayant pas la même appréciation que vous sur l'utilité du recours de la propagande par voie électronique. Donc, autant de pays que de cas. Et donc, nous nous en sommes tenus à ce principe de précaution. Je ne peux que m'associer à tous ceux qui, aujourd'hui, ont souhaité une évolution de la législation.

Merci, Madame la Présidente.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et indique que l'on passe à la question n°10.*

### **Question orale n°10 de Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative aux évaluations par les usagers des services consulaires.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.*

**Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Je vois que ma question a laissé l'administration sans voix. J'espère que ce n'est que momentanément.

Je voulais insister sur le fait que l'évaluation, ce n'est pas une sanction et qu'elle permettrait certainement l'amélioration des services consulaires. Et je voulais signaler que cette évaluation se fait par exemple dans les consulats du Canada, à la grande satisfaction et des usagers, et je crois aussi des agents.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

**Monsieur Alain CATTÀ**

Merci, Madame la Présidente.

Cette question nous a en effet laissés sans voix. Et pour deux raisons, Madame la Sénatrice. La première, c'est parce que si vous en êtes d'accord, j'aimerais avoir des exemples très précis, factuels, de l'appréciation générale que vous portez. C'est le premier point.

Le deuxième point est que nous tenons, à la DFAE, à votre disposition, les résultats qui sont nourris chaque trimestre, des évaluations sur la qualité des services rendus par nos postes et que l'Administration est d'ailleurs tenue, dans le cadre des critères d'appréciation de la qualité du service public, de remplir, dans le cadre des documents budgétaires. Ces documents budgétaires sont à la disposition des parlementaires et du public. Nous avons maintenant une trentaine de postes où, systématiquement, chaque trimestre, les appréciations chiffrées sont portées par les postes et, bien entendu, sur la base des réactions du public, sur un certain nombre de points. Je ne vous en donne que quelques exemples : délais de délivrance d'un titre d'identité ou d'un document de voyage. Délai d'instruction pour nos amis étrangers d'un visa. Critères d'attribution des bourses, etc. Il y a toute une série de batteries, maintenant, de critères d'appréciation de la qualité des services rendus à l'administré, qui sont à votre disposition, qui font partie intégrante des documents budgétaires. C'est la raison pour laquelle, j'avoue que nous avons été un peu surpris de cette question. Mais, je ne doute pas que si elle est complétée et précisée, nous serons à même de vous donner les bonnes réponses.

Merci, Madame la Sénatrice. Merci, Madame la Présidente.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.*

**Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE**

Il ne s'agit pas du tout de polémiquer, Monsieur le Directeur, sur la qualité des services rendus par nos agents dans les consulats, qui travaillent, je le sais, dans des conditions très difficiles. Je voulais parler simplement d'évaluations, non pas internes, mais externes, c'est-à-dire directement par les usagers qui pourraient, comme je vous l'ai dit, cela se fait dans d'autres pays, remplir des sortes de questionnaires sur le ressenti de la qualité des services rendus. Je ne mets pas du tout en cause le travail des agents. Mais, il s'agit peut-être aussi d'améliorer la relation agent-usager qui, parfois, est un petit peu tendue dans certains pays. C'est tout ce que je voulais dire.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

**Monsieur Alain CATTÀ**

Merci, Madame la Sénatrice, de nous apporter cette précision. Il en sera en effet tenu compte et je compte m'inspirer du modèle chinois. Lorsque vous arrivez à l'aéroport de Pékin – ceci pour l'anecdote et pour amuser l'Assemblée – vous êtes accueilli dans les meilleures conditions, par une quarantaine de guichets, avec derrière chacun d'entre eux, un policier parfaitement sanglé dans son uniforme. Et au moment où vous présentez votre passeport, vous voyez s'allumer devant vous, un petit tableau électronique, avec – en anglais naturellement – la possibilité de répondre aux trois questions suivantes : êtes-vous satisfait de la façon dont vous êtes à l'heure actuelle reçu ? Êtes-vous moyennement satisfait de la façon dont vous êtes actuellement reçu ? Ou ne l'êtes-vous pas du tout ? Je puis vous assurer, ayant déjà vécu, par exemple en Chine, il y a de cela une trentaine d'années, que j'ai immédiatement appuyé sur le bon bouton, c'est-à-dire sur le premier, ce qui m'a permis de franchir la frontière rapidement...

*(Rires dans la salle et applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

**Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok**

Merci, Madame la Présidente. Et merci, Monsieur le Directeur, d'avoir fait partager au Bureau cette anecdote que vous nous aviez racontée en commission. Cela me permet la transition. Merci à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE d'avoir soulevé ce problème qui est une des préoccupations de notre commission, qui a demandé dans différents domaines et en particulier dans celui-là, la mise en place d'indices permettant donc d'évaluer les services et l'amélioration de ces services et que ces indices nous soient communiqués de façon à ce que nous puissions voir ensemble, s'il était possible ou souhaitable d'intégrer de nouveaux critères d'évaluation.

Je vous remercie, Monsieur le Directeur.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

**Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres**

Je voudrais tout de même rappeler qu'il y a eu un vœu sur le sujet, qui a été voté à l'unanimité de notre Assemblée, pour justement l'établissement de ces indicateurs. Votre collaborateur est venu en commission au mois de mars, pour avoir un suivi, puisque nous voulions savoir où nous en étions sur ce sujet, puisque dire par exemple, nous avons délivré tant de passeports, c'est intéressant, mais l'ont-ils été dans les délais promis ? Est-ce que l'on a donné un délai à l'utilisateur et est-ce qu'il lui a été délivré dans le délai ? Combien, quel est le pourcentage de passeports qui ont été délivrés dans les délais ? C'est une idée d'indicateur. On n'est pas là sur les boutons ou sur un jugement sur la qualité. C'est un fait et c'est un petit peu cela, l'idée que nous avons, au niveau de la commission. Ce qui nous a été dit par votre collaborateur, lors de la réunion de mars, puisque cela pourrait être déjà une réponse à Madame LEPAGE, c'est que normalement, on devrait faire un petit travail exploratoire, puisqu'il faut faire une sorte de formulaire, il faut se mettre d'accord avec vous de ce qu'il est possible de faire. Il n'est pas non plus question de mettre effectivement sous les fonctionnaires qui font leur travail du mieux possible dans les postes, de dire : « Attention, vous allez être jugés ». C'est simplement effectivement, de pouvoir avoir une remontée d'information. C'est ce qui s'appelle simplement un service qualité, avec des éléments factuels que nous voudrions avoir, merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich**

Merci. Monsieur le Directeur, les exemples que vous nous avez donnés, à savoir est-ce que les passeports sont délivrés dans les temps, etc., tout cela est très bien, mais cela ne concerne que ceux qui ont pu être reçus. Or, dans la qualité du service, il y a également les heures d'ouverture – quand un consulat ferme systématiquement à midi, par exemple, dans certains endroits, ou ouvre simplement un après-midi jusqu'à seize heures, cela pose quand même quelques problèmes. La façon dont on peut être reçu aux permanences, dans les pays où il y a des permanences, quand une personne se fait renvoyer trois ou quatre fois et donc, fait trois ou quatre fois trois cents kilomètres ou plus, ou un standard toujours bloqué. Le personnel peut être absolument parfait, faire le maximum, si le standard est bloqué et qu'on n'arrive jamais à les avoir, cela ne sert pas à grand-chose. Effectivement, les personnes qui auront pu être reçues auront les passeports délivrés dans les temps, je vous l'accorde. C'est un petit peu cela. On a affaire aussi à des agents qui font un travail énorme, mais on en a quelques-uns, alors évidemment, ce sont des cas isolés, mais qui ne sont pas faits pour recevoir du public.

Alors, ils peuvent être absolument formidables pour le côté administratif, mais qui, en face d'une personne, sont une catastrophe. Je sais que les Français ne sont pas toujours faciles à gérer non plus, je vous l'accorde aussi.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Madame la Présidente.

Martine SCHOEPPNER a tout dit, en ce qui me concerne. Simplement, je donne un exemple très précis : nous avons, depuis des lustres, la possibilité d'avoir un consulat ouvert depuis le matin jusqu'à 13h30, permettant ainsi à de très nombreux Français qui travaillent, à leur pause de pouvoir faire leurs opérations. Un jour, je vais au consulat, crack il y a un scotch en disant que le consulat n'est plus ouvert que jusqu'à 12h30. Ce qui fait qu'en fait, on n'accepte plus de personne après 11h30, physiquement, puisque pour pouvoir traiter les personnes jusqu'à 12h30... Et donc, j'en ai été rendu responsable. J'étais assez furieux, surtout de l'absence de communication. A ETP, identique. Cela est extrêmement simple : on se plaint d'avoir trop d'opérations, surtout pour des postes de proximité, c'est-à-dire des postes où il y a des personnes qui viennent d'Arlon ou de Trèves, etc. Mais, si on réduit l'offre clientèle, on a moins de clients. C'est extrêmement simple et je pense que l'Administration doit être au service de nos compatriotes et non l'inverse.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

**Monsieur Alain CATTÀ**

Merci, Madame la Présidente.

Pour revenir sur l'ensemble du débat qui a entouré cette question, d'abord, je tiens à répondre à Monsieur CADIC, qui connaît bien la question, puisque nous avons été, y compris par écrit et avec notre poste de Londres, bien entendu en rapport sur ce thème. Nous tenons à sa disposition, je le lui ai déjà dit, nous l'avons dit à notre consul général, un certain nombre de critères d'appréciation de la qualité du service rendu aux Français de sa circonscription. Ces critères et ces résultats chiffrés sont bien évidemment publics. Je n'ai aucune raison de les cacher et donc, nous les tenons à sa disposition.

A partir de cet exemple, je tiens à vous dire qu'encore une fois, nous avons une trentaine de postes où, systématiquement, ces critères d'évaluation des conditions dans lesquelles les services sont rendus à nos compatriotes - conditions de rapidité, conditions de coûts, ces trente postes qui, aujourd'hui, constituent en quelque sorte la plateforme de l'évaluation qualitative et quantitative de nos actions, vont être étendus à l'ensemble des postes, probablement d'ici à dix-huit mois, parce que c'est un outil statistique assez difficile à mettre en œuvre, vous le savez bien.

Ceci dit et sur cette base, rien n'empêche les conseillers que vous êtes, de prendre l'attache de nos consuls généraux, pour établir avec eux, un formulaire simple, compréhensible, attractif, qui serait mis à la disposition du public et qui permettrait à nos compatriotes, en effet, de réagir en quelque sorte, à la manière dont ils ont été reçus, traités, servis. J'y suis pour ma part tout à fait favorable.

Troisièmement, mais alors cela, ce sont vraiment des questions qui dépendent de l'organisation de chaque poste, Monsieur GIRAULT nous dit : « Voilà, c'est quand même bien malheureux qu'on ne puisse ouvrir à des heures décentes où des gens peuvent en effet s'adresser aux services ». Je me souviens très bien, quand j'étais Consul général à Barcelone, il y avait deux consulats qui étaient ouverts jour et nuit, si j'ose dire, c'était le mien et celui de Séville. Tous les autres, effectivement – vous savez à quel point l'Espagne est un pays fréquenté par nos compatriotes, notamment à l'occasion de l'été, à quel point le service rendu doit l'être en permanence. Alors, je suis bien d'accord avec Monsieur GIRAULT, rien ne vous empêche, Monsieur GIRAULT, d'aller trouver notre ambassadeur à Luxembourg, pour lui dire : « Ecoutez, j'ai un problème et je suis sur ce point, l'interprète de nos compatriotes ; je vous demande de faire en sorte que le service public puisse fonctionner dans des conditions normales ». Donc, je vous encourage à aller voir notre ambassadeur et à lui dire les choses ou à les lui écrire. Et si vous le lui écrivez avec copie pour moi, je peux vous assurer que vous serez soutenu.

Merci, Madame la Présidente.

*Madame la Présidente le remercie et indique que l'on passe à la question n°11.*

***Question orale n°11 de Madame Marie-José CARON, membre élu de la circonscription électorale de Stockholm, relative à la dénonciation de la convention fiscale entre la France et le Danemark – constat sur les conséquences et questionnement sur la mise en place de dispositif en vue d'éviter la double imposition.***

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.*

**Monsieur le Sénateur Richard YUNG**

Je voulais vous indiquer, pour ceux que cela intéresse, que le texte de la Convention et de l'instruction fiscale qui est mentionné, figure sur l'excellent site que j'ai l'honneur d'alimenter par des informations données officiellement par le ministère des Finances. Donc, ceux que cela intéresse, peuvent avoir le texte complet de l'instruction.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°12.*

***Question orale n°12 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative à l'obligation de cotiser à un organisme de protection sociale complémentaire***

*En l'absence de Madame Daphna POZNANSKI, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.*

***Question orale n°13 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux dispositions d'un nouveau décret s'appliquant aux enseignants résidant dans l'Union européenne***

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.*

**Monsieur Michel CHAUSSEMY**

C'est la même réponse depuis plusieurs mois. La seule chose qui a changé, c'est que dans le dernier paragraphe :

*L'agence a saisi sa tutelle du sujet.*

C'est pour cela que j'ai posé une question d'actualité. Je reprends la parole à ce moment.

**Question orale n°5 Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich relative à la délivrance des cartes d'identité****Madame la Présidente**

Pendant que vous avez le micro, êtes-vous satisfait de la réponse à la question n° 5 ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.*

**Monsieur Michel CHAUSSEMY**

Oui, parce que je trouve que cette modification du décret ouvrira enfin une porte pour la possibilité d'aller faire faire, pour les personnes qui n'habitent pas loin des frontières, leurs papiers en France.

**Question orale n°14 de Messieurs Jean-Yves LECONTE et Louis SARRAZIN, membres élus de la circonscription électorale de Vienne, relative aux frais de scolarité et à l'aide à la scolarisation.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Quelques petits commentaires sur le point 1 : je prends note de la réponse qui est claire sur un point, qui permettra effectivement de corriger un certain nombre d'écarts de frais de scolarité qui existent encore dans l'Union européenne, dans certains établissements, entre les ressortissants français et d'autres ressortissants de l'Union européenne. Je prends note de la réponse.

Sur le point 2, je pense maintenir qu'il existe un problème de hiérarchie des normes. C'est-à-dire que quand un décret qui établit les majorations familiales précise que ce n'est pas lié et que ce n'est pas pour payer les frais de scolarité, on ne peut pas, sur cette base-là, établir un règlement qui exclut du droit à la prise en charge, une famille qui bénéficie des prestations instituées par un décret. Donc, je pense que le point numéro 2 reste contestable.

Sur le point numéro 3, je veux bien imaginer, que le logement mis à disposition est un point qui ne concerne pas beaucoup de demandeurs de bourses. Mais, qui peut quand même poser problème à certaines familles, puisqu'un logement mis à disposition peut avoir une valeur locative très importante, alors que réellement, les familles n'ont rien pour vivre et sont invitées à payer les frais de scolarité. Donc, on ne peut pas simplement dire que ce n'est pas parce que c'est un problème majeur pour l'ensemble des demandeurs de bourse, que l'on doit rester avec cette injustice, qui constitue la prise en charge d'un revenu fictif, pour le calcul des bourses scolaires.

Sur le point 5 et le point 4, je prends note des réponses. Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.*

**Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

Simplement un commentaire en complément des réponses que nous avons fournies. En ce qui concerne d'abord les éléments de calcul des bourses, en tout état de cause, il faut quand même rester raisonnable. Sachez simplement que l'AEFE a toujours géré avec la plus grande rigueur possible le système des bourses, dans le cadre des contraintes de toute nature qui lui sont imposées. Elle continuera à le faire. Un groupe de travail a été mis en place tout récemment avec notre ministère de tutelle, le ministère du Budget, qui travaille actuellement à repeigner l'ensemble des critères. Donc, l'ensemble des éléments sera remis sur la table et réexaminé.

En ce qui concerne le point majoration familiale, permettez-moi d'appeler quand même à la plus grande raison, en ces temps de contrainte budgétaire. Et d'ailleurs, même si on n'était pas en contrainte budgétaire, je crois qu'il ne faut quand même pas exagérer. S'il y a des situations de grande détresse, je pense qu'elles sont prises en compte. Les majorations

familiales, même si elles ne disent pas explicitement qu'elles sont là pour prendre en compte les frais de scolarité, elles sont bien là aussi pour couvrir les frais de scolarité. Et je crois qu'il est difficile de dire que si des familles ont les majorations familiales, elles n'ont absolument aucune ressource. Donc, je crois qu'il faut être un petit peu plus mesuré.

Mais là, les majorations familiales concernent les enfants et notamment les frais de scolarité, si les parents décident de les mettre dans des établissements qui sont payants.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

#### **Monsieur Jean-Yves LECONTE**

C'est simplement une question d'équité et d'incohérence. Je sais bien que personne dans cette salle, n'est la cause de ces incohérences. Mais, nous savons bien que vous avez des personnels, dans les établissements scolaires, des titulaires, des recrutés, des agents des consulats et des ambassades, qui gagnent beaucoup moins que d'autres personnes, qui ont droit à la prise en charge. Donc, je pose la question parce que c'est une question d'équité. Et ce n'est pas parce que, effectivement, le budget est contraint, que l'on doit s'affranchir de cette équité-là aussi. Je n'ai pas dit que les gens étaient à la rue. J'ai dit que même pour les gens qui n'étaient pas à la rue, l'Etat doit être correct et équitable. Or, j'observe qu'il ne l'est pas. Qu'il y a des personnes qui gagnent plus et qui bénéficient de générosité de l'Etat et qu'un certain nombre de fonctionnaires, qui n'ont pas des revenus énormes, eux, en sont privés.

J'observe aussi que les frais de scolarité sont devenus à de tels niveaux, que le barème des bourses, effectivement, dans certains cas, commence à poser problème. Vous avez un certain nombre de premiers conseillers d'ambassade qui, malgré les majorations familiales, compte tenu des frais de scolarité, touchent des bourses supérieures à 20 % dans l'Union européenne. Et je dis qu'à partir de là, on change le niveau et la manière dont on doit voir les bourses scolaires et la manière dont on doit les calculer et que ce n'est plus la même chose que ce que l'on avait fait jusqu'à présent, compte tenu de frais de scolarité qui, quelquefois, dépassent les huit mille euros par élève et par an dans l'Union européenne.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

#### **Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco**

Oui, à l'occasion de l'intervention de la question de Monsieur LECONTE, un point m'apparaît qui se produit assez peu dans ma circonscription, qui est celui du logement payé par l'entreprise et qui, actuellement, est considéré de façon comptable, comme il l'était à l'époque – et je m'aperçois avec horreur que cela n'a pas changé - de façon complètement erronée. Il existe deux possibilités : ou la famille qui bénéficie d'un logement à titre gratuit, on considère ce logement comme un avantage et on en estime la valeur locative et puis, à ce moment-là, cette valeur locative est également dépensée par la famille pour son logement, donc, ce qui vient en plus doit également venir en moins ou bien, on ne le compte pas du tout. Dans l'un ou l'autre cas, si l'on élimine bien évidemment l'incidence fiscale qui peut être non négligeable et conduit à une différence, nous parlons là d'une opération blanche. La seule question est de voir, au deuxième degré, quelle est l'incidence fiscale. Donc, actuellement, il y a dans le barème une erreur, et cette erreur, Madame, je vous demande de la corriger. Elle existe depuis plusieurs années.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.*

#### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, membre élu dans la circonscription de Vienne**

Merci, Madame la Présidente.

Je vais revenir, en fait, sur ce que disait Monsieur MICHON, il m'a un peu volé mon idée, parce que l'on s'est trouvé dans des commissions de bourse, en Europe centrale, avec des dossiers où l'on s'aperçoit que quand on a un loyer, on le prend en point de charge, et lorsque l'on a un avantage, on le rajoute en avantage et ensuite, on ne re-déduit rien. Donc, finalement, on est pénalisé deux fois, ou alors, mes connaissances mathématiques sont complètement parties.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.*

#### **Madame Anne-Marie DESCOTES**

J'ai bien pris note et, comme je l'ai dit, l'ensemble des critères faisant actuellement l'objet d'un réexamen, nous prendrons en compte vos remarques et nous verrons si elles sont pertinentes et si elles doivent nous conduire à modifier les critères.

#### **Madame la Présidente**

Merci. Nous allons passer aux questions d'actualité.



## QUESTIONS D'ACTUALITE

**Question d'actualité n°1 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, faisant suite à la question orale n°13**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.*

**Monsieur Michel CHAUSSEMY**

J'avais dit que je reprendrai la parole, parce que je vois dans la réponse, l'utilisation parfaite de ce qu'est un copier-coller. C'est exactement le même texte que la réponse à ma question orale. J'ai vérifié au secrétariat qu'il n'y avait pas une erreur. Le problème que je voulais soulever, c'était éventuellement de savoir si l'on pouvait, un jour ou l'autre, avoir une réponse du Budget ou du service du Premier ministre, au sujet de ce décret, et pas de l'Agence, dirons-nous, Madame DESCOTES. On connaît votre réponse depuis longtemps : vous attendez la réponse du Budget.

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Non, je n'attends pas la réponse du Budget, puisqu'elle vous a été transmise. Nous attendons maintenant l'arbitrage du Cabinet du Premier ministre. La Directrice de l'AEFE a beaucoup de pouvoirs, mais pas celui de décider de l'agenda du Premier ministre et de ses conseillers. Donc, nous attendons que cet arbitrage soit rendu, sachant que nous avons une position, un dossier que nous estimons solide. Le ministère du Budget a confirmé, le 6 mai, lors du Conseil d'administration de l'Agence, sa position, à savoir qu'il proposait une solution rapide pour la mise en œuvre de ce décret, mais qui ne porterait que sur l'année scolaire 2008-2009. J'estime que les agents seraient lésés, puisque nous discutons bien d'un élément de leur rémunération qui est fondé réglementairement et qu'il n'y a pas de raison, dès lors qu'il a été budgété par l'Agence, d'y renoncer. Donc, l'arbitrage sera rendu. Je n'ai pas de date pour l'instant. Nous avons évoqué la question il y a une heure, avec le Directeur de Cabinet du Ministre des affaires étrangères et européennes. Nous n'avons pas de date à ce stade. Je puis simplement vous confirmer que sur ce sujet comme sur d'autres, les discussions avec le ministère du Budget sont d'une extrême difficulté.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

**Monsieur Olivier CADIC**

Je voudrais intervenir pour Londres, puisque vous savez que cela a fait l'objet d'une grève sur Londres, ce point particulier, de la part de certains professeurs, qu'il y a une rétention des notes de la part des professeurs. Nous n'avons toujours pas de date et je comprends bien que vous ne fixez pas le calendrier du Premier ministre, mais est-ce que vous avez des informations au niveau des syndicats, pour savoir si cette mesure pourra être, au moins à titre conservatoire, il pourra reprendre plus tard, mais on s'approche maintenant du baccalauréat et je pense que ce serait important, parce que les parents payent, quand même les frais de scolarité.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.*

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Nous sommes tout à fait conscients de ce sujet. Les syndicats sont très impatients et je les comprends. Ils ont manifesté leur impatience en quittant le Conseil d'administration. Je crois qu'à un moment donné, chacun doit être rappelé à ses responsabilités. Les enseignants, dont je comprends l'impatience, ne peuvent pas faire la grève des notes, parce que préparer les élèves à l'examen, rendre des notes, corriger les copies, cela fait partie de leur devoir statutaire et réglementaire et je souhaite que les chefs d'établissement les rappellent à l'ordre. Sinon, il y aura des sanctions. Voilà, je ne peux pas faire autrement. Je crois que le dossier est pris en compte d'un côté. Il ne faut pas prendre les élèves en otage et je crois que là, les enseignants vont un petit peu trop loin.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question d'actualité n° 2.*

**Question d'actualité n°2 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription électorale de Madrid, relative au financement de l'Agence française pour l'enseignement français à l'étranger.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.*

**Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid**

Le problème reste entier. Il faudrait quand même peut-être s'adresser au ministère du Budget, pour lui demander s'il a bien pris conscience de ce que représente l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et ce que l'on demande sans cesse aux familles. Si on fait une projection dans l'avenir sur quatre ou cinq ans, franchement, les perspectives sont des plus sombres. Les frais de scolarité continuent à augmenter. Les parents sont pressés de tous côtés. L'enveloppe des bourses augmente, enfin les demandes augmentent. A Madrid, concrètement, l'enveloppe a dépassé de 25 % les crédits alloués et cela ne fait que commencer. Non, vraiment, je ne peux pas être satisfaite de la réponse, même pas du tout et le Budget, en partie responsable de ce qu'il se passe ici, devrait quand même prendre conscience de ce qu'est un service public à l'étranger, et des services que l'Agence rend à l'étranger, vis-à-vis des Français et aussi vis-à-vis de la diffusion de la culture. Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.*

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Simplement pour dire que nous ne ménages pas nos efforts pour éclairer le ministère du Budget sur le rôle et l'importance de nos établissements à l'étranger.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.*

**Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco**

Je vous remercie, Madame la Présidente, de bien vouloir me donner la parole.

Lors d'un accident d'autobus, au sud de San Francisco, à la fin avril, où il y eut cinq morts, dont quatre Français et des dizaines de blessés, certains se trouvent encore dans un état grave, une quinzaine de jours après. Au cours de la réunion du comité de sécurité de San Francisco, il fut fait état de la gestion de cet accident. Je tiens ici à rendre hommage au Consul général, Monsieur Pierre-François MOURIER, et à ses collaborateurs, très sollicités par les journalistes, les familles en France et, bien sûr, la mise en œuvre de la cellule de crise au sein du consulat. Je tiens aussi à vous faire savoir que la communauté française du nord de la Californie s'est spontanément mobilisée pour venir en aide aux blessés et que les nombreux volontaires furent remarquables dans leurs actions.

On s'est rendu compte, toutefois, que l'on pouvait améliorer notre système de sécurité. A l'occasion d'un tel accident, les blessés sont éparpillés dans une dizaine d'hôpitaux éloignés les uns des autres, dans certains cas, de centaines de kilomètres. Le problème qui existe, c'est que les équipes médicales locales ne parlaient pas Français et que les Français hospitalisés ne parlaient américain. Devant ce constat, je me permets de proposer que la DFAE demande aux médecins agréés auprès de tous les consulats, d'établir une fiche de renseignements dans la langue du pays et en français, demandant toutes les informations nécessaires pour faciliter l'établissement d'un diagnostic. Ce document devrait rester en possession des consulats et n'être envoyé aux hôpitaux concernés que lors de tragédies telles que celle que je viens d'évoquer.

Je reste naturellement à votre entière disposition pour approfondir, si nécessaire, ma suggestion. Ceci étant, je voudrais présenter à mon ami Bernard CARIOT, mes condoléances les plus profondes, sachant que lors de cet accident, il a perdu un membre de sa famille qui faisait partie de ce voyage en autocar en Californie.

Merci.

**Madame la Présidente**

Merci pour cette intervention et merci aussi pour les mots gentils que vous avez adressés à Monsieur CARIOT. Nous l'ignorions.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bernard CARIOT.*

**Monsieur Bernard CARIOT, membre élu de la circonscription de Munich**

Tout d'abord, merci.

Je voudrais en profiter pour remercier en particulier le personnel du consulat de San Francisco qui a été, dans cette affaire, absolument extraordinaire. Certes, j'ai perdu un membre de ma famille, mais quatre membres de ma famille étaient dans cet accident. Ils ont été éclatés dans plusieurs hôpitaux et chacun d'eux m'a dit qu'il avait eu la visite d'une personnalité du consulat, y compris mon beau-frère, qui avait deux vertèbres cervicales brisées et qui était dans un centre neurologique à 90 km du lieu de l'accident, c'est-à-dire assez éloigné des autres. Il a reçu la visite du consul adjoint. Ils ont été, dans cette affaire, vraiment formidables. On a eu des renseignements, après un léger cafouillage de départ, mais ce qui était normal. On a eu vraiment des renseignements en temps réel et cela a été vraiment d'un bout à l'autre. Il y a eu l'assistance du poste

consulaire, y compris pour l'incinération du membre de ma famille qui est décédé, le retour, etc. Tout a été vraiment très bien fait par le poste consulaire. On râle souvent, ici, contre nos consulats. Je dois dire que dans ce cas, cela a été vraiment bien. Or, sur un poste comme San Francisco, quand il s'agit de traiter 40 personnes d'un coup, c'est vraiment beaucoup. Merci.

*(Applaudissements).*

## **POINT D'INFORMATION TECHNIQUE SUR LES ELECTIONS DE LA ZONE AFRIQUE-AMERIQUE**

### **Madame la Présidente**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire*

### **Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et des étrangers en France**

Merci, Madame la Présidente.

Je ferai un bref point sur le déroulement de la préparation des élections du 7 juin. Je dirai très rapidement que nous sommes dans le calendrier tel qu'il a été prévu depuis le début. S'agissant de la partie vote électronique, l'ensemble des textes correspondants a été publié au Journal officiel, après avis de la CNIL et du Conseil d'Etat. Je dirais même que nous avons eu un avis favorable de la CNIL, ce qui est une bonne chose, pour une opération de vote électronique. Nous avons tenu mardi, si ma mémoire est bonne, la première réunion du bureau du vote électronique. Mercredi, il y a eu le scellement de l'urne. Donc, pour la partie vote électronique, les choses sont en train de se dérouler tout à fait normalement. Pour la partie vote par correspondance, le vote a commencé. Nous n'avons pas d'indication sur le nombre de vote, parce que cela est variable d'un poste à l'autre. Mais, les retours que nous avons montrent que dans un certain nombre de postes, il y a pas mal de retours sur le vote par correspondance. Le matériel de vote est envoyé. Je dirais que par ailleurs, l'administration poursuit son effort de communication par rapport aux électeurs, pour essayer de faire que cette élection AFE de juin 2009 connaisse un taux de participation important. Nous avons pris la décision d'engager une troisième campagne de communication à compter du 25 mai, jusqu'au 2 juin, sur TV5, RFI et France 24, campagne qui va suivre celle qui est en cours cette semaine, jusqu'à lundi. Il y a eu une première campagne de 15 jours durant le mois d'avril, qui était donc une campagne d'information.

Parallèlement, comme nous nous y étions engagés au mois de mars, lors de l'assemblée plénière, nous avons mis en place à la fois une foire aux questions et à la fois le site AFE2009.fr, pour donner de l'information aux candidats, aux élus, et aux électeurs. Sur la foire aux questions, qui était ouverte aux postes, aux élus et aux candidats, nous avons reçu pas loin de trois cents questions. Des questions qui varient, bien entendu, en fonction du moment où l'on se trouve dans le calendrier de l'élection. Nous allons continuer à faire vivre cette foire aux questions jusqu'au 7 juin, puisqu'il n'y a pas de raison de l'arrêter avant. Nous avons le sentiment que, effectivement, cette foire aux questions est utile, parce qu'elle permet non seulement d'aller relativement vite, même si de temps en temps, nous prenons peut-être un peu de retard dans les réponses, pour répondre aux différentes questions. Mais, elle permet surtout, compte tenu des différents types de question qui sont posés, d'avoir une approche harmonisée, parce que souvent, nous avons des questions très voisines, mais qui varient sur quelques points. Donc, cette foire aux questions, vue du côté de l'administration, semble un élément positif.

Le site AFE a été ouvert le 6 avril. Sur ce site, il y a les modalités de vote, une explication de ce qu'est l'AFE, de ce qu'est le vote, des différentes circonscriptions. Nous reprenons sur ce site, les principaux éléments de la foire aux questions, qui intéressent tout le monde, y compris bien entendu les électeurs. Combien avons-nous eu de visites pour le moment, sur le site ? 800 visites par jour. Donc, voilà un bref point de situation. Je suis prête à répondre à vos questions.

### **QUESTIONS-REPONSES**

### **Madame la Présidente**

Bien, je vais donc prendre des demandes de prise de parole, afin que nous puissions regrouper les réponses.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

### **Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné**

Merci Madame.

Ma question porte sur le vote par correspondance. Comme nous le savons, le vote par correspondance a été généralisé à l'ensemble des électeurs. Je crois que c'est un grand progrès. Nous en espérons un taux de participation accru et c'était bien l'objet de la réforme. Nous savons aussi que, par une série d'enchaînements, finalement, le texte sorti de la délibération du Conseil d'Etat, n'a fixé aucune limite à la capacité de recueil des votes par correspondance. Et, je le signale avec une certaine inquiétude, nous notons, dans un certain nombre de circonscriptions, des pratiques qui - une fois de plus, le juge jugera s'il le souhaite et s'il est saisi - ne renforcent pas la crédibilité du vote par correspondance, dans la perspective que nous avons tous en tête, c'est-à-dire les élections législatives.

S'il apparaissait que le vote par correspondance, cette année, était l'objet de recueils massifs au domicile des personnes, des enveloppes et des bulletins, vous voyez très bien que cela jettera une ombre - peut-être à tort - de suspicion sur ce procédé de vote, qui a déjà pas mal souffert dans le passé. C'était un peu la même ombre de suspicion, qui a conduit la République à abandonner ce dispositif. Donc, je pense qu'il faudra, à un moment ou un autre, remettre le sujet sur le métier.

Mais, au-delà de cette considération générale, mais que nous devons avoir en tête, j'aimerais m'attacher à un point plus particulier de la procédure du vote par correspondance, qui est la tenue d'un registre dans les consulats. Car, là encore, cette disposition nouvelle avait été introduite après avoir constaté - pas peut-être très souvent, certainement pas partout - des désordres dans le stockage et la conservation des votes par correspondance recueillis, par définition, avant le jour du scrutin. Donc, il a été décidé par le décret, de créer un registre numéroté, avec des pages numérotées, qui doit être, si je me souviens bien, signé à chaque dépôt par le fonctionnaire. Je crois que l'intention de ceux qui ont proposé cela lors de la réforme, était que ce registre constitue précisément quelque chose à laquelle tout électeur puisse avoir accès, pour voir comment les choses se passent et pouvoir jeter un coup d'œil là-dessus. Or, il nous revient - et là, j'en arrive au cœur de ma question, excusez-moi d'être un peu long - que dans un certain nombre de postes, ce registre est tenu de façon électronique. Et là, j'aimerais en avoir confirmation. Le registre électronique qui aurait été autorisé par l'Administration centrale. Les postes qui ont été saisis par nos candidats, n'offrent évidemment pas la même transparence, la même accessibilité qu'un registre papier, là, sur la table, auquel tout le monde peut avoir accès et dont il peut feuilleter les pages. Là encore, je n'ai pas de soupçon en soi, mais nous devons toujours raisonner dans l'esprit de ceux qui peuvent avoir des soupçons...

L'objet de cette réforme, l'objet de la création de ce registre nous semblent un petit peu perdus, s'il n'y avait plus qu'un registre électronique. Dans tout ce qui est électronique, à un moment, il y a un aspect « boîte noire », que n'a pas le dispositif papier. Je voudrais donc savoir comment l'Administration en est arrivée à cela. En principe, quand on passe d'un système classique à un système électronique, il y a quand même des dispositifs réglementaires qui doivent être mis en place. On a vu par le poste électronique, là, il semble qu'il n'y ait rien eu, du moins pas à notre connaissance. Où en est-on sur ce sujet ? Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François LUBRINA.*

### **Monsieur François LUBRINA, membre élu de la circonscription de Montréal**

Oui, merci, Madame la Présidente.

Je voudrais aborder un point en ce qui concerne la circonscription de Montréal, et même la première et la deuxième circonscriptions du Canada. Donc, un point très technique : vous savez qu'en différentes occasions, nous avons demandé que, pour faciliter le vote par correspondance, des enveloppes port payé soient adressées aux électeurs, un peu comme le font les Portugais et les Italiens, qui obtiennent quand même 43 et 46 % de participation. Les enveloppes qui ont été envoyées par le Département, malheureusement, il n'y a pas eu de coordination avec le consulat, tant de Montréal que celui de Toronto ou de Québec, si bien que ces enveloppes dépassent de deux ou trois millimètres le standard canadien. Ce qui fait que nos compatriotes envoient ces enveloppes avec un affranchissement à 55 cents, qui est le tarif standard. Ces enveloppes arrivent au consulat. Alors, il y a deux cas de figure. J'ai parlé à Monsieur ROBION, sur 900 réceptions d'enveloppes, il y en a 85 % pour lesquelles le consulat est obligé de payer la différence, qui est en fait, avec le format de ces enveloppes, le format grand format, c'est-à-dire de l'ordre de 1,25 \$. Donc, le consulat doit de toute façon payer les frais et, dans certains cas où nos compatriotes ont mis leur adresse de retour, ils reçoivent et doivent payer à nouveau 50 + 1,20 \$, ce qui crée une confusion.

Pour certaines personnes qui habitent dans les régions éloignées à la campagne, les bureaux de postes ne sont pas faciles d'accès. Alors, je vous demanderais, à l'avenir, d'abord, de coordonner vos envois d'enveloppes avec les formats nationaux - et cela vaut pour l'ensemble du monde - et deuxièmement, et il n'est pas encore trop tard, de demander aux consulats de la première et de la deuxième circonscription du Canada, soit d'envoyer une note à l'effet que le timbrage est de 1,20 \$, ou alors d'envoyer d'autres enveloppes-réponses qui sont au format standard, car je crois que cela pénalise énormément l'efficacité du scrutin et en tout cas, la participation électorale, toutes tendances politiques confondues. Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

### **Madame Martine SCHOEPNER**

Merci. J'avais demandé à intervenir au nom de la commission des lois - c'était effectivement sur le même sujet que Monsieur NICOULLAUD, qui est également à la commission - pour signaler d'une part cette nouveauté, qui est la tenue de ce registre et pour savoir où on en était et comment cela fonctionnait effectivement dans les postes, pour voir s'il n'y avait pas des problèmes. Et puis, pour rappeler bien sûr à tous ceux qui sont en campagne, qu'ils peuvent à tout moment consulter ce registre et y porter des indications. Justement, je les incite à le faire, parce qu'on avait été très déçu, à la commission, et là, c'était toutes tendances confondues, on avait demandé à ce que les recueils de votes soient limités, afin qu'on ne puisse apporter qu'un certain nombre de votes par personne et cela n'avait pas été accepté. Donc, je reviens un petit peu sur ce sujet, pour que vous puissiez nous faire peut-être un point sur la tenue de ces registres.

Et puis, j'insiste vraiment, vérifiez régulièrement la tenue de ces registres. Puisque le nom du fonctionnaire ou de l'agent qui relève la boîte aux lettres ou qui reçoit les votes doit être également porté.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.*

### **Madame Françoise LINDEMANN**

Merci, Madame la Présidente.

Je vais être très brève. D'abord une chose, les lettres envoyées par le consulat ne sont pas toutes arrivées encore. Moi, je suis arrivée à Paris sans avoir reçu ma lettre de vote, en fait, si vous voulez, donc c'est un petit peu long. Et deuxième chose, ce matin, j'ai reçu deux emails de personnes du Brésil, me disant : « Impossible de rentrer sur AFE2009.fr, impossible de s'enregistrer ». Les gens n'arrivent pas à créer leur mot de passe.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

### **Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Sur le vote par correspondance, comme cela a été précisé, effectivement, nous nous en sommes remis à la sagesse du Conseil d'Etat, puisque la formule qui figure dans le décret est une rédaction issue de la séance au Conseil d'Etat. Pour le moment, je n'ai pas connaissance de difficultés soulevées par un poste ou par un autre. S'agissant de la tenue du registre, je pense qu'il y a peut-être une incompréhension. Cela n'est pas un registre électronique. Nous avons tout simplement préparé pour les postes, le schéma de ce qu'il doit y avoir dans ce registre, compte tenu des dispositions réglementaires et nous leur avons préparé un tableau sur Excel. Ce tableau, il est imprimé et, bien entendu, le fonctionnaire qui reçoit l'enveloppe de vote par correspondance signe. Toute personne qui veut faire une observation peut le faire manuellement. Ce n'est donc absolument pas un fichier. Parce que, si c'était un fichier, cela aurait été un fichier nominatif et donc, nous aurions dû le déclarer à la CNIL. On n'est absolument pas dans ce schéma-là. C'est uniquement la constitution, l'utilisation de l'outil informatique pour tenir ce registre. Au lieu qu'il soit écrit à la main, il l'est par voie informatique et les colonnes sont préparées. Chaque poste a exactement le même schéma, de façon à ce qu'il n'y ait pas, dans un poste ou dans un autre, des éléments qui soient omis.

Sur la question des enveloppes qui a été soulevée, nous avons fait le choix d'envoyer de l'Administration centrale, des lots d'enveloppes, que ce soit l'enveloppe d'expédition du matériel par le poste et ensuite, le matériel de vote par correspondance. C'était un choix pour éviter qu'il y ait des problèmes en matière d'égalité de traitement entre les électeurs. Il est vrai que s'il y a, au niveau local, des caractéristiques particulières, rien n'empêchait effectivement un poste de nous le signaler. D'ailleurs, je pense que certains postes ont, de leur propre initiative, acheté des enveloppes à fenêtre pour pouvoir envoyer le matériel sans avoir à mettre l'étiquette du destinataire. Cela étant, il me semblait quand même que l'électeur pouvait savoir à quel tarif il devait affranchir son courrier. Ce que je comprends, mais nous vérifierons auprès de notre consulat, c'est que ce courrier, qui n'est pas affranchi correctement, n'est pas renvoyé et donc, la surtaxe est payée par le poste. Donc, je dirais que si c'est effectivement le cas, il n'y a pas de « dégât ». Mais, nous vérifierons ce point.

Toutes les enveloppes ne sont pas arrivées, Madame LINDEMANN, j'avoue que je suis un peu étonnée. Je me tourne vers Christine FOUCART, nous avons recensé poste par poste, les dates d'envoi des enveloppes.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Christine FOUCART.*

### **Madame Christine FOUCART**

S'agissant de Brasilia, le poste nous indique avoir terminé le processus d'envoi du matériel le 22 avril.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.*

**Madame Françoise LINDEMANN**

Le problème, c'est qu'il y a eu trois jours fériés à la suite. Les consulats ont terminé la mise sous enveloppe fin avril début mai.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Christine FOUCART.*

**Madame Christine FOUCART**

Brasilia nous dit le 22 avril, Recife nous dit le 28 avril pour avoir terminé, Rio nous dit effectivement le 5 mai et São Paulo, le 6 mai.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Il restait la question de l'accès. Il faudrait que l'on ait des informations plus précises sur l'accès AFE2009 parce que, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de plainte. Alors, peut-être est-ce que l'on pourrait voir, plus précisément, la difficulté rencontrée

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.*

**Madame Françoise LINDEMANN**

Ils remplissent le formulaire pour pouvoir avoir accès à un code qu'ils vont préparer et quand ils cliquent sur « valider », cela remet à zéro, il faut qu'ils remarquent tout et cela, cela se refait plusieurs fois, donc ils n'arrivent pas à rentrer.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

On va regarder.

**Madame la Présidente**

Sur les réponses apportées par Madame SOUPISON, j'ai deux demandes de prise de parole.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François LUBRINA.*

**Monsieur François LUBRINA**

Madame, vous dites qu'il n'y a pas de dégât, effectivement, pour les enveloppes dont la différence de frais de port est endossée par le consulat, il n'y a pas de dégât. Il y a quand même eu 850 enveloppes pour lesquelles le consulat a finalement dû payer les frais de port. Donc, on revient à la case départ et je disais, il faut des ports prépayés.

En ce qui concerne nos compatriotes qui ont mis leur adresse de retour, ce n'est pas le consulat qui a payé. Ce sont des personnes souvent à petits revenus. Si bien que lorsqu'ils rajoutent le port réel, on arrive à 2 \$. Déjà que ce n'est pas évident de faire voter nos compatriotes, là, à 2 \$, cela devient rédhibitoire ou un petit peu plus difficile et je trouve que c'est une grave erreur de l'administration, de ne pas s'être enquis des formats dans chaque pays. Le Consul, Monsieur ROBION, nous dit : « Nous avons reçu ces enveloppes, nous devons les utiliser ». C'est ce qu'il me dit, vous pouvez le contacter. Vous, vous dites : « Ils ont le choix », apparemment, ils ne l'ont pas. Je crois qu'il y aurait dû y avoir une concertation très rigoureuse, au niveau des formats postaux. Cela a l'air très technique et très terre-à-terre, mais enfin, pour grand nombre de nos compatriotes, revoir les enveloppes revenir, c'est comme si on rejetait leurs votes, alors qu'on fait des efforts énormes pour mettre cette machine en branle. Je trouve cela tout à fait regrettable.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Et la commission en avait parlé à l'époque à Monsieur MUCETTI déjà.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

### **Monsieur François NICOULLAUD**

Très brièvement, Madame la Directrice, au sujet du registre, je crois qu'il faut en effet clarifier la chose maintenant, parce qu'un certain nombre de postes semblent avoir compris qu'ils pouvaient tenir le registre uniquement sous forme électronique, premier point. Et deuxième point, dans pas mal d'endroits, finalement, les candidats ou même les électeurs ont des difficultés à accéder à ce registre. Donc, pour en sortir, est-ce qu'il ne serait pas possible de rappeler aux postes qu'ils doivent tenir un registre papier ? Ils doivent pouvoir présenter aux électeurs, à n'importe quel électeur et à plus forte raison, aux candidats ou aux délégués de liste, un registre papier, immédiatement, sans difficulté, quand ceux-ci le demandent. Merci beaucoup.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

### **Madame Odile SOUPISON**

Bien entendu, pas de difficulté pour rappeler cet élément aux postes. Cela leur a déjà été dit, mais on va le rappeler dès ce soir. On fait un télégramme circulaire.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

### **Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

Je vais faire quelques remarques. Je les ai notées, parce que je ne voulais pas en oublier. Si vous voulez, le travail du comité de suivi s'est parfaitement bien passé. Nous avons tous bien travaillé. Nous avons essayé de simplifier au maximum et disons que la grande simplicité, c'était ce qui devait prévaloir, pour freiner au minimum les tentatives de vote sur Internet. Mais, j'ai quelques petites remarques à faire et je trouve que cela est dommage. Quelques exemples : nous avons demandé à ce que le nom de famille que devaient remplir les femmes mariées puisse aussi bien être leur nom de jeune fille, que leur nom de femme mariée. Vous savez, c'est le problème « Madame X née Y ». Cela n'est plus le cas aujourd'hui. C'est un peu dommage, parce que cela pose des problèmes aux personnes qui ne le comprennent pas. On avait demandé, et on avait décidé, d'ailleurs, que la casse des caractères, donc minuscules et majuscules, soit abolie et que ce soit faisable pour l'authentification de l'électeur. Et, j'ai été surpris de constater qu'il est désormais possible d'entrer des lettres en majuscule ; qui plus est, sur d'autres pages du site. Cela porte à confusion. Ainsi, des personnes sont bloquées parce qu'elles écrivent d'habitude en minuscule sur Internet et là, il y a des lettres en majuscule. Et puis alors, un truc qui paraît tout simple, mais bête, c'est le fameux tiret obligatoire pour les prénoms composés. Était-ce une exigence impérative ? C'est une question que je pose. Peut-être que des techniciens pourront me répondre. Enfin, l'ergonomie du site avait été étudiée pour simplifier au maximum la première visite. Alors, par exemple, les rubriques « Français établis hors de France », « guichet d'administration électronique » et « créer son mot de passe », peut-être qu'on aurait pu, mais là, la faute est peut-être au comité, inscrire tout simplement « inscrit » ou « s'inscrire ». Cela aurait simplifié au maximum. On l'avait demandé, d'ailleurs ; il avait été répondu favorablement. Alors, je ne sais pas pourquoi, techniquement, cela n'a pas abouti. On aura peut-être des réponses.

Et puis, l'on peut regretter que les demandes qui paraissent de bon sens pour une réussite du processus, qui a demandé un investissement remarquable de la DFAE, soient mises en péril pour des questions aussi simples et aussi élémentaires. Il est un peu dommage que pour des petits détails comme cela, on énerve un peu l'électeur lors de sa tentative de vote.

Si les simplifications urgentes peuvent être rapidement obtenues, puisque je crois que maintenant, on ne va pas pouvoir changer grand-chose, je vous demande vraiment instamment de communiquer au maximum et de continuer à communiquer. Je crois qu'il n'y a pas eu assez de communication de la part des consulats. Il y a des adresses électroniques, il faut qu'ils les utilisent pour informer et réinformer. Madame SOUPISON, franchement, j'ai fait une tournée dans plusieurs pays d'Afrique et j'ai l'impression que les gens ne sont pas informés, ou pas suffisamment en tout cas. Pourtant, vous savez qu'à titre personnel, je fais beaucoup de communication pour tout cela. Je souhaiterais que tout le monde le fasse, mais que l'Administration le fasse aussi, de la part des consulats. Il faudrait que vous rappeliez aux consulats l'obligation, dans les prochaines semaines, d'envoyer des mails. En plus, cela ne coûte rien. Cela coûte un peu de travail de la part des fonctionnaires, mais cela ne coûte rien, donc on peut le faire. Renvoyez des lettres, je sais que ce n'est pas possible, le budget ne le permet pas. Mais justement, l'utilisation par Internet, cela est faisable.

J'en ai bientôt terminé, Madame la Présidente, mais je voudrais revenir sur quelque chose, pour vous expliquer pourquoi l'utilisation des adresses électroniques, juridiquement, peut être utilisée. Je sais qu'il y a des interprétations différentes. Je voudrais rappeler quelques points : l'article 8 de la loi organique de 1976 – c'est la loi pour le Président de la République – prévoit que les électeurs indiquent leur adresse électronique sur la liste électorale. Mes chers collègues, tous les partis politiques et tous les candidats les utilisent et les ont utilisées. C'est bien le cas.

Le décret du 22 décembre 2005 autorise la transmission des listes électorales aux candidats. Donc là, c'est une référence directe à la période de la campagne électorale, puisqu'on transmet aux candidats. Je dis bien « candidats » et pas « élus », cela est bien précisé dans le décret. On transmet aux « candidats », cela signifie « candidats à la campagne électorale ». Ne pas

utiliser les adresses électroniques revient donc à vider de leur sens, les dispositions organiques et réglementaires précédentes, 1976 et 2005, postérieures et donc supérieures, en termes de droit, à l'interdiction générale de la loi de 1982, puisque c'est après que cela a été appliqué. D'ailleurs, la portée de l'interdiction n'est pas aussi tranchée qu'on ne nous le dit.

En 2005, je vous le rappelle, la réforme de la fusion des listes électorales a été l'occasion d'un débat sur la propagande au Sénat. J'avais déposé des amendements pour permettre les campagnes numériques. Le rapporteur du projet de loi a donné un avis défavorable. Mais, au motif suivant, que la possibilité de communiquer aux électeurs était implicite. La mention, en effet, sous pli fermé, avait été supprimé, s'agissant d'un envoi des circulaires aux électeurs. Donc, il n'y a plus « sous pli fermé ». Donc, c'était autorisé. Je sais que ce n'était probablement pas évident comme interprétation et c'est sans doute pour cela que le Gouvernement a modifié plus tard la loi organique pour le permettre, et ce, un an plus tard. Donc, le Gouvernement qui, à l'époque, était plutôt prudent, est revenu un an plus tard, pour l'autoriser implicitement.

C'est une réponse à un débat juridique. Je suis d'accord, il y a des juristes qui vont essayer de discuter de cela. Mais, c'est aux juges de l'élection d'interpréter ces dispositions. Et, pour ce qui nous concerne, nous avons fait une étude là-dessus et l'utilisation des adresses électroniques pour communiquer, à titre de propagande, d'information ou appelez-le comme vous voulez, des candidats auprès des électeurs, pour nous, cela est autorisé.

Je voulais le préciser, parce que tout à l'heure, nous en avons parlé et je crois que l'explication n'avait pas été donnée complètement.

Merci de votre attention et désolé d'avoir été un peu long.

### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Sénateur.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy Savery, Président de la commission des Affaires sociales.*

*(Applaudissements).*

### **Monsieur Guy SAVERY**

C'est pour confirmer ce que vient de dire le Sénateur DEL PICCHIA. C'est la question que j'avais posée au consulat de Casablanca, pour savoir justement, dans le cadre des instructions selon lesquelles on n'avait pas le droit de faire propagande, la seule qui était importante, c'était que l'on n'avait pas le droit de faire de propagande par voie de presse, et d'utiliser des moyens de audiovisuels. Pourquoi en fin de compte, j'interviens ? C'est qu'à partir du moment où les consulats permettent aux candidats d'avoir les adresses électroniques, de deux choses l'une : ou on les supprime et on ne peut pas les utiliser ; mais, si on les communique, je pense qu'on a le droit de les utiliser, d'autant plus que sur ces listes, on ne communique pas les numéros de téléphone. Donc, si on ne communique pas les numéros de téléphone, cela est tout à fait normal ; mais, si l'on ne veut pas communiquer par l'adresse électronique, il fallait également les supprimer. A contrario, si on nous donne les adresses électroniques, c'est certainement pour les utiliser, merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

### **Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Sur les questions de vote électronique, sur l'aspect nom d'épouse, lettres majuscules, lettres minuscules, je vais peut-être laisser la parole à David BOULAY.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur David BOULAY.*

### **Monsieur David BOULAY**

Sur le nom de jeune fille, c'est un élément qui en fait, n'a jamais figuré dans notre panel de développement, donc qui n'a pas été pris en charge. On reste sur le renseignement du nom de jeune fille pour une femme mariée.

En ce qui concerne minuscules et majuscules, un usager peut très bien saisir en minuscules, en majuscules. Ensuite, il est vrai que lorsqu'il valide son formulaire, tout se retransforme en majuscules. Mais, cela ne gêne en rien sa saisie. Il peut très bien le faire en minuscules ou en majuscules et il n'y a plus d'importance, maintenant, à saisir le nom de famille forcément en majuscules ou encore les prénoms.

Pour le dernier point, qui concerne les prénoms composés, nous sommes obligés de procéder à ce contrôle, en fait. Si on a une personne qui s'appelle Jean-Pierre, il nous faut à tout pris ce tiret. Cela fait partie de son état civil, pour correctement le



reconnaître. En revanche, si dans son état civil, il a comme premier prénom Jean et comme deuxième prénom Pierre, il n'est pas nécessaire de saisir le deuxième. Donc, dans ce cas de figure, il n'y a pas de problème de tiret. Voilà.

Par rapport à vos demandes qui sont en effet justifiées, nous avons vu, tout au long des comités de suivi, qu'on avait un certain nombre d'efforts à porter au guichet d'administration électronique. Nous ne sommes pas en mesure de procéder à des modifications jusqu'aux élections, car cela serait prendre un trop gros risque, de mettre en place des erreurs potentielles et de rendre impossibles les accès pour nos usagers. Et donc, ils se retrouveraient dans l'incapacité de créer leur code de vote après.

Cela étant, nous avons quand même une progression des codes de vote qui se fait de façon linéaire ces jours-ci. Donc, des personnes qui créent bel et bien un compte GAEL, guichet d'administration électronique, et qui créent ensuite leur code de vote pour se préparer aux élections qui débiteront le 20 mai à 12h00. En codes de vote, à ce matin, nous avons 1300 inscriptions.

### **Madame Odile SOUPISON**

C'était 580 il y a deux jours.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.*

### **Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Je voudrais juste apporter une précision en tant que rapporteur de la commission temporaire sur la participation électorale et rappeler qu'une des demandes que nous avons formulées pour les femmes, c'est que ce soit le nom d'usage. Cela signifie donc que cela puisse être soit le nom d'épouse, soit le nom de jeune fille, au choix de la personne. Et c'est quelque chose, pardonnez-moi de vous contredire sur ce point, Monsieur BOULAY, qui a été évoquée en comité de suivi également et je pense adoptée, comme le dit le Sénateur DEL PICCHIA. Cela dit, puisque l'occasion m'en est donnée, je voudrais remercier à nouveau toute l'équipe de la DFAE, qui a fait un travail remarquable et qui a exprimé énormément de bonne volonté dans ce travail, beaucoup de bonne volonté dans la coopération. Cela est donc mineur par rapport à l'ensemble, mais, je tenais quand même à le rappeler. Je vous remercie.

### **Madame la Présidente**

Sur les autres points, Madame la Directrice, voulez-vous répondre ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

### **Madame Odile SOUPISON**

Oui, merci, Madame la Présidente.

Sur la communication par les consulats, c'est-à-dire l'envoi de messages électroniques par les consulats, nous avons bien entendu demandé à nos postes de le faire en même temps que l'envoi du matériel électoral par courrier, pour ceux des électeurs dont nous avons connaissance de l'adresse électronique. Parce que pour les autres, par définition, nous ne pouvions pas faire. Et, pour tous les postes, le point qui a été fait hier, montrait que seuls étaient encore en cours deux postes : Bujumbura et Nairobi. Pour le reste, l'envoi par mail a été fait à partir du 17 avril. Il est vrai que cela s'est peut-être un petit peu étalé dans le temps, parce que c'est une procédure un peu compliquée pour les postes. On a été obligé de leur donner un dispositif spécifique et, quelques-uns, une minorité, ont terminé vers le 11 mai. Nous avons envoyé un télégramme en fin de semaine dernière, demandant à ce qu'il y ait un nouvel envoi par messagerie électronique, à tous ceux des électeurs qui ont une adresse électronique. Nous n'avons pas encore fait le point sur ce nouvel envoi, mais les choses marchent. Et, chaque fois qu'il y a un retour, des adresses qui ne sont pas bonnes, le poste prend l'initiative de joindre l'électeur et d'essayer de mettre à jour l'adresse pour refaire l'opération.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

### **Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

Je veux bien, mais nous sommes le 14 mai ; les élections sur Internet commencent le 20. Donc, il nous reste six jours. Cinq et demi, puisque nous sommes déjà presque à midi... On est le 15 pardon, encore un jour de moins... Donc, il reste très peu de jours et, franchement, les postes peuvent l'envoyer deux fois en six jours. Tous les trois jours, ils envoient un mail et on reçoit un mail tous les trois jours. Cela rappellera aux gens qu'il y a ce vote Internet à partir du 20 et cela rappellera l'élection. De toute façon, cela a un intérêt positif, parce que même s'ils ne votent pas sur Internet, ils voteront peut-être par correspondance postale. Alors, je crois qu'il faudrait vraiment le faire et, encore une fois, cela ne coûte rien, sauf un peu de travail. Demandez vraiment à vos postes de rappeler l'information deux fois de suite.

La meilleure des pédagogies, c'est la répétition. Là, on a vraiment besoin de le faire. Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.*

**Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako**

S'il vous plaît, je voudrais savoir à quel moment les postes consulaires recevront le résultat des votes électroniques.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Avant de répondre à cette question, je finis peut-être sur la question sur laquelle je n'avais pas répondu, du Sénateur DEL PICCHIA. Sur l'utilisation des adresses électroniques, d'abord, nos consulats vont procéder ou ont déjà commencé à procéder à un deuxième envoi. Procéder à un envoi systématique tous les trois jours, je ne suis pas certaine que nous puissions y arriver, pour une raison technique, c'est qu'il faut éviter que ces envois massifs par les consulats soient pris dans le système au niveau local, comme des SPAM. Il vaut donc peut-être mieux éviter quand même d'arriver à cette situation. C'est pour cela que c'est quelque chose qui est assez dur à gérer par les consulats. Nous serons, je pense, la semaine prochaine en mesure de faire un point sur ce deuxième envoi, mais, je dirais que sur l'utilisation de l'adresse électronique et l'information de l'électeur sur le fait même qu'il y a une élection qui se déroule le 7 juin, qu'il y a trois modes de vote, etc., que l'on peut voter par Internet de telle et telle façon, les candidats conservent la possibilité de faire une telle information. Nous n'avons jamais dit, Monsieur le Sénateur, que les candidats ne pouvaient pas utiliser l'adresse électronique. Ce que nous disons, c'est que l'adresse électronique est utilisable, dans la zone A, pour envoyer de l'information qui n'est pas de la propagande, parce qu'on retombe après sur l'interdiction. Il y a une loi de 2002, avec un article 5 qui prévoit l'interdiction de propagande. Donc, à partir du moment où il y a cette interdiction citée dans certains arrêts du Conseil d'Etat, même si ces arrêts n'ont pas conduit à l'annulation de l'élection dans le cas d'espèce, parce que la différence de voix ne le justifiait pas. Le Conseil d'Etat a quand même pris le soin de préciser que cette interdiction de propagande posée par la loi de 2002, s'entendait, quel que soit le vecteur. Si ma mémoire est bonne, on parle de SMS, de mails...

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

**Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

Je suis désolé, Madame, mais la démonstration que j'ai faite avec les instruments juridiques il y a cinq minutes, disent le contraire, puisqu'à partir du moment où les adresses électroniques sont sur la liste électorale, qui est transmise aux candidats, bien aux candidats et pas aux élus, c'est bien qu'il y a – et d'ailleurs, on le voit pour l'élection présidentielle, puisque c'était le cas. C'est dans la loi. On peut avoir un débat juridique...

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

On ne va pas avoir un débat juridique. On a une loi de 2002, un article 5, comme nous l'avons dit tout à l'heure, si on veut changer les choses, il faut changer la loi.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

**Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

Voilà, c'est ce que l'on va faire. On va le faire.

**Monsieur Alain CATTÀ**

Très bien. C'est pour cela qu'il y a un Parlement !

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Sur la question posée par Madame BEYE sur le résultat du vote électronique, le bureau de vote électronique se réunira le 8 au matin, enfin dans la nuit, à 2h00 du matin, si ma mémoire est bonne, à la clôture du dernier bureau de vote physique et il y aura donc dépouillement des résultats du vote électronique et envoi de ces résultats dans chacun des bureaux de vote. Donc, à ce moment-là, les différents bureaux de vote pourront faire le procès-verbal de l'élection et communiquer ce procès-verbal au

poste chef-lieu, de façon à ce qu'il y ait transmission au ministère des Affaires étrangères et proclamation des résultats par le ministre, puisque la modification du décret qui a été introduite au mois de janvier prévoit que les résultats sont proclamés par le ministre, dans les huit jours, de mémoire, après le déroulement de l'élection.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.*

**Madame Marie-Hélène BEYE**

Dans les postes consulaires, le dépouillement des votes à l'urne et par correspondance se feront le soir du 7 juin.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Il y a un dépouillement à l'issue du vote. Une fois que le bureau de vote est fermé, le bureau de vote commence à dépouiller le vote à l'urne. Il attend pour proclamer les résultats, de pouvoir additionner à ces résultats, ceux du vote électronique, pour ensuite avoir un procès-verbal complet de l'élection. Procès-verbal qui ne fera pas apparaître la différence entre les différents modes de vote.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Merci, Madame la Présidente.

Sur le plan pratique, quand les bureaux de vote auront terminé le dépouillement, il faudra donc attendre le résultat du vote électronique. Donc, si j'ai bien compris, je crois que le dernier poste est Los Angeles.

**Madame Odile SOUPISON**

San Francisco, Los Angeles.

**Monsieur Guy SAVERY**

Donc, comment, sur le plan concret, cela va-t-il se passer? A partir du moment où les membres du bureau de vote ne vont certainement pas passer la nuit, mais partir à leur domicile... Il faudra donc re-convoquer ces personnes, si j'ai bien compris.

*(Brouhaha).*

**Madame Odile SOUPISON**

Il faut qu'ils restent sur place.

**Monsieur Guy SAVERY**

Apparemment, si la commission de vote électronique se réunit déjà le 8, alors que le résultat, pour nous, nous devons les avoir le 7 au soir...

**Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

*(Hors micro)* Il sera 2h00 du matin lorsqu'ils termineront le vote matériel aux Etats-Unis. On ne pourra pas ouvrir le vote Internet avant cette heure-là. Donc, on ouvrira à 2h00 ou 3h00 du matin, le lundi 8 au matin.

**Monsieur Guy SAVERY**

Cela veut dire que les bureaux de vote, du moins ceux qui participent aux bureaux de vote, vont rester en *stand by*, ou alors, on va rappeler, simplement. Merci.

**Madame la Présidente**

Monsieur le Directeur va vous répondre, Monsieur SAVERY.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.*

**Monsieur Alain CATTÀ**

Monsieur SAVERY, en fait, nous avons le choix entre deux méthodes. Soit, nous prenions les résultats du vote électronique sur chaque fuseau horaire et nous les communiquions, au fur et à mesure qu'ils vous parvenaient, aux postes, c'est-à-dire aux bureaux concernés de la circonscription en question. C'était une méthode. Elle présente un inconvénient que vous connaissez bien et que tous ceux qui ont participé à la commission de pilotage du vote électronique ont bien eu à l'esprit, c'est que si vous diffusez les résultats du vote électronique de Madagascar avant que les gens de San Francisco n'aient terminé les opérations de vote, vous risquez fort d'avoir une possibilité d'interférence, voire de pression sur l'électeur. Donc, nous avons préféré choisir d'attendre que le dernier bureau de vote concerné par le vote électronique soit dûment fermé et en effet, à partir de ce moment-là, tous les bureaux sont informés des résultats de l'urne électronique, ce qui permet d'agrèger, comme l'a très bien dit Madame SOUPISON, les résultats du vote à l'urne, du vote par correspondance et du vote par voie électronique.

Pour ceux d'entre les membres des bureaux qui seront sur place, nous leur donnerons en effet le conseil de rester sur place. Après tout, les uns et les autres, nous avons participé, n'est-ce pas, à des opérations de dépouillement en France. Il nous arrive de rester la nuit. Moi-même qui serai présent pour le dépouillement du vote électronique, je serai debout toute la nuit. Cela fait partie des devoirs civiques.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Est-ce que les résultats physiques vont être donc le 7 au soir dans les tous les pays ? Est-ce que les différents postes auront connaissance du nombre de votes électroniques ? Je ne dis pas du résultat, mais du nombre de votes électroniques. Je crois que cela est important. Cela permettra peut-être de faire quelques simulations. Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Bien entendu, chaque poste aura connaissance du nombre de votes électroniques au moment du début du vote à l'urne, tout simplement parce que les listes d'émargement qui vont être utilisées par le vote par correspondance et le vote à l'urne, sont les listes d'émargement issues de la machine de vote électronique. Donc, vous aurez une liste d'émargement qui comportera déjà l'indication d'une croix devant les personnes qui ont déjà voté par voie électronique, le principe étant que quand on a voté par voie électronique, cela figure dans le décret sur le vote électronique :

*Toute personne qui a voté par voie électronique ne peut pas revoter par correspondance ou ne peut pas aller voter à l'urne.*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

**Monsieur Gérard MICHON**

Simplement, une brève intervention. D'abord, toutes mes excuses au nom des postes de San Francisco et de Los Angeles pour faire attendre tout le monde. Si vous me le permettez, Monsieur le Directeur, j'ai compris les motivations de l'administration. Je crois que dans ce domaine-là, malgré tout, cela a été le mauvais choix, parce que, avant le vote électronique, le téléphone existait, quelqu'un qui était suffisamment motivé à San Francisco pour vouloir connaître les résultats de Madagascar pouvait les avoir. Là, on demande aux gens, qui sont effectivement des volontaires, des scrutateurs, cela fait partie du devoir civique... je pense qu'avec l'expérience, on s'apercevra que comme cela avait été fait dans les tests, cela est de peu d'importance. Cela paraît de beaucoup d'importance à Paris, mais sur les électeurs, localement, je pense que c'est de peu d'importance et j'espère simplement, du point de vue de l'influence que cela peut avoir sur les électeurs, ce n'est pas parce que telle ou telle tendance a gagné à Madagascar, que l'on va voler au secours... Donc là, nous verrons un petit peu le tollé qu'il va y avoir. N'oublions pas que nous avons également à motiver des scrutateurs et demander à des personnes au Maroc, alors que tout est fini, de rester quatre ou cinq heures de plus... je sais que les Marocains sont très civiques, mais quand même...

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

**Monsieur Alain CATTÀ**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur MICHON, je suis d'accord avec vous. Toute chose est perfectible. D'ailleurs, elles le sont tellement que nous avons tenu à monter le groupe de travail, la commission dont parlait encore il y a un instant Messieurs SAVERY et le Sénateur DEL PICCHIA. C'est précisément parce que nous estimons que l'apport des élus est essentiel à la réussite de cette affaire, que nous avons travaillé la main dans la main pendant près de six mois, et dans des délais extrêmement contraints. S'agissant du choix auquel vous faites allusion et dont vous estimez qu'il est mauvais, les élus l'ont parfaitement entériné. Ils endossent cette responsabilité avec nous. Si dans les années qui viennent et notamment dans la perspective des législatives de 2012, on peut faire autrement et mieux, les élus nous le feront savoir, de la même manière.

**Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

Je voudrais donner un conseil à Monsieur SAVERY et aussi aux autres, c'est que finalement, il est très facile de calculer quelle heure il est à San Francisco et Los Angeles, et puis, on peut aller dormir cinq ou six heures et revenir plus tard, au moment où on aura les résultats d'Internet.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid**

Je voudrais poser une question sur l'analyse des résultats. Vous avez dit que la proclamation des résultats était cumulée. Si j'ai bien compris, le vote dans l'urne, par correspondance et électronique. Donc, on ne connaîtra pas comment ont voté les gens électroniquement. Par contre, on connaîtra les résultats dans l'urne. Donc, par différence, on peut très bien trouver le résultat du vote électronique. Est-ce que je me suis bien expliqué ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

**Monsieur Alain CATTÀ**

Cela est très clair. Monsieur HUSS, vous avez parfaitement raison, mais cela ne vous dit pas pour autant qui a voté. Et qui a voté pour qui. Prenons le cas d'une urne physique, si je prends, alors que je suis président de bureau de vote, l'urne physique dans une circonscription française et que je fais un certain nombre de petits tas distincts, je peux parfaitement, au moment du résultat final, dire qu'il y a neuf tas qui représentent tant de voix, mais sans dire naturellement comment elles se répartissent entre les différents électeurs. Et puis, j'aurai un résultat distinct pour le dernier tas. On peut parfaitement assimiler le vote électronique à cette situation. Ce n'est pas parce que vous saurez combien de personnes ont voté par la voie électronique que vous saurez pour qui ils ont voté. Or, c'est cela le but. De toute façon, la liste d'émargement du vote électronique vous dit combien de personnes ont voté par la voie électronique.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS**

Je le sais. Je veux savoir combien de personnes ont voté pour chaque liste. Je le saurai par différence, puisque d'un côté, j'aurai le résultat global, on aura bien une analyse par liste et j'aurai pu constater sur place, les votes qui sont sortis des urnes, donc par différence, je connaîtrai le résultat des votes électroniques.

**Monsieur Alain CATTÀ**

Ceci n'entache en rien la confidentialité du vote.

**Monsieur Francis HUSS**

Je ne parle pas de confidentialité. J'ai dit : « Pourquoi est-ce qu'on ne publie pas les résultats du vote électronique ? ».

**Monsieur Alain CATTÀ**

Parce que, encore une fois, le résultat dans une circonscription résulte de l'agrégation de résultats globaux par bureau, c'est la loi.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Merci, beaucoup. Là encore, comme tout à l'heure sur la propagande, je crois qu'il y aura besoin, si l'on continue à exploiter le vote électronique avec des bureaux où on a la possibilité de voter de manière physique et de manière électronique, d'un changement. Parce qu'on ne peut pas rester avec une situation de cette nature. Il y a le problème du suspense, mais il n'y

a pas que cela. Il y a aussi le principe. Il n'est pas correct, après une élection qui aura été déjà longue, après, le dépouillement, de demander encore aux gens de rester pendant quatre, cinq, six heures, avant de signer un procès-verbal. Je comprends bien qu'aujourd'hui, on n'a pas le choix. Mais, je ne pense pas que cela soit une bonne solution, à terme. Toute plaisanterie mise à part, Monsieur le Directeur, vous étiez adepte du modèle chinois tout à l'heure ; mais là, vous êtes adepte du modèle post-soviétique ! (*rires*).

**Monsieur Alain CATTÀ**

Moi, j'ai toujours été adepte du modèle soviétique tout court !

(*Rires dans la salle*).

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Vous voyez, il y a la réforme en plus, avec le post-soviétisme (*rires*).

Ce que je veux dire par là, c'est qu'on a fini rapidement par faire beaucoup d'observations électorales. On finit très rapidement les comptages dans certains cas et après, on passe six heures à rédiger le protocole et il y a la moitié des gens qui s'en vont. Je dis ; il faut qu'on arrête avec ça. Ce serait préférable que les procès-verbaux puissent être signés dès la fin du dépouillement. Donc, pour les prochaines fois et en particulier dans le cadre, si cela se renouvelle pour les élections législatives, il faudra changer la loi pour que l'on puisse avoir un procès-verbal spécifique du vote physique.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Daniel COCCOLI, membre élu de la circonscription de Londres.*

**Monsieur Daniel COCCOLI, membre élu de la circonscription de Londres**

En tant que bon hôtelier restaurateur, je voudrais savoir si les postes auront prévu les plateaux-repas et les oreillers.

(*Rires dans la salle*).

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Je crois qu'on parle d'une chose qui, de toute façon, même sans vote Internet, on a déjà connu cela. De toute façon, on est obligé d'attendre que tous les bureaux de vote soient fermés. Donc, quand on a des bureaux de vote décentralisés, il faut bien attendre que les autres ferment pour avoir les résultats. En Europe, on n'a pas beaucoup de fuseaux horaires. On a connu cela, des résultats à 6h00, 7h00... Je me souviens, des résultats à 8h00 du matin, quand on a eu la concomitance avec le vote Internet et avec le vote européen. Et on risque d'avoir la même chose en 2012, puisqu'on va bien être, soit avec les présidentielles, soit avec les députés, etc. Enfin, le risque existe. Donc, on le sait, c'est très long pour les gens. C'est difficile de trouver des volontaires. Mais, ce n'est pas une situation inconnue, ni nouvelle.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.*

**Monsieur Alain CATTÀ**

Merci, Madame la Présidente. Deux mots. D'abord, pour souligner que nous sommes parfaitement conscients, à la DFAE, de l'enjeu de ce processus. Les autres ministères le sont également, puisque, avec l'introduction des députés des Français de l'étranger se posera évidemment – et beaucoup d'entre vous l'ont signalé ici aujourd'hui – la question de savoir si le vote électronique sera effectivement étendu également aux députés de l'étranger d'ici à trois ans. Nous y sommes naturellement très favorables. Le ministère de l'Intérieur l'est beaucoup moins. Nous avons donc un travail de persuasion à faire et, il est évident que le meilleur argument de vente que nous aurons, sera d'abord l'amélioration du taux de participation. Beaucoup ont également souligné que c'était aussi un des objectifs que nous poursuivions avec le vote électronique et cela est vrai. Et naturellement, le bon déroulement du processus lui-même, qui doit allier confidentialité et simplicité. Je ne dis pas que nous y sommes parvenus. On verra bien, le soir du 7 juin. Mais, en tout cas, tous les moyens ont été pris pour y parvenir. Je tiens d'ailleurs à remercier, par l'intermédiaire du Sénateur DEL PICCHIA, les membres de la CNIL, à commencer par son Président, le Président TÜRK, qui nous ont permis de procéder à l'examen, et par conséquent à la restitution de l'avis et qui fut positif, sur le dispositif élaboré par l'administration. Si nous n'avions pas eu un avis de la CNIL extrêmement rapidement, nous n'aurions pas pu non plus avoir un décret en Conseil d'Etat qui a été encore une fois examiné et approuvé sans difficulté majeure.

L'ensemble de ces résultats, qui constituent en quelque sorte l'architecture nécessaire au succès de l'opération, n'aurait certainement pas non plus été rendu possible sans la participation des élus au travail de l'Administration. Je ne dis pas que c'est une première, que nos efforts conjoints, mais en tout cas, pendant ces nombreux mois, j'ai pu constater qu'ils existaient et

qu'ils avaient permis de respecter les délais. Je tiens à m'associer à tous ceux qui ont participé à cette affaire, pour remercier les élus de leur participation.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

### **Monsieur Guy SAVERY**

Sur le plan pratique, vous avez un consulat avec deux à quatre bureaux de vote. Automatiquement, il y a dépouillement, y compris le dépouillement des votes par correspondance. On signe un procès-verbal, bureau de vote par bureau de vote et, ensuite, cela est centralisé chez le consul général. Comment cela va-t-il se passer en pratique pour faire signer le procès-verbal du vote électronique vraiment à part ? C'est une information qui va arriver de Paris en disant : telle liste a obtenu tant de voix, telle liste tant de voix. Je veux donc dire par là que les scrutateurs et les assesseurs ne seront pas obligés de rester au bureau de vote.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

### **Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Chaque bureau de vote procède au dépouillement, une fois le bureau de vote fermé. Il a ses résultats par candidat, par liste, mais ces résultats ne sont pas proclamés et il n'y a pas de signature du procès-verbal. Chaque bureau de vote doit attendre que le bureau du vote électronique, qui se réunit donc à partir de 2h00 du matin, le lundi 8, à la clôture des bureaux de vote San Francisco/Los Angeles. Chaque bureau de vote devra donc attendre qu'il reçoive, du bureau de vote électronique via le ministère des Affaires étrangères, le résultat du vote électronique qui le concerne. Ces résultats seront agrégés par chacun des bureaux de vote, aux résultats du vote physique et par correspondance, pour donner un résultat global et un procès-verbal qui sera signé à ce moment-là. Ce qui veut donc dire que, dans l'intervalle, entre le moment où chaque bureau de vote local aura terminé son travail de dépouillement et le moment où il recevra le résultat du vote électronique, il y a effectivement selon l'endroit où l'on est, selon le fuseau horaire, un certain temps, pendant lequel, il y aura besoin d'organiser, si j'ose dire, une permanence, mais ce n'est pas une permanence qui va mobiliser tout le monde. C'est vraiment une permanence avec la composition minimale du bureau de vote, donc de deux personnes. On peut calculer sans difficulté, pour chacun des bureaux de vote, à peu près l'heure à laquelle vous aurez les résultats du vote électronique. A ce moment-là, l'ensemble des scrutateurs peut revenir. A ce moment-là seulement sera signé le procès-verbal. Ce procès-verbal sera adressé à l'ambassade ou au consulat responsable des bureaux de vote, laquelle transmettra ces éléments au chef-lieu de circonscription électorale. Ensuite, le chef-lieu de circonscription agrège les résultats, fait ses calculs par rapport à chaque candidat, à chaque liste de candidat, nous communique ses éléments et, dans la matinée du 8, nous pourrions commencer à confirmer ces résultats et à les proclamer.

### **Madame la Présidente**

Je vous remercie, chers collègues, pour votre assiduité à nos travaux. Il n'y avait plus de prise de parole avant l'intervention du Directeur, donc je lève la séance et nous nous retrouvons à 15h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE. Je vous remercie.

*La séance est levée à 12 h 15.*

## **VENDREDI 15 MAI 2009 – APRES-MIDI**

*La séance est ouverte à 15 h 05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Vice-Président de l'AFE.*

**Monsieur le Président**

Je remercie Monsieur le Secrétaire général adjoint, Monsieur Jean-Loup KUHN-DELFORGE, d'être auprès de nous. C'est, pour les plus anciens d'entre nous dans cette Assemblée, qui à l'époque s'appelait le Conseil supérieur des Français de l'étranger, des retrouvailles, puisque vous nous aviez été un moment assidu dans vos fonctions à la DFAE il y a quelques années. Donc, bienvenue parmi nous à nouveau. Je vous remercie d'être ici et vous donne la parole pour une présentation du nouvel organigramme du ministère, qui sera suivi d'un court échange avec les membres de notre Bureau. Merci.

**INTERVENTION DE M. JEAN-LOUP KUHN-DELFORGE,  
SECRETARE GENERAL ADJOINT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES**

**Monsieur Jean-Loup KUHN DELFORGE, Secrétaire général adjoint du ministère des Affaires étrangères et européennes**

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, comme vous l'avez dit, c'est avec une certaine émotion et en tout cas un très grand plaisir, que je retrouve une Assemblée que je ne connais pas, puisque je connaissais le CSFE et que je retrouve en tout cas beaucoup de visages connus et amis.

Plutôt que de parler d'organigramme, je parlerai de réforme. Dans le fond, cette réforme est très ambitieuse et elle mérite vraiment ce substantif. C'est une réforme sans précédent, dans le fond, depuis celle qu'avait menée Alain JUPPE, en 1993 et c'est en tout cas, je crois, la première fois que l'on modifiait et que l'on réformait à la fois l'Administration centrale, que l'on touchait, que l'on modifiait les réseaux, que l'on souhaitait améliorer nos méthodes de travail et dans le même temps, le Quai d'Orsay conduisait trois déménagements. Donc, je crois que c'est vraiment une réforme importante, une réforme qui touche, comme je le dis, à l'organigramme, vous l'avez dit, Monsieur le Président, mais aussi au réseau et à nos méthodes de travail.

En un mot, c'était l'objectif dit, annoncé par le ministre, il s'agissait de faire de ce ministère un ministère de la Mondialisation. C'est-à-dire, derrière cette formule, il s'agissait essentiellement que le ministère des Affaires étrangères prenne toute sa place au sein de l'appareil d'Etat, qu'il apporte sa plus-value à l'appareil d'Etat, c'est-à-dire un Etat qui prévoit, un Etat qui décide, un Etat qui protège et qui explique le monde, aussi, aux Français et aux citoyens. Derrière cette expression de ministère de la Mondialisation, il y a tout cela.

Nous en sommes aujourd'hui à la phase de mise en œuvre qui, évidemment, est souvent la plus difficile. Mais enfin, les choses vont leur train, vont assez bien. C'est un processus qui remonte quasiment à deux ans, maintenant, avec le Livre blanc qui nous avait été demandé par le Président de la République, dont les travaux étaient présidés par Alain JUPPE et Louis SCHWEITZER, qui partait de la redéfinition des missions de notre appareil diplomatique et des adaptations qui sont nécessaires. Nous avons veillé, évidemment, à ce que cet exercice soit coordonné avec l'autre exercice, qui est celui de la RGPP, la révision générale des politiques publiques, qui part, elle aussi, de la notion de missions. Et quand je dis parallèle, je veux dire aussi, dans le fond, corriger dans la mesure où la RGPP, certes, part des missions, mais pour définir des moyens. Le livre blanc était, pour nous aussi, un moyen de viser plus haut et de viser plus loin, avec un objectif à plus long terme et des considérations qui étaient davantage des considérations politiques.

Nous sommes donc, avec cette réforme du ministère, dans une modernisation de notre outil diplomatique, qui vise à la meilleure utilisation possible, évidemment, des effectifs et de nos crédits.

L'objectif est simple : il est de remettre le Quai d'Orsay au cœur de l'action extérieure de l'Etat. Les plus anciens d'entre nous sourient parce que remettre le Quai d'Orsay au cœur de l'action extérieure de l'Etat, on l'entend souvent. C'est souvent une expression qui revient. Je crois que cette fois-ci, il s'agit vraiment de la mise en cohérence de l'action internationale de l'Etat, c'est-à-dire de vraiment se donner les moyens de faire ce qui est notre métier, c'est-à-dire conjuguer l'information en essayant qu'elle soit une information de qualité venant du terrain, l'analyse des rapports de force, la capacité à intégrer dans une vision d'ensemble, des phénomènes épars, et la maîtrise de la négociation. C'est-à-dire, en fait, faire un métier politique. C'est ça le cœur de métier et l'objectif du ministère des Affaires étrangères, avec la protection, bien entendu, de nos ressortissants et la gestion des crises.

Nous devons permettre à notre ministère de répondre aux enjeux mondiaux, c'est-à-dire que nous avons à muscler notre expertise sur des dossiers parfois insuffisamment traités, comme les questions environnementales, énergétiques, de sécurité sanitaire, de sécurité alimentaire. Et en fait, on va le voir un petit peu plus loin, l'idée, c'est que le ministère des Affaires étrangères apporte sa plus-value à l'action de l'Etat, à l'appareil d'Etat, en conjuguant deux choses qui correspondent vraiment à un plus, qui sont la remontée de l'information et de l'analyse de l'information de terrain d'une part ; d'autre part, l'expertise



sur certains dossiers. Nous sommes les seuls à être au croisement de ces choses et à pouvoir faire la synthèse de ces deux mouvements, à la fois de remontée sur terrain, d'information et d'expertise technique. De telle sorte que nous puissions avoir présenté, à la fois à nos autorités, mais aussi aux Français et aux citoyens, une analyse globale des évolutions du monde, tout en étant au cœur de partenariats. Par partenariats, je vise les collectivités locales, les ONG, les centres de recherche, les universités, les entreprises.

En disant « remettre le Quai d'Orsay au cœur de l'action extérieure de l'Etat », je veux parler aussi des ambassadeurs et de nos chefs de postes, dont il s'agit de renforcer les pouvoirs. Alors, cela n'est pas non plus quelque chose qui se décrète. C'est quelque chose qui s'exerce. Nous n'entendons pas modifier le décret de 1979. En revanche, nous souhaitons, par cette réforme, donner un certain nombre d'inflexions qui marquent bien ce renforcement des pouvoirs de l'ambassadeur, c'est-à-dire un petit peu sur le modèle des préfets, sans aller jusqu'au bout de l'évolution, faire en sorte que l'ambassadeur voit affirmé son rôle interministériel et notamment – et c'est tout à fait important dans un certain nombre de pays – puisse marquer son autorité sur les activités des opérateurs locaux.

Où en sommes-nous, à présent, de nos réformes ? Trois axes principaux : d'abord, la modification, la réforme de l'Administration centrale, l'organigramme, vous le disiez, Monsieur le Président ; l'adaptation de nos réseaux diplomatiques consulaires de coopération et culturels ; enfin, la relance de notre diplomatie d'influence.

En ce qui concerne l'Administration centrale, nous avons deux textes : le décret et l'arrêté du 16 mars dernier, qui organisent le ministère par directions et fixe leurs missions avec trois grandes fonctions. C'est un petit peu ce qui caractérise cet organigramme, il y a vraiment trois fonctions bien identifiées ; une fonction politique, une fonction dite de mondialisation – c'est-à-dire d'analyse, de proposition sur ce qu'on appelle maintenant les enjeux globaux - et enfin, une fonction d'administration, de management. Donc, trois grandes missions, au côté desquelles, évidemment, se maintiennent des activités qui sont également essentielles pour le ministère des Affaires étrangères.

En ce qui concerne le pôle politique, il se caractérise par le fait que les directions géographiques sont désormais placées sous la coordination du directeur politique. Donc, il y a vraiment maintenant une meilleure symbiose, sous l'autorité du directeur politique, entre les directions fonctionnelles - Nations Unies, sécurité et désarmement d'une part – et puis, d'autre part, les directions géographiques, avec un rôle de coordination plus fort du directeur politique.

Les directions géographiques ont été elles-mêmes renforcées. Elles ont été renforcées de deux manières : d'une part, en effectifs, pour être davantage à même de couvrir les pays qui seront les leurs et puis, d'autre part, elles ont été renforcées pour leur permettre d'avoir désormais, en matière de gestion des moyens, davantage d'influence. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de donner des capacités de gestion, évidemment, aux directions politiques, mais nous avons voulu que les directions politiques aient la capacité d'avoir une analyse politique de l'allocation des moyens dans leur zone. Ainsi, à partir des effectifs de la coordination géographique de la DGCID transférées aux directions géographiques – les rédacteurs des directions géographiques sont maintenant compétents pour pouvoir apprécier les effectifs, les moyens, les crédits, dans les différents domaines qui sont les leurs pays par pays. Donc, si vous voulez, un renforcement de l'appréciation des directions politiques qui nous paraît important.

Enfin, en ce qui concerne l'Union européenne, nous avons créé une direction de l'Union européenne à partir de ce qui était auparavant la direction de la coopération européenne, parce que nous avons souhaité y intégrer le service de la PESC, Service de la politique extérieure et de sécurité commune, qui relevait auparavant du directeur politique. Donc, cela nous fait une direction de l'Union européenne véritable future interlocutrice du service européen d'action extérieure et une direction de l'Union européenne qui recouvre l'ensemble de ce qui relève des activités européennes, y compris du service de la PESC.

Le deuxième pôle, c'est celui de la mondialisation, dont on viendra vous parler tout à l'heure, avec cette direction générale de la mondialisation du développement et des partenariats qui, en fait, permet de traiter de compétences qui étaient auparavant réparties entre la direction des affaires économiques et financières, la DGCID – direction culturelle et de coopération – et une partie de la direction des Nations Unies pour ce qui concerne les questions économiques. Donc, nous avons aggloméré ces trois directions, de telle sorte que ces directions, ces agents, ces compétences ne soient plus exercées de manière cloisonnée comme auparavant, mais puissent travailler ensemble sur les enjeux mondiaux. C'est-à-dire, de croiser les regards sur développement, environnement, climat, santé, économie du savoir, gouvernance mondiale, régulation économique et financière, de telle sorte que ces différents sujets soient vus de manière intégrée et en ayant une capacité de synthèse et de proposition sur ces différents domaines qui, jusqu'à présent, étaient vus de manière séparée. Alors que l'évolution du monde, et notamment la crise actuelle, nous montrent le bien fondé d'avoir une vision qui soit véritablement intégrée sur ces différents sujets.

La France a des intérêts. Nous sommes en situation de compétition. Nous avons des concurrents. Nous pensons que la création de cette direction met le ministère des Affaires étrangères en mesure de faire des propositions aux autorités de l'Etat, pour mettre notre pays en position de prendre son rang dans la compétition internationale, de faire des propositions notamment par exemple sur ces sujets, qui sont essentiels, de climat, de sécurité alimentaire, sanitaire, mais aussi, de régulation

financière et aussi, de gouvernance internationale, c'est-à-dire les grandes institutions de Bretton Woods, qu'il est intéressant de voir traitées dans la même direction, qui traitent également des sujets « onusiens » en matière économique, donc d'avoir vraiment quelque chose qui soit intégré.

D'ores et déjà, la crise a montré, je le disais, le bien-fondé de cette approche, puisque cette Direction générale de la mondialisation a permis au ministère, donc au Président de la République et à la France, d'être en flèche au G20 sur les questions de paradis fiscaux. Mais aussi, de lier les questions de développement à nos propositions au G20. Cette direction travaille actuellement sur les questions de financement innovant. Donc voilà l'intérêt de traiter ces différents sujets de manière synthétique.

Troisième pilier : la direction de l'Administration et de la modernisation. Je n'ai pas beaucoup de changements à vous décrire à ce sujet. Je mettrai simplement l'accent sur le côté de prestation de service que nous attendons, de cette Direction générale, en mettant notamment l'accent sur les questions de sécurité. Je parle là de la sécurité des agents de l'Etat qui servent dans des pays très exposés et de la manière de faire en sorte que nous ayons une vision de la sécurité qui soit intégrée, puisque c'est le même service qui traite à la fois des questions de sécurité, des agents de l'Etat, de nos implantations également. Mais également, de l'allocation des crédits, pour ce qui concerne les autres domaines de la sécurité.

Nous avons un service central des achats pour rationaliser nos prestations de marché public et ainsi faire des économies. Donc, ces trois directions générales, ces trois piliers n'épuisent pas évidemment à eux seuls, l'activité du ministère et en particulier en ce qui concerne le suivi des Français de l'étranger, subsiste, sous une dénomination différente, à cause des évolutions que vous connaissez, la DFAE, Direction des Français à l'étranger et l'Administration consulaire, qui demeure en charge de la protection des droits et des intérêts des Français établis hors de France et de l'ensemble de l'administration du réseau consulaire. Donc, la DFAE reste bien celle qui, demain comme aujourd'hui, a vocation à animer et à coordonner, la défense des intérêts de nos compatriotes expatriés.

La réforme de l'organigramme de la DFAE tire les conséquences de deux choses : la première, c'est la création du ministère de l'Immigration et le transfert de compétences en matière de visas ; la seconde chose, et c'est aussi un autre élément fondamental de notre réforme, la création d'un Centre de crise, qui mêle ce qui était autrefois la SDP de la DFAE et la direction à la délégation à l'action humanitaire. Cela porte évidemment sur les attributions de la DFAE, qui n'a plus ce rôle de gestion de crise et de préparation à la sécurité de nos compatriotes.

Le résultat est quand même un Centre de crise qui compte cinquante emplois, qui assure les permanences 24h/24, au ministère des Affaires étrangères et qui est à même de gérer de manière intégrée, là aussi, à la fois les questions de sécurité de nos compatriotes, mais aussi d'action humanitaire, les choses étant souvent liées, et il le fait, je pense, avec beaucoup de réactivité.

Une des principales innovations de notre organigramme, également, c'est la création d'une direction de la prospective, qui remplace ce qui était auparavant le CAP, c'est-à-dire le Centre d'analyse et de prévision. Nous avons voulu tripler les effectifs qui étaient consacrés à la connaissance et à l'anticipation, avec trois pôles qui figuraient à l'intérieur de cette direction : le premier pôle, c'est le CAP tel qu'il fonctionne jusqu'à présent, dont vous connaissez les publications, les recherches, qui est en liaison avec les *think tanks*, dans les différents pays, notamment les *think tanks* anglo-saxons et qui a pour vocation d'accompagner leurs travaux, d'y être représenté, d'y placer des experts français, d'y détacher des experts français. Nous travaillons à améliorer les conditions juridiques dans lesquelles nous pouvons justement placer des experts français dans ces différents centres de recherche à l'étranger.

Mais aussi, la direction de la prospective comportera un deuxième pôle qui est un pôle consacré aux religions. Le Ministre y tient beaucoup. Il nous apparaît essentiel de traiter ce sujet de manière privilégiée, importante, car il nous semble que dans le fond, il n'y a aucune crise dans le monde, qui n'ait un caractère, un fondement, en filigrane un aspect religieux, qu'il s'agisse de la crise en Birmanie que nous avons connue autrefois ou du Proche-Orient. Et, comment expliquer le phénomène tibétain, les évolutions de l'Amérique latine sans y prendre en compte la progression des églises évangéliques. L'orthodoxie est également un facteur à prendre en compte lorsque l'on parle de Russie. Donc, un pôle religion, qui aura pour objet d'être vraiment à la fois très réactif, lorsqu'il y a une crise et qui puisse donner des éléments de lecture, d'explication des crises liées au facteur religieux, qui sera donc mis en place très prochainement.

Enfin, un troisième pôle, innovation au Quai d'Orsay, consacré aux renseignements, c'est-à-dire le fait que nous puissions, de manière institutionnelle, assurer l'interaction entre le ministère des Affaires étrangères et les services de renseignements, dans les domaines de l'analyse et la prévision – pas dans le domaine opérationnel, bien sûr – et qui, en plus, puisse apporter la contribution du ministère des Affaires étrangères, au pilotage de l'activité de renseignement. Il faut voir que le ministère des Affaires étrangères n'est pas seulement un utilisateur du renseignement extérieur qui nous soit donné par nos services spécialisés, mais lui-même un contributeur aux renseignements qu'il fournit aux autorités de l'Etat. Nous ne sommes pas seulement clients, mais contributeurs.

Pas de changement pour ce qui concerne les autres directions et services du ministère que je n'évoquerai pas en détail, la direction des archives qui est nouvellement installée à la Courneuve, les affaires juridiques, la communication et le protocole, qui ne connaissent pas de changement.

Au total, cette réforme, c'est une simplification de notre organigramme, de manière importante, avec une meilleure cohésion, une meilleure lisibilité de l'organigramme, puisque là où nous avons trois directions générales et une trentaine de directions de services divers, nous avons désormais trois directions générales dont j'ai parlé, le politique, la mondialisation et le management et seulement dix-huit directions et le service du protocole. Disons que nous avons un resserrement de l'administration, qui est dans l'esprit de la RGPP, mais qui en plus, est dans notre intérêt. Et cela, je crois que c'est une chose importante à souligner : la réforme du ministère des Affaires étrangères, ce n'est pas une réforme qui nous est imposée d'en haut ou d'à côté, c'est une réforme que nous revendiquons, parce que c'est une réforme que nous pensons être dans notre intérêt. Donc, la RGPP, évidemment, nous avons à faire avec, mais nous souhaitons aller au-delà et faire en sorte que nos intérêts soient pris en compte, que notre réforme soit dans notre intérêt. C'est la raison pour laquelle, si vous voulez, ces différentes mesures ont été prises.

En parallèle avec la réforme de l'administration centrale, nous avons travaillé à une réorganisation de nos réseaux diplomatiques, consulaires, culturels et de coopération. Notre principal objectif étant de préserver l'universalité de notre présence dans le monde. Il y a eu tout un débat, dans le cadre de la RGPP, pour savoir s'il était utile, légitime, pertinent, de supprimer certains de nos postes. Nous avons fait observer plusieurs choses : la première, le débat a eu lieu également au sein du ministère, nous avons fait valoir que notamment, la suppression des trente plus petites ambassades dans le monde, ne générerait qu'une économie tout à fait ridicule, je crois 1 % du budget du ministère des Affaires étrangères et que, pour un effet politique sans commune mesure avec l'économie qui pouvait en être attendue et puis que d'autre part, la force du ministère des Affaires étrangères, c'est la connaissance et la remontée d'informations du terrain. Il était donc essentiel d'être présent non seulement dans les capitales, mais également dans les grandes villes. Les Etats-Unis ont un concept de présence dans les X plus grandes villes du monde, de plus de X millions d'habitants et ce, sous différentes manières.

Cela me permet d'introduire la notion de présence. Ce que nous avons à cœur, c'est de réfléchir, au-delà des concepts administratifs, à la notion de présence française. Quelle est, pays par pays, ville par ville, la forme de présence française la plus pertinente et la plus appropriée à nos intérêts et à ceux de nos compatriotes.

Je parlais tout à l'heure de compétition, de concurrence, nous estimons que le maillage serré de notre réseau, représente par rapport à nos concurrents, un avantage comparatif. C'est la raison pour laquelle nous le maintenons. En contrepartie, nous avons à réfléchir aux missions de nos postes – c'est ce que nous avons fait poste par poste - : si nous partions d'une *tabula rasa*, nous n'avions pas de relation diplomatique avec les différents pays du monde, nous aurions une ambassade dans tel pays pourquoi ? Nous aurions un consulat dans tel endroit pour quoi faire. Donc, nous poser la question, à partir de rien, presque, et de savoir quels sont les intérêts que nous servons. Nous sommes là pour servir à quelles missions ? Quel est l'intérêt de l'Etat dans tel pays ?

Nous étions jusqu'à présent dans une fiction, qui voulait que de la Papouasie Nouvelle-Guinée jusqu'à Washington, les ambassadeurs se devaient d'exercer, indépendamment du format, toute la gamme des missions politiques, économiques, culturelles de coopération consulaire, quel que soit l'effectif du poste. Nous sommes sortis de cette fiction, qui ne correspondait pas à une réalité, pour désormais fixer des missions aux ambassades et en découlaient des missions ou des objectifs adaptés aux enjeux de chaque pays, à nos intérêts dans chaque pays et à en déduire des moyens correspondants. Les enjeux, outre ceux de la relation bilatérale, peuvent être une sortie de crise, la présence d'une organisation régionale, je pense en particulier en Afrique, des questions stratégiques. Mais, cela peut être aussi le voisinage de Dom-Tom pour ce qui nous concerne, nos soucis d'approvisionnement énergétiques, donc les différents sujets, les différentes missions.

Outre cette question de réorganisation du réseau diplomatique, nous avons eu à cœur que le ministère joue pleinement son rôle de coordination interministérielle, c'est-à-dire du ministère, vraiment, on le dit souvent, tour de contrôle de l'action de l'Etat à l'étranger. Mais, cette fois-ci, nous avons souhaité que la réforme nous en donne véritablement les moyens.

Premièrement – et cela, vous le savez par les contacts que vous avez avec les chefs de poste – tous les ambassadeurs ont été instruits, là où cela était pertinent, en fonction de l'effectif, de créer des pôles de compétence interministérielle, pour remplir les missions qui leur sont assignées. C'est-à-dire que faire, ce que déjà beaucoup d'ambassadeurs faisaient, de bons ambassadeurs faisaient dans leurs ambassades, c'est-à-dire, sur des sujets donnés, réunir les chefs de service sur leur autorité, et faire travailler à des sujets intégrés, c'est-à-dire de dépasser le cloisonnement Trésor, DGTPPE, Défense, Sécurité, Sécurité intérieure, économie, de telle sorte que l'on puisse mélanger les compétences sur, par exemple, lobbying communautaire dans la plupart des ambassades de l'Union européenne, mais aussi, des pôles de développement, où l'on mêle à la fois l'économique, le commercial et le développement. Et puis, des pôles sécurité, je ne fais pas de dessin.

Au plan de la gestion, nous systématisons la mutualisation des fonctions administratives, logistiques et financières, par la création des services communs de gestion, qui est le nouveau nom des SAFU interministériels (Services administratifs et financiers uniques interministériels), services communs de gestion, qui mutualiseront tout ce qui concerne la gestion de l'ensemble des services, dans un même pays, dans une même ambassade. Et puis, l'objectif, à terme, serait d'aller vers un budget pays, dont l'ambassadeur serait l'ordonnateur, qui retrace l'ensemble des contributions, des allocations de tous les ministères, en faveur d'un pays.

Voilà pour ce qui est des postes.

Pour ce qui est de Paris, l'Etat s'est doté d'un outil renouvelé de maîtrise des réseaux, qui s'appelle le Corinte, pour Comité des réseaux internationaux de l'Etat, qui remplace le Cimée (Comité interministériel des moyens de l'Etat à l'étranger), qui avait pour particularité d'être à l'éclipse et notamment de ne pas s'être réuni pendant dix ans, entre 1996 et 2006. Désormais, avec Corinte, qui est présidé par le Premier ministre ou le ministre des Affaires étrangères, nous avons un outil qui a comme particularité d'être permanent. C'est-à-dire qu'en dessous du niveau du Premier ministre ou du ministre, il y a un niveau permanent qui est présidé par le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, avec le directeur du Budget et le directeur du Trésor, ainsi que les Secrétaires généraux de tous les ministères et qui donc est permanent. L'avantage d'avoir une structure permanente de suivi des réseaux de l'Etat à l'étranger permettra à ce comité, à la différence de son prédécesseur, d'être opérationnel et c'est un sujet important, puisque comme vous le savez, sur 28 000 agents qui relèvent directement de l'Etat à l'étranger, c'est-à-dire en dehors des établissements publics, seuls 12 000 relèvent du ministère des Affaires étrangères. Donc, il est vraiment essentiel que nous ayons un véritable plan d'emploi des moyens de l'Etat à l'étranger et que les différents ministères se concertent sur l'évolution de leur réseau. Il n'est pas convenable que le ministère des Affaires étrangères reste ou diminue les effectifs, que d'autres ministères diminuent ou augmentent les effectifs, créent des réseaux, qu'il s'agisse du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Défense ou d'autres, sans concertation entre eux. Et souvent, d'ailleurs, le ministère des Affaires étrangères est sur une image que je trouve assez plaisante, qui est celle du bureau de Postes en zone rurale, à savoir que nous sommes la dernière administration à rester dans certains pays, avec la charge d'assurer des fonctions qui sont celles, souvent, d'autres ministères. Désormais, tout ce qui relève du réseau du STIP à l'étranger, des attachés de Défense, surtout de tout ce qui est commercial, devrait être mieux coordonné avec les évolutions de notre propre réseau.

Enfin, nous allons professionnaliser la gestion de nos implantations immobilières à l'étranger, en créant un opérateur dédié, qui s'appellera, je pense, l'Agence des biens immobiliers de l'Etat à l'étranger, qui sera une sorte de foncière de l'Etat à l'étranger et qui aura pour objectif de nous aider dans ce qui n'est pas véritablement notre métier, c'est-à-dire monter des projets immobiliers de regroupement, gérer nos immeubles, concevoir des projets de regroupement et les accompagner.

Sur ce projet d'agence des implantations immobilières de l'Etat à l'étranger – de l'Etat et non pas des Affaires étrangères, c'est un point important – nous en sommes au stade des discussions techniques. Le point important que nous avons fait acter, c'est d'exclure le transfert des propriétés à l'étranger à cet établissement public, c'est-à-dire que cet établissement public n'aura pas la propriété des biens de l'Etat à l'étranger, des chancelleries, des résidences à l'étranger, mais nous aidera à être une sorte de gestionnaire des biens à l'étranger et à faire des montages immobiliers.

Un mot en ce qui concerne la réforme du réseau consulaire, puisque là aussi, nous visons au maintien d'un réseau consulaire qui soit au plus près des communautés, qui non seulement apporte aux usagers le service qu'ils en attendent, administre les communautés françaises dans tous les pays où les services consulaires sont présents, mais aussi, se déploient dans les pays émergents où nos communautés sont en croissance et où nos intérêts sont insuffisamment représentés.

Déjà depuis 2005, c'est vers ces zones que nous avons engagé un mouvement de redéploiement de nos emplois, avec l'ouverture de plusieurs postes consulaires - Chengdu, Chengyang en Chine, Ekaterinbourg en Russie, Oran et Bangalore, Calcutta en 2008 -, redéploiements opérés sans fermeture de poste et grâce aux réorganisations internes décidées au sein du ministère et aux gains de productivité réalisés. Ceci n'est pas un mouvement nouveau. Ce qu'il nous faut, c'est poursuivre, en mettant en œuvre des méthodes modernes d'administration, de sorte que chaque fois que cela est possible, nous puissions rationaliser nos implantations, sans que la qualité du service en souffre et sans que le service à l'utilisateur en souffre. Donc, plusieurs mesures, que vous connaissez ou dont vous avez été informés localement, visent notamment à rationaliser le dispositif à l'échelon régional, lorsque nous avons des pays qui ont une langue commune, un système juridique très proche l'un de l'autre, pour essayer de regrouper ce qui peut l'être. Plusieurs regroupements sont à l'œuvre. Nous allons constituer des pôles consulaires régionaux, ainsi en Amérique centrale ou en Amérique du Sud (Buenos Aires regroupant les activités consulaires d'Asuncion et de Montevideo) et puis, en Europe centrale (Vienne regroupant ce qu'il se fait à Budapest, à Bratislava et à Prague). Mais, bien évidemment, restent sur place des sections consulaires, c'est-à-dire de telle sorte que le Français qui se présente, l'utilisateur, puisse néanmoins avoir un service de proximité, qu'il s'agisse de l'inscription au registre, de la réception des demandes au comité consulaire, de la réception des dossiers de bourse, des remises de pièces d'identité et de voyage, donc en maintenant sur place, quand même, ce qui est essentiel pour la relation humaine de l'utilisateur avec l'administration, c'est-à-dire un service de guichet et de présence.

Nous avons également à l'étude, le transfert de compétences aux préfetures et aux mairies frontalières destinées à permettre aux Français résidant à proximité des frontières de notre pays de s'adresser à certaines préfetures, sous-préfetures

ou mairies pour des documents soit de voyages, soit d'identité ; la centralisation à Nantes des transcriptions des actes d'état civil du Maghreb, dans la continuité de ce qui s'était fait et de ce qu'il se fait déjà pour l'Algérie, avec les postes consulaires Maroc et Tunisie conservant la faculté de dresser les actes et d'assurer les formalités préalables au mariage.

Quoi qu'il en soit, le ministère est parvenu à préserver les effectifs consulaires dans le cadre de la RGPP, par rapport à ce que la RGPP prévoyait dans ses hypothèses de départ. C'est-à-dire que ceux qui ne connaissent pas ce qu'est un consulat, la réalité du travail consulaire et puis les impératifs qui sont les nôtres : ceux qui soit correspondent à des obligations juridiques dans lequel est enfermé le travail consulaire et ceux qui ne connaissent pas non plus les conditions matérielles qui s'imposent à nous, Administration, et aux usages (questions de distance). Dans ces conditions, les effectifs consulaires diminuent d'un peu plus de 3 %, contre plus de 4 % pour l'ensemble du ministère, puisque, au titre de la RGPP, du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, nous avons à rendre sept cents ETP au budget de l'Etat, sur un total de seize mille. Cette diminution des effectifs sera d'ailleurs compensée par des mesures de simplification des procédures et de mutualisation.

Je pourrais citer d'autres exemples de rationalisation et de maintien des qualités des services rendus, mais que vous connaissez déjà : le registre mondial, le guichet d'administration électronique, l'amélioration des conditions de délivrance des titres d'identité et de voyage, l'acheminement direct des passeports, la possibilité à terme, parce que les conditions seront réunies, de demander un passeport biométrique de n'importe quel consulat ou n'importe laquelle des 12 000 mairies équipées. Je crois que nous aurons l'occasion d'y revenir.

En ce qui concerne le culturel et la coopération, je n'en dirai pas beaucoup. L'exemple réussi de l'AEFE, qui est l'exemple type de l'opérateur efficace, géré, sur lequel le ministère des Affaires étrangères garde la tutelle et la mainmise, nous inspire dans ce que nous prévoyons pour la création d'autres opérateurs que nous allons créer. Ainsi, une série d'opérateurs travailleront pour le ministère des Affaires étrangères. Nous en connaissons déjà deux : l'AEFE sous tutelle unique ministère des Affaires étrangères et l'AFD sous tutelle partagée, avec notamment les Finances et l'Immigration. Nous avons le projet de créer deux autres opérateurs : un opérateur culturel et un opérateur qui sera chargé de l'attractivité de notre pays, à l'égard notamment des étudiants étrangers et d'autre part, de la mobilité, c'est-à-dire d'être en mesure de proposer des experts français chaque fois que la demande en est faite à notre pays, ou chaque fois qu'il y a un appel d'offres international sur la table. Il s'agira, pour cette agence, d'être en mesure de proposer des experts, de répondre aux appels d'offres, d'essayer de les gagner et ainsi, de mettre en avant notre expertise, en regroupant FCI (France coopération internationale), l'association EGIDE et Campus France. Cette opération, qui juridiquement est un peu délicate, puisque les statuts juridiques sont différents, devrait, comme pour l'ensemble des opérateurs, déboucher à la date de janvier 2010. Il s'agit donc, par cette agence qui, faute de mieux pour l'instant s'appelle l'Afemi (Agence française pour l'expertise et la mobilité internationale), de regrouper ces trois opérateurs. Elle aura pour objet d'avoir les deux actions. Ces opérateurs seront créés dans le cadre du projet de loi sur lequel nous travaillons, qui est un projet de loi relatif à l'action extérieure de la France et qui notamment institue une nouvelle catégorie d'établissements publics qui faisait défaut et qui va permettre, désormais, d'intégrer les établissements publics, je cite : « œuvrant pour le rayonnement de la France à l'étranger ». Cela permettra d'avoir une nouvelle catégorie d'établissements publics et d'avoir ainsi plus de maîtrise des modalités de gouvernance de ces opérateurs et de nous inscrire dans un cadre d'ensemble.

Donc, sans changement des statuts de l'AFD, de l'AEFE, nous aurons deux autres opérateurs qui sont à créer d'ici à janvier 2010. Il sera important pour nous de préserver la tutelle du ministère des Affaires étrangères, pour toute une série de raisons. La première, parce que nous sommes premiers financeurs, à hauteur parfois de 85 % de ces opérateurs. D'autre part, parce que ces opérateurs s'appuient sur notre réseau, font appel à notre réseau, de manière évidente.

Nous avons aussi le projet – mais vous le connaissez – de regrouper dans les différents pays, les instituts culturels et les services culturels. Ce sujet est également en discussion dans le cadre de ce projet de loi. Plusieurs expérimentations sont en cours, notamment en Allemagne.

Notre Secrétaire général a été chargé d'une mission de réflexion sur la politique culturelle à l'étranger, et plus précisément, sur la mise en place de l'Agence culturelle à définir. Des consultations sont à l'œuvre actuellement, visant à la création de cette agence, à son statut, à ses missions, à son périmètre, qui sera assez large, tout en étant tout le culturel, mais rien que le culturel, c'est-à-dire n'ayant pas d'universitaire, n'ayant pas d'autre chose, puisque d'autres moyens sont là pour cela.

Je ne parle pas de l'aide publique au développement, simplement pour mentionner que dans le cadre de la réforme, c'est aussi accompagné d'une réflexion et de résultats en ce qui concerne un renforcement de la tutelle du ministère sur l'AFD et notamment sur un meilleur contrôle, une meilleure autorité d'animation et de coordination des ambassadeurs sur l'AFD localement, même si le statut de l'AFD et le fait que l'AFD comporte à la fois des activités bancaires et des activités de développement empêche que l'ambassadeur ait une autorité directe sur le représentant de l'AFD. Néanmoins, nous avons fait en sorte que la tutelle du ministère sur l'Agence française de développement soit renforcée.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire. C'était un petit peu long. Mais, il s'agit d'une réforme qui touche à beaucoup de choses, que nous avons voulue complète, pour ne pas oublier les différents aspects.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REPOSES

### **Monsieur le Président**

Monsieur le Secrétaire général, je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

### **Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

Merci, Monsieur le Secrétaire général, pour toutes vos explications.

Evidemment, à la commission des Affaires étrangères, nous avons eu ces informations, mais je pense, là, que cela intéresse bien entendu, tous nos collègues de l'AFE.

Lorsqu'il y a réforme, il y a ambition, il y a projet, il y a objectifs, mais il y a d'autres problèmes qui viennent s'ajouter à tous ceux-là, c'est quelquefois et souvent les problèmes de la réalisation, et pour l'organisation le financement. Les finances sont ce qu'elles sont, la situation est ce qu'elle est, alors, je sais que ces réformes ne vont pas se faire du jour au lendemain et que l'on ne va pas tout réaliser d'ici le mois de janvier prochain. Mais, il y a quand même des choses qui prévoient pour l'avenir. Alors, je suis à la fois heureux de ces réformes, je pense qu'elles sont une bonne chose, encore que l'on pourrait revenir sur certaines décisions qui inquiètent un petit peu. Je vais prendre un exemple, vous avez parlé du culturel, très rapidement, des histoires d'instituts ou de ce qu'il se passe à l'étranger, entre le Conseil culturel, l'institut et toutes les installations. Ce que je remarque dans certains pays, c'est que, finalement, nos partenaires étrangers ne savent plus à qui s'adresser ; l'on change de nom, de statuts, de principes. Et donc, il va y avoir une période relativement difficile. Espérons qu'elle ne sera pas trop longue, pour habituer des gens à quelque chose. Et alors, de grâce, essayons de ne pas changer encore très rapidement de nom... d'avoir quelque chose qui reste pendant des années.

Je suis plus inquiet sur le financement, parce qu'il est bien d'être gestionnaire de l'immobilier français à l'étranger, encore faut-il en avoir les moyens, ce qui n'est pas toujours le cas et si on en a la compétence, il en faut aussi les moyens.

Je prends le cas de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui a les problèmes que l'on connaît, parce qu'elle a la gestion, mais pas toujours les moyens. Alors, on essaie de parer au plus pressé. Je suis membre du conseil d'administration de l'Agence et je sais que l'on s'y emploie – je ne mets personne en doute, ni en question – mais les moyens ne sont pas toujours là et on a vraiment de véritables problèmes. Alors, je ne voudrais pas que ces problèmes retombent sur les parents d'élèves de l'étranger, qui paient de plus en plus cher et qui, on le sait, ont des difficultés de plus en plus grandes, surtout dans certains pays.

Tout cela, c'est une question dont on peut discuter pendant longtemps et je ne vais pas garder le micro trop longtemps. Mais, je voudrais attirer l'attention sur un point. La DFAE est une très bonne chose pour nous, parce qu'elle existe et qu'elle fonctionne. Oui, elle fonctionne, encore faut-il que la tutelle ait les moyens de fonctionner. Or, il y aura un projet de loi sur lequel nous allons revenir, à l'Assemblée nationale et au Sénat et nous aurons à discuter de ce qui sera proposé, et notamment, comme nous l'avons fait dans le passé, de la répartition budgétaire qui sera attribuée à la DFAE. Je veux parler du 151 et du 185, Monsieur le Secrétaire général. Il y a deux ans, nous avons déposé un amendement sur cette problématique entre ce qui concerne les Français de l'étranger sur le 151 et les Français de l'étranger sur le 185. Nous avons pensé qu'il valait mieux réunir sous un même toit tout ce qui concerne les Français de l'étranger et je trouve dommage qu'au moment d'une réforme, d'une redistribution des cartes, l'on ne tente pas de mettre ce qui concerne les Français de l'étranger sous une même tutelle.

Nous avons d'un côté des bourses, de l'autre la prise en charge de la scolarité, l'action sociale, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – qui concerne en premier lieu les enfants français à l'étranger, mais aussi les enfants étrangers – et ne serait-il pas plus judicieux de réfléchir à mettre tout cela ensemble, pour avoir une puissance plus grande de la DFAE et en tout cas, de gérer au mieux les Français de l'étranger ou ce qui concerne les Français de l'étranger ? Je crois que mes collègues seraient heureux que nous allions dans cette direction. Je vous annonce que nous déposerons des amendements dans ce sens, lors du débat du projet de loi. Nous espérons qu'ils passeront.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Sénateur. Je demande aux intervenants suivants d'être relativement courts dans leurs interventions, afin de permettre un débat qui respecte l'ensemble des prises de parole et à Monsieur le Secrétaire général d'avoir le temps de répondre à toutes les interventions.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude DAWIDOWICZ.*

### **Monsieur Claude DAWIDOWICZ, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur KUHN DELFORGE, je m'appelle DAWIDOWICZ, je suis conseiller en Israël et plus particulièrement responsable de la région du Nord. Vous avez parlé d'une réforme ambitieuse, qui touche au réseau, à l'organigramme, aux méthodes et c'est vraiment un travail remarquable, qui demande beaucoup d'efforts. Malheureusement, comme il y a actuellement à l'intérieur de ce projet, de cette réforme, la transformation, le transfert du consulat de Haïfa, la gestion à Tel-Aviv, à le transformer en consulat à gestion simplifiée - ce qui est une très mauvaise décision, je voudrais le souligner -, cela me fait penser à cette chose : quand on déménage, Monsieur, on a généralement l'habitude de prendre les meubles, tout ce qu'il faut, avant de partir dans un autre logement. Et puis, il arrive parfois que dans ce déménagement, l'on perde un tout petit diamant ou une bague de la grand-mère. Un déménagement, c'est comme un raz de marée. Dans votre réforme, en allant faire ce que vous allez faire à Haïfa, vous allez perdre un des diamants ou une bague de grand-mère, parce que c'est un consulat qui existe depuis des dizaines d'années, que les Affaires étrangères et que la France a, et il serait dommage de le perdre.

Je vous ai bien écouté, parce que j'essayais de comprendre exactement quel raisonnement vous suiviez. Au début, je vous ai perdu, parce qu'il y avait beaucoup de dissonances entre le discours et le faire, entre ce que vous dites et ce que Monsieur l'Ambassadeur de France en Israël dit. Vous parlez de concertation, de faire venir l'information du terrain, de compétitivité... Pour parler de compétitivité, par exemple, lorsque nous, la France, quittons le Nord, sachez que la Russie et l'Ukraine viennent y créer des consulats. Vous parlez de faire remonter l'information du terrain, je me considère comme un homme de terrain, un conseiller du terrain. Or, on l'a appris « par la bande », on ne savait pas, ces discussions qui étaient entamées partout... Vous parlez d'un pôle politique, Monsieur l'Ambassadeur nous dit : « Vous n'avez pas à vous mêler de cela, c'est de la gestion, de l'administration, cela ne vous concerne pas ». Alors, je me dis, cela ne marche pas, il y a des dissonances. On me dit cela et on fait autrement. Et puis, à un moment donné, vous m'avez donné la réponse, parce que vous avez dit : « C'est une réforme du ministère des Affaires étrangères, une réforme qui est dans notre intérêt ». Et là, j'ai commencé à comprendre. Là, oui, cela convient bien à ce que dit Monsieur l'Ambassadeur. C'est une réforme qui est dans l'intérêt du ministère des Affaires étrangères.

La question que je voudrais poser : est-elle dans l'intérêt des usagers ? Nous, nous travaillons avec les usagers. Est-elle dans l'intérêt des personnes sur place ? Est-elle dans l'intérêt des Français, de la population, des 20 000 Français qui vivent dans le Nord d'Israël, des 150 000 francophones et des 13 500 inscrits en 1986 ? Tout cela me semble une mauvaise décision. C'est certainement un grand projet, un peu comme jeter le bébé avec les eaux sales. Cela arrive souvent. Cette réforme est certainement nécessaire, mais on aurait pu regarder parfois, point par point. Je vous demande d'y réfléchir, de nous associer à cette réflexion, parce que nous pouvons aussi avoir notre mot à dire. Nous avons été bafoués dans la méthode et vous avez parlé de méthode. Cela peut être fait autrement, de manière plus intelligente.

Je voudrais juste vous citer le Maire de Haïfa : « Je ne comprends pas : on détruit en un jour, le travail de dizaines d'années. Je suis furieux ». Voilà ses paroles, il parle de « *oudspa* », qui signifie toupet, au mauvais sens du terme. Voilà dans quelle situation cela nous a mis. Je vous demande de reconsidérer, vous et vos services, la décision que vous avez prise, de transformer le consulat de Haïfa en un consulat à gestion simplifiée et à trouver une solution plus pertinente aux conditions et à la situation géopolitique de la région.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

Je ne prends pas la parole pour vous poser beaucoup de questions et faire des commentaires, j'aimerais simplement suggérer quelque chose à l'Administration et réitérer une demande faite il y a des années par le Sénateur COINTAT, profiter de cette fameuse réforme, et peut-être à la fin, dans la transcription, le rapport de votre présentation, une explication de tous les sigles et acronymes qui sont utilisés. Au bout d'un moment, on commence à s'y perdre, pour arriver à suivre et on n'est pas à Paris toute l'année, or, vu de l'étranger, cela commence parfois à paraître difficile. Et, il n'y a pas que nos partenaires à l'étranger qui s'y perdent ; les élus s'y perdent aussi de temps en temps.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.*

**Madame Monique MORALES**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Secrétaire général, je me joins tout à fait la réflexion de Madame SCHOEPPNER, parce qu'il est vrai que nous étions un peu perdus. C'est une indigestion de sigles qui vous sont sans doute très familiers, mais pour nous pas du tout.

Monsieur le Secrétaire général, je voudrais vous remercier de votre exposé, très didactique. On comprenait tout à fait la réforme. Sur la philosophie, il faudra l'étudier sans doute un peu plus à fond, parce qu'à première vue, comme cela, cela nous paraissait très bien, mais je dois dire qu'à la fin, j'avais un peu de mal. Par contre, au début de votre intervention, vous avez parlé du Livre blanc sous la conduite de Monsieur JUPPE, puis de la RGPP. J'ai l'impression qu'entre les deux, il n'y a pas une, mais plusieurs cloisons étanches. Parce que Monsieur JUPPE était très ambitieux dans son livre, principalement quand on lisait tout ce qui concernait les Français de l'étranger et l'enseignement, il préconisait des moyens extraordinaires et nous étions ravis en lisant cela. Par contre, quand on voit l'application de la RGPP, permettez-moi d'être beaucoup plus pessimiste. Vous dites que vous allez garder la tutelle de l'AEFE, très bien ; mais, allez-vous lui donner les moyens de fonctionner convenablement ? Parce que, lorsqu'on entend le ministère du Budget dire qu'il faut aller vers l'autofinancement de l'AEFE... La tutelle signifie aussi donner les moyens de fonctionner sans étrangler les parents. Or, c'est ce qu'il se passe en ce moment.

Les consulats : vous réduisez les effectifs, mais la masse de travail reste la même. Alors, que se passe-t-il ? Elle augmente même puisque le nombre de Français expatriés augmente. Quand on compare les chiffres entre le recensement de 2006 qui a servi pour le découpage des futures élections des députés des Français de l'étranger et les chiffres maintenant, on constate une augmentation considérable du nombre de Français expatriés. Comment vont faire ces employés des consulats, même s'ils sont ultra performants – ce dont je ne doute pas ? Je donnerai pour exemple le consulat de Moroni où m'a-t-on dit, il y a deux mille dossiers en attente, qu'allons-nous faire ? Le consulat de Yaoundé ? Celui de Haïfa, mon collègue s'en est exprimé. Celui de Douala ? Alors, franchement, je ne comprends plus. Depuis longtemps, on entend parler de réforme et il faut réformer, et il faut se moderniser. Il faut rendre la France attractive à l'étranger. Tout cela est très bien. Mais, de grâce, donnons-nous les moyens de fonctionner. Merci.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

**Monsieur Olivier CADIC**

Bonjour. Je vous remercie vraiment sincèrement de votre intervention. C'est vrai un petit graphique, il aurait été plus facile de suivre. Mais, c'était très intéressant. Vous avez dit quelque chose qui m'a fortement interpellé : rationaliser sans que la qualité en souffre. Là, vraiment, j'apprécie et ce que je voudrais, c'est que l'on parvienne à rationaliser en améliorant la qualité. Vous avez fait un centre pour la sécurité qui répond 24h/24, qui était une vraie préoccupation. C'est une vraie réussite et on s'en félicite. Pour tout ce qui est administratif, est-il normal que l'on appelle le consulat pour savoir comment renouveler une carte d'identité, un passeport ? Le consulat est ouvert un certain nombre d'heures. Ce sont souvent des questions récurrentes. Les élus ne sont pas impliqués sur l'organisation du consulat. Quand le consulat ne répond pas au téléphone, les personnes se tournent vers les élus pour dire que le service du consulat n'est pas ouvert pour répondre. C'est une première problématique, et j'aimerais que l'on essaie, puisqu'on le fait pour Budapest, Bratislava, etc., d'avoir une réflexion beaucoup plus large. Encore une fois, rationaliser pour améliorer la qualité est bien l'objectif.

Deuxième chose, je vais vous présenter la carte consulaire, dont on me demande pour la deuxième fois, au bout de dix ans, de renouveler, alors que je n'ai toujours pas changé d'adresse. Alors, renouvellement de la carte consulaire, à Londres, cela veut dire 22 500 courriers qui partent chaque année depuis sa demande. Ensuite, tout le monde doit faire ses photos, justifier qu'il habite toujours à l'adresse où il est, renvoie tout cela au consulat, 22 500 fois dans l'année, où quelqu'un va réenregistrer, rétablir une carte dont on ne sait à quoi elle sert. Ce sont des choses sur lesquelles j'aimerais que l'on avance. Et, pour rationaliser en améliorant la qualité, je vous invite à nous impliquer. Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

**Monsieur François NICOULLAUD**

Merci, Monsieur le Président.

Moi, j'aimerais intervenir sur le volet de l'exposé du Secrétaire général adjoint touchant au rayonnement de la France. Certes, la réforme qui nous a été présentée dans l'ensemble de ses aspects et dans celui-là aussi se veut être ambitieuse. Elle est



néanmoins conduite sous contrainte, nous le savons bien et nous avons noté par exemple que cette année, les crédits de nos centres culturels ont diminué d'à peu près 30 %, ce qui faisait suite, déjà, à une ancienne diminution l'année précédente. Et les années suivantes, de nouvelles diminutions s'annoncent. En tant que Français de l'étranger, nous sommes tous attachés à ce rayonnement, bien entendu, et donc, la réforme qui va se mettre en place sera suivie avec une attention particulière par nous tous. Et à cet égard, je rejoins la critique ici exprimée ; comme beaucoup d'autres aspects de cette réforme, cet aspect des choses, je le crains, va déboucher sur une organisation à peu près illisible. Elle est déjà difficilement lisible pour nous ; elle le sera encore plus difficilement pour les étrangers.

Vous allez avoir, d'une part, un réseau qui dépendra toujours du ministère des Affaires étrangères, mais qui n'aura pas de moyens. Il n'aura que des frais de fonctionnement. Les personnes seront payées, mais pour avoir de l'argent pour mener des opérations, elles devront aller le chercher ailleurs. Là s'ouvrira une course. Pour les Affaires culturelles, il faudra aller dans une première agence, vous l'avez dit. Pour les affaires de coopération scientifique et technique qui sont une partie intégrante du travail de nos services culturels et de coopération, il faudra non plus aller vers une agence, mais il faudra aller vers les services du ministère, si j'ai bien compris, puisque vous avez dit que la coopération universitaire, scientifique et technique restera toujours gérée en régie directe, en quelque sorte, par le ministère. Donc, vous aurez d'un côté, une ou des agences avec des moyens, mais sans réseau ; de l'autre côté, un réseau sans moyens et les compétences des uns et des autres ne se recouvrent que très imparfaitement, comme on l'a vu. Donc, pour un service culturel, il faudra aller sonner à plusieurs guichets pour arriver à composer son bouquet de programmes et d'actions de l'année. En outre, l'idée de créer deux agences, qui ne sont pas du tout du même niveau, avec une agence de conception et de réalisation, sorte de maître d'œuvre, l'agence culturelle, face au composé des trois autres agences, dont l'une est une agence de voyages, l'autre un tour operator et l'autre enfin une gestion de personnels, nous sommes là devant des corps de métiers qui n'ont vraiment aucun rapport entre eux. Là encore, ce n'est pas cette seconde agence qui pourra gérer les actions scientifiques et universitaires telles que nous les concevons.

Voilà, une sorte de mosaïque va se dessiner sous nos yeux et je voudrais souligner qu'alors que nous réfléchissons en termes de compétitivité internationale, et bien entendu à juste titre, ces différentes agences ou institutions que nous allons créer sont au-dessous du pouvoir séparateur de l'œil en matière de compétition internationale. Quand on regarde ce qui existe chez nos concurrents, au niveau européen ou à plus forte raison au niveau des institutions des Nations Unies, ce que nous allons créer sera, je le crains assez difficilement, non seulement lisible, mais même visible, d'autant plus que l'argent ne sera pas là.

Voilà les inquiétudes qui nous inspirent, Monsieur le Secrétaire général adjoint et puisqu'il est encore temps, nous vous demandons, vraiment, alors que les moyens sont réduits, d'essayer de faire simple, lisible, compréhensible, pour les gens qui attendent précisément de la France, des signaux forts, malgré des temps difficiles que nous traversons.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

### **Monsieur Jean-Loup KUHN-DELFORGE**

Les interrogations portent pour beaucoup sur la question des moyens, et à juste titre. L'Assemblée des Français de l'étranger est là notre avocat pour rappeler à quel point toute réforme, quelle qu'elle soit et quelle que soit la pertinence intellectuelle qu'elle recouvre et qui la sous-tend, a besoin de moyens et de moyens d'expansion, de rayonnement, pour travailler.

Pour répondre à Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA, mais aussi à Monsieur le Président NICOULLAUD, que nous avons le souci d'aller vers le maximum de visibilité et de lisibilité sur place. C'est-à-dire qu'après que des idées de concours aient été lancées sur la dénomination des centres culturels, nous en resterons simples, c'est-à-dire à la notion d'institut français, valable sur l'ensemble du réseau. Ces instituts bénéficiant de l'autonomie financière et qui seront regroupés avec le service culturel, là aussi, c'est quand même une mesure de simplification : expliquer à des partenaires étrangers que d'un côté, il y a le service culturel, de l'autre l'institut culturel est quand même une dichotomie subtile. Ces instituts, ces présences culturelles sur le terrain recevront les moyens de l'Etat comme par devant. Donc, il n'y aura pas de changement quant aux moyens d'attribuer les crédits culturels et autres. Mais, ce qui change, c'est justement l'extension des compétences de nos services dits culturels sur le terrain. C'est-à-dire que la jonction de ce qui est services culturels et gestion de coopération, maintenant, avec les instituts culturels actuels, fait que le réseau des instituts culturels a pour objet, pour vocation, d'aller bien au-delà du culturel et d'être un petit peu sur le terrain, le pendant de ce qu'est la Direction de la Mondialisation. C'est-à-dire que les équipes, dans les instituts français s'estiment comptables non seulement des questions culturelles stricto sensu, mais comme ils le font déjà maintenant, en liaison avec Campus France, qui soit l'agent de l'attractivité de notre système universitaire à l'étranger, qu'il soit également intervenant dans le domaine de coopération, présent dans le débat d'idées, y compris sur les questions d'environnement, d'autres sujets, comme on le dit de manière un petit peu « pompeuse », que le réseau des affaires culturelles passe d'un réseau culturel à un réseau des enjeux globaux. C'est-à-dire que c'est une présentation intellectuellement séduisante, mais qui veut bien dire ce qu'elle veut dire, à savoir que l'on dépasse le simple champ du culturel.

En ce qui concerne les moyens, vous en avez longuement parlé, les uns et les autres. Le Ministre est d'ailleurs intervenu avec succès pour obtenir une rallonge de 40 millions d'euros pour 2009 et 2010, pour compenser partiellement la diminution des budgets d'attraction culturelle à l'étranger. Dans le contexte budgétaire actuel, c'était une bonne chose, indispensable parce que, effectivement, ici et là, nous avons des diminutions qui s'ajoutent année après année et qui portent atteinte à notre capacité de rayonnement.

En ce qui concerne la répartition budgétaire, Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA a raison d'appeler notre attention. Les choses sont en discussion sur ce sujet. Les décisions ne sont pas prises, sont à l'examen. Ce qu'il faut quand même voir, c'est que de toute façon, nous aurons à changer la répartition, la maquette budgétaire du ministère sous l'emprise de plusieurs décisions. D'abord, la réorganisation dont j'ai fait état. Il va falloir faire coller la maquette budgétaire avec le nouvel organigramme. Deuxièmement, le fait qu'un programme est particulièrement sur la sellette, c'est le programme dit 105, qui est le programme politique qui mélange à la fois tous les ETP hors consulaire et différents moyens avec les opérations de maintien de la paix et les contributions obligatoires au système des Nations Unies, donc mélangeant un petit peu les poireaux et les carottes. Ce problème qui d'ailleurs, n'a pas véritablement les moyens de sa gestion, est sur la sellette. Le 151, dont on a parlé, est à la limite du seuil d'existence, de pauvreté, mais surtout, vu de ceux qui sont des experts en matière d'organisation budgétaire, du seuil critique pour qu'un programme existe.

D'autre part, il y a la réflexion sur la répartition entre 185 et 209. Cette répartition était purement géographique. Il pourrait être plus rationnel d'avoir une répartition fonctionnelle, avec d'un côté les crédits de coopération, d'autre part les crédits culturels, quels que soient les pays d'application. Donc, les choses sont en discussion, mais votre intervention est prise en compte en ce qui concerne ce sujet.

Sur Haïfa, Monsieur le Conseiller, vous avez raison d'appeler l'attention sur la nécessité de maintenir et d'assurer les services consulaires qui sont ceux auxquels a droit la population du nord d'Israël. La réforme que vous déplorez permet de maintenir ces services à la communauté. Je rappelle que les deux consulats sont distants de 80, 90 km et que dans aucun autre pays du monde, il n'y a de consulat séparé ainsi. L'important, c'est de maintenir à Haïfa, un service de proximité, qui soit en mesure d'apporter le lien humain entre l'administration et l'utilisateur, de sorte que l'utilisateur ne pâtisse pas de cette réforme. Etre associé à la réflexion, oui, cela paraît évident. L'ambassadeur a cette tâche de concertation et d'explication de la réforme, tant à l'égard des conseillers de l'AFE que de la communauté.

Mesdames SCHOEPNER et MORALES, je n'avais pas le sentiment d'avoir utilisé d'acronymes. J'ai regardé à nouveau ce que j'ai dit. J'ai utilisé des acronymes qui, certes, sont un peu étranges, mais qui sont relativement connus, qui étaient DFAE, AFE et AEFE. Je pense qu'ils vous sont connus. Je n'en ai pas utilisé d'autres.

*(Murmures dans la salle).*

Je me suis peut-être trompé...

Madame MORALES est intervenue sur la question des moyens de l'AEFE. Le Ministre est intervenu auprès de Monsieur WOERTH pour à la fois les bourses, mais aussi pour le plan de développement de l'AEFE. Rationaliser sans que la qualité n'en souffre, Monsieur le Conseiller, vous parliez notamment du fait que ce qui était fait par le Centre de crise, puisse l'être pour le reste des questions concernant les Français de l'étranger. Au titre de la RGPP, qui n'a pas que des défauts, nous avons à l'étude l'idée d'un numéro vert pour les Français de l'étranger, sur le modèle de ce que font les Canadiens, c'est-à-dire quelque chose qui puisse assurer une réponse 24h/24 pour les Français de l'étranger, afin qu'ils puissent appeler et avoir différents sujets, hors ouverture et fermeture. C'est ce que font nos partenaires canadiens.

*(Murmures sans la salle).*

Sur la carte consulaire, je laisserai peut-être Monsieur le Directeur répondre s'il l'estime utile. Je pense que c'est un sujet qui lui est très connu. Quant à Monsieur le Président NICOULLAUD, je pense avoir répondu en lui disant qu'effectivement, les établissements à autonomie financière seraient lisibles parce que, effectivement, ils seraient regroupés avec les services culturels, parce qu'ils auraient une mission qui, désormais, couvrirait l'ensemble de la diplomatie d'influence de notre coopération culturelle ou de débat d'idées, par le fait que dans le fond, dans la réforme que nous souhaitons mener en ce qui concerne le culturel, ce que nous voulons absolument éviter, parce que nous sommes convaincus que le culturel fait partie de l'action diplomatique et que le culturel, quand on est Français, fait partie de la politique extérieure du pays. Notre idée est d'éviter toute dérive possible vers un modèle du style Goethe Institut ou British Council, qui ferait que nous ayons une sorte de dérive amenant des agences à être coupées de la responsabilité politique en matière de diplomatie, qui est celle du ministre.

Ce que nous avons à l'idée, c'est certes des agences qui proposent, font du montage, sont véritablement des opérateurs, mais que la capacité d'influence et la capacité politique soit celles du ministre et du ministère des Affaires étrangères et localement, celle de l'ambassadeur, qui a véritablement autorité sur l'institut culturel tel qu'il est. Et de ne pas avoir une agence avec un réseau. L'agence avec son réseau, c'est le meilleur moyen de dessiner un peu le pointillé qui, ensuite,

permettrait de détacher l'ensemble du quai d'Orsay. Mais, c'est un sujet vaste qui fait l'objet actuellement de la concertation qui est menée par le Secrétaire général.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Je vous remercie pour votre présence et vos réponses à nos questions.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre Girault.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, pour le British Council, Monsieur le Secrétaire général, je peux vous dire d'expérience qu'il travaille très étroitement avec l'administration britannique et c'est un instrument d'influence considérable. Idem pour le Goethe Institut, je suis désolé.

**Monsieur le Président**

On ne va pas recommencer un débat.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.*

**Madame Monique MORALES**

Monsieur le Secrétaire général, on a beaucoup parlé enseignement, culture, mais le social ? 20 % de diminution des crédits en deux ans. Je vous laisse la réflexion. Mais, c'est scandaleux.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

**Monsieur Jean-Loup KHUN-DELFORGE**

Merci à vous.

**INTERVENTION DE MONSIEUR PHILIPPE MEUNIER,  
ADJOINT AU DIRECTEUR GENERAL DE LA MONDIALISATION,  
DU DEVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS**

**Monsieur le Président**

Monsieur MEUNIER, je vous donne la parole. Vous êtes adjoint au nouveau directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats. Vous allez donc nous expliquer les missions et l'organisation de la nouvelle direction générale du ministère et les conséquences que cela va avoir pour la présence française à l'étranger et pour ce qui nous tient à cœur en termes d'enseignement.

**Monsieur Philippe MEUNIER, Adjoint au Directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je suis ravi de faire cette présentation devant vous. Je comprends que vous avez déjà largement débattu, y compris d'éléments de la réforme globale du ministère qui est la nouvelle Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats. Ce que je voudrais, c'est un peu vous expliquer comment on est arrivés à ce schéma, à cette organisation et surtout, d'abord, quelle est la logique et quelle est la réflexion derrière tout cela. J'imagine que l'on a rappelé qu'il y a eu une continuité de travaux avec le Livre blanc, la RGPP et d'autres contributions qui ont été élaborées sur ce qui était le nouveau contexte des relations internationales. La création de la DGP en est une conséquence.

En premier point, je voudrais vous dire d'abord, que cette direction est évidemment une nouvelle organisation, avec de nouvelles méthodes de travail, et une nouvelle équipe. Tout cela est résumé dans la feuille qui vous est distribuée et qui vous donnera les principaux éléments d'organisation.

### QUELLE REFLEXION A ETE MENEES SUR LA CREATION DE CETTE DIRECTION GENERALE ?

Cette direction générale correspond une direction en charge de ce que nous appelons de plus en plus, les « affaires globales ». C'est quelque chose qui n'est pas originale. D'autres pays ont décidé de créer à l'intérieur de leur ministère des Affaires étrangères, une direction en charge des affaires globales. C'est le cas du Foreign Office à Londres, au Canada, en Suède, dans une certaine mesure aux Etats-Unis, avec évidemment des périmètres différents et le périmètre qui a été retenu pour ce qui est du ministère des Affaires étrangères français est évidemment le reflet des caractéristiques propres de la politique étrangère française, à savoir un engagement fort sur les questions de développement, en Afrique notamment, une diplomatie culturelle qui a toujours été une caractéristique forte de la diplomatie française, et la volonté de contribuer à une organisation internationale, une gouvernance internationale conforme à un esprit un peu universaliste de la France.

### POURQUOI TRAITER DE NOUVEAUX SUJETS ?

Parce qu'on a bien vu qu'avec ce basculement dans le XXI<sup>e</sup> siècle, de nouveaux sujets apparaissent, ceux issus de l'interdépendance accrue sur la planète : la mondialisation des échanges, les interdépendances du système financier et la prise de conscience des limites d'un système et en tout cas, de la manière selon laquelle sont gérées les ressources de la planète et toutes les questions de développement durable.

### QUELS SONT LES ELEMENTS PROPRES ET COMMUNS A CES NOUVEAUX SUJETS ?

Ils sont essentiellement caractérisés par l'idée qu'il doit y avoir une réponse collective à la hauteur de ces enjeux et que cette réponse collective est absolument nécessaire, parce que le niveau national et même, le niveau régional, ne suffisent pas à répondre à ces questions en termes de gouvernance.

### QUELS SONT LES SUJETS ?

Ce sont les sujets qui jusqu'à maintenant, n'étaient pas forcément considérés comme étant dans le cœur de métier de la diplomatie et du ministère des Affaires étrangères. Il y avait eu, dans le passé, une réforme très importante, qui est la réforme de 1998, avec la fusion entre le ministère des Affaires étrangères et celui de la Coopération. Cette réforme se situe dans son prolongement et consiste à articuler ces sujets globaux avec les sujets géopolitiques et avec les sujets de culture, d'influence et de développement.

Il me semble qu'un des éléments très importants également – et là, je parle totalement sous votre contrôle – c'est que ce sont aussi des sujets sur lesquels il existe un lien direct entre la vie quotidienne de nos concitoyens, la situation économique et sociale en France et dans les pays voisins européens ou autres et cette dimension internationale. Ce sont des sujets sur lesquels la visibilité du ministère des Affaires étrangères est très importante, parce qu'évidemment, il y a l'immense sujet de l'assistance aux Français vivant à l'étranger, les efforts sur le plan humanitaire et donc, la création du Centre de crise, mais aussi la nécessité de s'occuper de ces nouvelles crises, puisque le ministère des Affaires étrangères n'est jamais aussi visible que quand il est le ministère des Crises... il faut aussi s'occuper de ces crises à dimension plus économique, sur lesquelles les effets sur la vie quotidienne sont très forts et sur lesquels il est important d'avoir des règles collectives, parce que, pour reprendre une terminologie économique, si on a des Etats ou des endroits du monde où les règles ne sont pas appliquées, on a un système de passagers clandestins qui fait que la règle qui n'est pas appliquée de manière globale n'est absolument pas efficace. Je pense évidemment aux phénomènes climatiques et aux engagements qui doivent être pris en matière de climat.

Il se trouve que la crise économique qui s'est déclenchée et approfondie en 2008 donne encore plus de résonance à ces thématiques et montre qu'elles sont liées, puisque, comme vous vous en souvenez, l'année 2008 a été successivement appelée d'abord « l'année de la crise alimentaire », puis « la crise des prix des matières premières » avec les cours des hydrocarbures qui ont atteint des niveaux très élevés de manière extrêmement brutale, puis « la crise financière ». De plus en plus, on estime que cette succession de crises, évidemment, traduit un lien, en tout cas des corrélations entre les trois crises.

Et puis, elles traduisent aussi un changement des rapports de force, puisque dans ces déséquilibres nouveaux entre la consommation, surtout américaine et l'épargne qui est extrêmement forte en Chine, dont on a vu récemment les impacts sur le système bancaire, on a des changements de rapports de force entre les Etats, entre les régions du monde et une affirmation extrêmement forte des cultures. On voit donc bien qu'un certain nombre de courants d'opinion considèrent qu'il y a là une remise en cause du modèle assimilé largement à un modèle occidental et des critiques extrêmement fortes sur la pertinence de tel ou tel autre schéma culturel ou de développement historique.

Pour conclure un peu sur cet aspect de réflexion, évidemment, derrière tout cela se trouve la question de la gouvernance internationale. On voit bien aujourd'hui, avec toutes les interrogations sur le format, le G8, le G20, le G8+, il y a besoin

d'instances de gouvernance et, deuxièmement, besoin de règles internationales dans des domaines qui sont parfois extrêmement techniques, comme la propriété intellectuelle, des domaines parfois assez nouveaux pour les diplomates.

A partir de cette analyse et de l'idée que pour progresser sur cette analyse, il faut avoir de plus en plus de liens avec la société civile, les *think tanks* et un certain nombre d'experts dans tous les domaines. Et, en croisant les analyses et les métiers, pour les raisons que j'indiquais tout à l'heure, on en est arrivé à l'idée qu'il fallait d'abord regrouper les forces au sein du ministère des Affaires étrangères, puisque, évidemment, nous ne partions pas de rien et ces sujets étaient déjà, en partie en tout cas, très suivis par le ministère des Affaires étrangères, mais en matière extrêmement institutionnelle. Je prends l'exemple de l'environnement et du climat, dans l'ancienne organisation du ministère, vous aviez la direction des Nations Unies, qui évidemment suivait le sujet climatique dans les enceintes Nations Unies, la direction économique qui le faisait dans toutes ses dimensions G8 et autres forums environnementaux. Les aspects liant l'environnement, le climat et le développement étaient suivis dans l'ancienne DGCID. C'est une organisation extrêmement éclatée, avec un nombre d'agents très faible, extrêmement éparpillée et qui nous obligeait en permanence à avoir une place forte. Pourquoi ? Parce que jusqu'à maintenant, l'organisation du ministère était assez institutionnelle. Et donc là, nous changeons de système, nous partons des différents sujets, métiers, et nous estimons qu'au même endroit, les agents doivent avoir la totalité de la gestion du dossier, c'est-à-dire les aspects analyse, définition de positions et de politiques françaises dans ce domaine, l'aspect négociation bilatérale ou multilatérale ; et l'aspect promotion de cette réflexion, de ces positions et dialogue avec les autres acteurs sur ces domaines.

Troisième élément d'organisation, nous estimons que sur ces sujets, le ministère des Affaires étrangères a des choses à dire, à apporter. Evidemment, il ne s'agit pas de travailler en silo, d'avoir une organisation déconnectée des autres ministères français qui travaillent sur ce sujet, mais d'être en mesure, ici, de faire un peu la synthèse et cette synthèse, elle est très importante, un parce que c'est la vocation du ministère des Affaires étrangères d'être un peu la synthèse et de faciliter la coordination gouvernementale sur tous ces sujets ; deux, parce qu'aucun ministère n'a la totalité du spectre. Quand on parle d'un sujet en particulier, quelle est la vision internationale qu'il faut en avoir ? Quelle est la position des autres pays ? C'est évidemment à travers nos ambassades et à travers vous que nous pouvons mieux l'appréhender, du fait de cette position à l'étranger, et aussi, parce que les sujets interagissent. C'est-à-dire que la sécurité alimentaire et la nécessité d'améliorer la productivité agricole dans les pays du Sud est un sujet qui doit être traité en même temps que le sujet de la biodiversité. A savoir, quelle balance faut-il faire entre ce sujet de développement et cette dimension de développement durable ? Sur les questions énergétiques, évidemment, l'on voit bien que ce sont des questions extrêmement importantes, stratégiques, politiques et, dans un certain nombre de pays – je pense à la Russie, à l'Ukraine – la dimension énergétique et donc les rapports que nous pouvons avoir avec ces pays sur l'énergie, qui sont extrêmement importants pour nous, ce sont des questions de politique et même de politique intérieure majeure.

Aussi, pour avoir une vision globale, le ministère des Affaires étrangères a un vrai rôle dans ce cadre. J'ajoute aussi que sur ces thématiques, il est important que le ministère joue sa partition, c'est-à-dire qu'il est normal, naturel et utile à la position gouvernementale, que le ministère des Affaires étrangères, structurellement, voit tel et tel sujet un peu différemment d'un autre ministère. Sur la question par exemple de la lutte contre les flux financiers illicites, les paradis fiscaux, les centres non coopératifs, etc. il est évident qu'aux Affaires étrangères, on a à la fois la vision d'extrême sensibilité de ces sujets, compte tenu des relations avec les Etats concernés, mais aussi la vision qu'il est impossible d'arriver à un système financier équilibré du point de vue international, si on continue à tolérer un certain nombre de centres off shore, de non-coopération, quels que soient les problèmes que cela peut poser, ou les arguments qui peuvent être en faveur de ce type de souplesse, en matière économique.

Voilà un peu comment nous avons bâti l'organigramme que je vous ai distribué. Je voudrais vous le décrire rapidement, et vous dire comment nous commençons à travailler dans ce cadre. D'abord, c'est un organigramme qui vise deux priorités. La première, c'est évidemment comment faire en sorte que la mondialisation soit mieux régulée, plus solidaire. En schématisant un peu, on a deux directions qui correspondent à cela, celle de l'économie globale et des stratégies du développement, et celle des biens publics mondiaux. La deuxième orientation, c'est évidemment comment faire pour que la France fasse passer son message, soit une référence et ait une vraie contribution, une vraie influence dans la mondialisation, et donc, défende ses intérêts. Là, on est plutôt sur les deux autres directions : la direction de la politique culturelle et du français et la direction des politiques de mobilité et d'attractivité. Ce que je dis là est évidemment schématique, parce que chaque direction doit défendre ces deux orientations et ces deux missions.

En quelques mots, d'abord sur l'appellation de la direction, « Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats », il y a une mondialisation, ce n'est pas une prise de position idéologique, mais une réalité, et c'est la volonté de montrer qu'il faut répondre à cette situation que l'on décrit actuellement dans le terme mondialisation. Deuxièmement, il y a une orientation forte qui est l'aide et le soutien au développement. Troisièmement, la nécessité de nouer des partenariats avec les autres Etats, les autres acteurs non gouvernementaux, etc.

## LES DIRECTIONS

La première est la direction économique globale et stratégie du développement, avec trois structures en son sein. D'abord, une sous-direction des Affaires économiques internationales, dans toute la logique à la fois de la gouvernance de la mondialisation (préparation de toutes les réunions au titre des Affaires étrangères, réunions des Nations Unies, etc.) et les sujets de régulation (propriété intellectuelle, commerce, etc.). Une sous-direction des stratégies du développement, qui est focalisée sur les pays du sud et comment faire en sorte que notre stratégie de développement soit une stratégie qui, également pilote mieux la politique européenne de développement, puisque nous sommes un énorme contributeur. Troisièmement, une mission de la gouvernance démocratique, parce que c'est à la fois un besoin très fort et une expertise française très forte, la gouvernance démocratique, c'est-à-dire le renforcement des capacités des Etats à se gouverner en tant qu'Etat, en tant que société, dans tous ces domaines, et aussi de mettre en œuvre des normes internationales qui seront décidées. Puisque, évidemment, à quoi sert de se mettre d'accord en international sur des normes, si ensuite, on a objectivement un certain nombre d'Etats dans le monde qui, pour des raisons de capacité administrative, ne sont absolument pas en mesure d'appliquer les normes auxquelles ils ont souscrit.

Ensuite, la direction des biens publics mondiaux, avec une terminologie maintenant assez répandue de manière internationale. Ce sont tous ces sujets qui sont objectivement des sujets de solidarité mondiale, sur lesquels il n'y a pas de solution séparée : la santé, la sécurité alimentaire, le climat, l'énergie et les ressources naturelles. Par rapport à l'ancienne organisation, vous avez en gros deux sous-directions sur l'environnement, contre une seule auparavant.

Troisièmement, la direction de la politique culturelle et du français. Comme je l'ai dit, une politique culturelle et un engagement culturel à l'international qui est une tradition française et que le ministre a encore renforcée et souhaite encore renforcer, y compris sur les sujets modernes, nouveaux, que sont les technologies de la communication et comment on contribue à une gouvernance internationale ; puis, une direction des politiques de mobilité et d'attractivité. C'est tout simplement la logique des pôles de compétitivité, c'est-à-dire que l'on a mis dans la même direction, celles et ceux qui, auparavant, s'occupaient des entreprises, du dialogue et du soutien avec les entreprises, mais aussi avec les universités, le monde de la recherche, l'enseignement supérieur. C'est en cohérence avec la politique de pôles de compétitivité que nous développons sur le territoire national.

Tout cela évidemment dans une optique de développer des stratégies à l'international et donc d'avoir, pour la mise en œuvre de ces stratégies, des opérateurs, puisqu'un élément de la réforme, c'est aussi de dire qu'il faut s'investir davantage sur les sujets et que le ministère des Affaires étrangères, avec quelques exceptions, n'a pas vocation à gérer en direct des projets, mais qu'il doit avoir des opérateurs pour cela. En matière de développement, l'Agence française de développement, dont nous estimons qu'elle est l'opérateur pivot et que le dialogue avec elle va permettre d'avoir une tutelle et une cohérence plus fortes sur ces sujets de développement.

Enfin, la création de nouveaux opérateurs, ou la réunion de plusieurs intervenants en un seul opérateur, pour tout ce qui est en cohérence avec la priorité à la mobilité, tout ce qui est « exportage » de l'expertise et développement de la coopération universitaire. Ces opérateurs, avec une exception pour l'AFD, qui, compte tenu de l'importance qu'on lui accorde dans la politique et du lien très fort avec la politique étrangère, elle fait l'objet d'une tutelle et d'une mission de tutelle directement auprès du directeur général. Les autres opérateurs auront une tutelle qui sera exercée par leur direction de rattachement.

Pour conclure et peut-être engager le dialogue avec vous, c'est vraiment une révolution dans l'organisation du ministère. Cela a été présenté comme tel par le ministre. C'est une révolution en termes d'ouverture et c'est un défi. Il nous faut être beaucoup plus ouverts sur l'extérieur et c'est une volonté de mieux contribuer à la gouvernance internationale et donc, quelque part, à des sujets qui sont ceux qui impactent quotidiennement la vie des citoyens et qui mettent le ministère des Affaires étrangères plus en prise avec nos concitoyens. Tout cela dans le cadre d'une stratégie qui demeure évidemment européenne, puisqu'un des éléments pour peser en matière globale, c'est évidemment la construction européenne et nous travaillons en étroite collaboration avec la direction de l'Union européenne, qui a été créée et qui vise à mettre là aussi un peu le pilotage de l'Union européenne de manière plus opérationnelle.

Merci.

## QUESTIONS-REPONSES

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur MEUNIER.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude DAWIDOWICZ.*

**Monsieur Claude DAWIDOWICZ**

Merci. Il me plaît bien, votre organigramme ! Je suis très content, pour moi, ce sont de bonnes nouvelles, mais j'aimerais vous poser une question, sur le terrain. Je suis un spécialiste en entreprise, je travaille avec des entreprises depuis longtemps, des entreprises à différents niveaux, qui cherchent à travailler avec la France. Et, malheureusement, je n'arrive pas à obtenir de la mission économique, un partenariat comme j'aimerais l'avoir, parce qu'ils travaillent sur des bases un peu vétustes. Pouvez-vous être une adresse pour ces entreprises ? Un relais ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Monsieur le Président.

La démocratie va de pair avec la pédagogie. En ce qui concerne un certain nombre de sujets très récents, les communications officielles françaises sur le G20 et ses conséquences ont été quelque peu surprenantes. Il y a eu, volontairement ou non, je n'en sais rien, j'ai renoncé à le comprendre, une confusion entretenue entre l'évasion fiscale et l'exil fiscal et *tutti quanti* en ce qui concerne les vrais ou faux paradis fiscaux, les paradis fiscaux et simplement les pays qui font leur travail correctement. Ceci a des conséquences considérables sur l'image que l'on donne, c'est-à-dire une image confuse de personnes qui ne savent pas de quoi elles parlent. Quand on mélange l'évasion fiscale et l'exil fiscal au plus haut niveau, c'est quand même un peu embêtant et je pèse mes mots, puisque je n'ai aucun problème, je suis dans la majorité... Au niveau conséquences locales, cela est désastreux. Non seulement pour notre image, je l'ai déjà dit, mais également pour la population résidente, c'est-à-dire les expatriés français, avec des conséquences qui n'ont pas tardé, à savoir sur l'emploi. Quand on emploie des termes qui ont été pris, à ma connaissance et dans certains rapports officiels, ils ne sont pas sortis comme des lapins d'un chapeau. C'est-à-dire qu'au sein de cette honorable maison, des analystes ont écrit des choses qui n'étaient pas exactes. Alors, à l'aune de cet échec – parce que je peux parler d'échec en ce qui concerne notre pays, parce que quand on perd des expatriés, quand on perd sa crédibilité au point de vue économique dans les négociations - il y a quand même quelques questions à se poser.

Merci, Monsieur le Directeur.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe MEUNIER.*

**Monsieur Philippe MEUNIER**

Sur la première question, à Paris, comme le voyez, il y a une sous-direction de l'innovation et des entreprises, qui va se concentrer – je ne vais pas rentrer dans son organisation interne – sur comment faire en sorte que, notamment sur des secteurs de pointe, les entreprises françaises aient le soutien, l'écoute nécessaire. L'élément organisation dans les ambassades, dans les postes, est important. Je n'en ai pas parlé, parce que j'imagine qu'on l'a évoqué tout à l'heure. La ligne et la décision qui a été prise dans le cadre de la RGPP a été de renforcer l'autorité des ambassadeurs, d'avoir des ambassadeurs préfets et de créer autour d'eux des pôles de compétence, qui sont organisés et définis par les ambassadeurs, notamment par exemple un pôle de compétences en matière de développement. C'est aussi aux ambassadeurs, qui voient maintenant leur autorité confortée au plus haut niveau, puisque ces décisions étaient prises au plus haut niveau, de créer autour d'eux un mode de fonctionnement qui soit le plus efficace possible, en s'appuyant évidemment sur l'administration centrale, ici, aux Affaires étrangères. Je pense que cela se décline dans les deux niveaux. Donc, on va essayer d'améliorer les choses de ce point de vue-là.

Sur la question des paradis fiscaux, je vous répondrais tout simplement ce qui est la position non seulement française, mais aussi celle adoptée par les 23 ou 24 chefs d'Etat du G20, à savoir qu'un certain nombre de choses sont révolues (le secret bancaire). Ce sujet a été beaucoup évoqué, en France et ailleurs, mais sous l'angle fiscal, le communiqué final du G20 est beaucoup plus large que cela. Evidemment, quand on parle de centre financier non coopératif, il y a des éléments fiscaux qui correspondent à l'appellation ultramédiatique de paradis fiscaux, etc., mais il y a plus que cela. Il y a un certain nombre de pratiques financières illicites qui se font dans des pays qui ne sont absolument pas transparents du point de vue de leur système financier et dans lesquels évidemment, se concentrent des activités de nature illicite, parfois criminelle et c'est un vrai sujet de sécurité internationale. Ce n'est pas seulement un sujet fiscal, c'est un sujet beaucoup plus large, un sujet de sécurité économique, parce qu'on voit bien les risques de déstabilisation du système financier international que cela peut développer et on n'est pas dans une logique de bouc émissaire, mais ce sont quand même des éléments de faiblesse, et puis, deuxièmement, c'est un élément de sécurité internationale pour lutter contre le terrorisme, la criminalité internationale qui, évidemment, cherche les endroits où les contraintes et les règles sont les plus faibles possibles. Là, moi, je suis obligé de donner ce qui est la position des 20, 23, 24, puisqu'il y avait plus de chefs d'Etat autour de la table que 20, des pays qui comptent le plus dans l'économie mondiale.

*Monsieur le Président le remercie donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

**Monsieur François NICOULLAUD**

Juste un petit mot, au-delà de l'exposé de l'organigramme, quels sont les moyens dont dispose la nouvelle direction générale, précisément en matière de coopération et d'aide au développement ? Peut-on discerner ce que sera l'évolution de ces moyens dans les deux ou trois années à venir, puisque maintenant, la LOLF oblige à faire des projets sur trois ans ?

*Madame la Présidente donne la parole à Philippe MEUNIER.*

**Monsieur Philippe MEUNIER**

C'est une question redoutable, mais essentielle !

La situation à très court terme, on la connaît, parce que nous sommes dans une période qui nous contraint à des économies et donc, il n'y a pas de mystère et la situation va être difficile, cette année, l'année prochaine, etc. Ce que je crois et ce que nous espérons, c'est que quand on a en tête l'aide publique au développement notamment, il faut convaincre. Il faut convaincre les citoyens, les élus, les élus à l'Assemblée nationale, les députés et sénateurs, c'est un travail de communication que nous allons essayer de mener avec l'AFD. On est en train d'y travailler, de manière à ce que l'on ait un peu plus de relais pour plaider en faveur de crédits plus importants sur ces domaines et je crois qu'en articulant les enjeux globaux qui concernent le citoyen dans sa vie quotidienne, et en montrant que c'est lié au développement et qu'il n'y a pas de solution sans impliquer et sans aider les pays en voie de développement, on aura peut-être plus de facilité à convaincre que les fonds nécessaires doivent être accordés par les citoyens français. C'est un espoir et un grand chantier.

**Monsieur le Président**

Cela reste une question essentielle et existentielle.

**Monsieur Philippe MEUNIER**

Un CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement) se prépare actuellement, qui se tiendra très prochainement, dont je ne peux anticiper et donner des décisions. Les chiffres sont ceux du budget préparé l'année dernière. Voyez donc bien que la DGM a été mise en place à partir du mois de mars. Petit à petit, les choses se sont concrétisées du point de vue du personnel, mais il n'y a pas de décision budgétaire qui ait été prise pour le moment. On attend avec impatience le CICID.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur MEUNIER. Je vous remercie d'être venu vous exprimer devant le Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger.

*(Applaudissements).*

**POINT SUR LA REUNION DU COLLEGE DES VICE-PRESIDENTS ELARGI****Monsieur le Président**

Pour conclure, quelques points d'information, d'abord sur la réunion du collège des vice-présidents élargi de ce matin, à laquelle nous avons abordé les sujets suivants, qu'il me revient donc de vous communiquer.

Premièrement, il y aura un renouvellement le 7 juin. Jusqu'à la session de septembre, le collège des vice-présidents assurera la continuité de la représentation de notre Assemblée, jusqu'à l'ouverture de la session solennelle par le doyen d'âge de notre Assemblée et l'élection des vice-présidents qui se fera le lundi matin, 7 septembre.

Deuxième point, le collège des vice-présidents a envoyé une lettre aux deux présidents des groupes Français du monde ADFE et Union de la majorité, sur le Haut conseil à l'intégration, que je vous lis :

*La résolution de la commission des lois de l'AFE relative au Haut Conseil à l'Intégration adopté en commission et en séance plénière, en septembre plénière, en septembre 2007, traduit le souhait de notre Assemblée d'être représentée au sein du Haut Conseil à l'Intégration.*

*Le prochain renouvellement du Haut Conseil à l'Intégration doit intervenir en septembre 2009. Notre collègue, le Sénateur FRASSA nous a informés que le président du HCI, Monsieur Patrick GAUBERT devrait envoyer une liste*



*d'une trentaine de personnalités au Premier ministre très prochainement. Le choix devrait être arrêté courant juin. L'Assemblée des Français de l'étranger pourrait donc proposer dans les meilleurs délais, au Premier ministre, de nommer un ou deux de ses membres. Dans ce cas, une décision devrait être prise par notre Assemblée au Bureau du 15 mai. A cet effet, nous demandons donc aux deux présidents de groupes de nous communiquer les noms des personnes qui pourraient être suggérés. Cela n'est en rien une obligation statutaire, mais qui pourraient être suggérés pour représenter notre Assemblée.*

Monsieur le Sénateur CANTEGRIT, qui proposez-vous ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Nous avons réfléchi à cette question et nous serions tous favorables à ce que Karim DENDENE, d'Alger, puisse occuper ces fonctions. Karim s'est déjà intéressé à ce sujet et donc, il nous paraît tout à fait adapté.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.*

**Madame Monique MORALES**

Merci, Monsieur le Président.

Le groupe ADFE propose Madame Marie-Hélène BEYE, qui est un symbole d'intégration.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Nous ferons cette proposition tout en rappelant que ce n'est en rien une obligation statutaire, mais une suggestion qui est faite, compte tenu des échos favorables que notre résolution avait eu précédemment.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 2009**

**Monsieur le Président**

Sur l'ordre du jour de la session de septembre, la journée organisée par le Sénat pour les Français de l'étranger aura lieu le samedi 5 septembre. L'Assemblée elle-même continuera à se réunir à l'UICP, rue Jean Rey, pour une dernière fois probablement, du 7 au 12 septembre, selon le schéma classique, avec une ouverture par le doyen d'âge, l'élection des vice-présidents et l'intervention du ministre le lundi 7 septembre au matin, au Quai d'Orsay, et la suite à l'UICP.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Monsieur le Président, vous avez abordé tout à l'heure la journée du Sénat pour les Français de l'étranger. Nous avons actuellement une concertation à ce sujet, pour en connaître le déroulement et nous avons justement ici le représentant de la direction des relations internationales, qui a suivi plus particulièrement ce problème. Si vous le souhaitez, il pourrait peut-être dire quelques mots brefs sur cette préparation.

**Monsieur le Président**

Aucune objection.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Benoît QUENNEDEY, représentant du service des relations internationales du Sénat.*

**Monsieur Benoît QUENNEDEY, représentant du service des relations internationales du Sénat**

Merci, Monsieur le Sénateur.

Je m'étais déjà présenté à vous au mois de mars dernier. Le Président Gérard LARCHER a souhaité reconduire l'opération de la Journée des Français de l'étranger le 5 septembre 2009 au Sénat. Ce sera donc la troisième édition, après celles de mars 2006 et de mars 2008. Il s'agit de rendre hommage à nos 2,3 millions compatriotes – les chiffres varient suivant les sources – qui sont établis hors de nos frontières et qui participent au rayonnement de notre pays. Ce sera une manifestation qui, comme

les années précédentes, sera une journée Portes Ouvertes, une journée donc entrée libre, gratuite, qui aura lieu toute la journée sur l'ensemble du Palais du Luxembourg et qui comprendra un certain nombre d'événements.

Naturellement, l'ensemble des conseillers de cette Assemblée est convié à participer à cet événement. Parmi les manifestations, auront lieu des tables rondes sur les thématiques liées à l'expatriation : comment préparer son départ à l'étranger et le retour en France ? Les canaux de l'implantation économique française à l'étranger. Les sujets d'économie. Egalement les métiers de la France à l'étranger, voir par exemple comment les services du ministère des Affaires étrangères, mais également l'ensemble des ministères interviennent pour aider nos compatriotes à l'étranger. Des stands seront cette année réservés aux partenaires institutionnels, et une émission de télévision, qui sera retransmise en direct et coproduite par Public Sénat et qui concernera, qui présentera un certain nombre de Français au parcours significatif. Il y aura des vidéos, une thématique sur l'expatriation, et les conseillers de l'AFE, l'ensemble des membres de l'AFE, ainsi que les Sénateurs, seront présents dans l'hémicycle. Une séance qui sera présidée par le Président Gérard LARCHER, à laquelle nous l'espérons, participera également un représentant du Gouvernement.

Voilà, dits en quelques mots, parce que je ne veux pas prolonger plus longtemps ce débat, la présentation de cette journée. Je suis naturellement à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

### **Monsieur François NICOULLAUD**

Simplement une question sur l'organisation de cette journée. La dernière fois, il y avait eu cette procédure de trophées des Français de l'étranger, est-elle poursuivie, abandonnée, pourquoi ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

### **Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Monsieur le Président, ce problème des trophées a été abordé, bien entendu, mais soyons clair – et je parle sous votre contrôle – ce n'est pas cette année que devait avoir lieu cette journée des Français de l'étranger, mais l'année prochaine, puisqu'elle a lieu tous les deux ans. Mais, par une réflexion à moyen terme, on s'est aperçu qu'en respectant ces deux ans, on risquait d'avoir l'année 2012 chargée par l'élection présidentielle, les élections législatives, etc. On a voulu l'éviter et donc décidé de faire deux années de suite. Au moment où ils ont pris la décision, ils n'avaient plus le temps matériel d'organiser cette histoire des trophées, qui est lourde, parce qu'il y a un grand nombre de candidats, une sélection, des entretiens à Paris, etc. Ils ont donc abandonné cette affaire pour cette fois. Elle sera peut-être reprise lors d'une prochaine journée.

Avant de rendre le micro, autorisez-moi à rappeler à notre représentant du Sénat que les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger et les Sénateurs des Français de l'étranger avons trouvé que nous n'avions pas été tellement bien traités lors de la précédente séance pour cette journée des Français de l'étranger et que Monsieur ELKABBACH notamment, n'avait pas donné beaucoup le micro aux membres de l'Assemblée, ni d'ailleurs aux Sénateurs. J'avais moi-même eu droit à un micro, qui m'avait été interrompu très rapidement... Monsieur ELKABBACH n'est plus là. Il vient d'être remplacé par Monsieur LECLERC. Les Sénateurs des Français de l'étranger avons dit unanimement que nous souhaitons, Monsieur le Président, que les membres de l'Assemblée et le corps sénatorial soient un peu mieux traités – sans demander l'exclusivité.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais aborder le même point que soulevé par Monsieur le Sénateur CANTEGRIT, qui a très bien résumé la situation. Toutefois, je pense que si les Sénateurs n'ont pas été bien traités, pour les membres de l'Assemblée élus de base, ce n'était pas traité du tout. J'en suis sorti, je dois vous le dire et je n'étais pas le seul, avec une immense frustration.

Au-delà de cela, comme je l'ai dit tout à l'heure, la démocratie va avec la pédagogie et c'est l'occasion unique pour le Public Sénat, en liaison avec TV5 et ainsi de suite, de faire de vrais reportages sur le terrain, pour voir ce que fait, ce qu'est un Conseiller des Français de l'étranger. Cela est essentiel. Si l'on veut que l'on soit connu, il faut que l'on soit montré. Ce n'est pas en occultant nos travaux et notre façon de travailler que cela se fera. Cela peut être fait hors élections, puisque nous avons des zones qui ne sont pas en période électorale. En parfaite concertation avec l'UDM et l'ADFE, nous pourrions trouver un modus vivendi pour que ces reportages soient faits de façon équilibrée. La frustration était énorme. On a trouvé une journée confiscatoire.

**Monsieur le Président**

Monsieur GIRAULT, je crois que nous sommes d'accord et que nous avons aussi eu l'impression qu'il ne maîtrisait pas tout à fait un certain nombre de sujets qu'il avait abordé pourtant avec une grande assurance.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

**Monsieur Marc VILLARD**

Monsieur le Sénateur CANTEGRIT et notre ami Pierre GIRAULT ayant abordé notre problème de traitement et notre accès à l'image, je n'en parlerai pas, mais par contre, je pense qu'il faudrait que nous soyons étroitement associés à l'élaboration des tables rondes et que nous puissions en discuter avec vous, de façon à faire part de nos expériences et éventuellement, d'éviter des discussions polémiques ensuite, qui font « mauvais genre », si je puis dire. La critique, nous pouvons toujours la faire, mais il serait intéressant de pouvoir participer à l'élaboration et de participer, bien évidemment, à ces tables rondes.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS**

Merci. Je voudrais poser une question à Monsieur le représentant du Sénat. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas de trophées, mais vous allez quand même mettre en valeur des Français ayant réussi à l'étranger. Alors, je ne suis pas candidat, mais je peux vous fournir des candidatures, s'il est encore cas.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur HUSS. Je crois, Monsieur QUENNEDEY, que vous avez entendu les remarques et les demandes que nous avons.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Benoît QUENNEDEY.*

**Monsieur Benoît QUENNEDEY**

Merci et merci beaucoup de l'intérêt que manifestent ces questions. Effectivement, comme l'a parfaitement résumé le Sénateur CANTEGRIT, pour les trophées, cela sera pour la prochaine édition en mars 2011. Cette année, il y aura des portraits, puisque, effectivement, on n'envisage pas une émission de télévision qui ne soit pas entrecoupée de quelques images portraits. On a pensé à la question des conseillers de l'AFE. Le contexte n'était pas idéal en période de renouvellement. C'est une réflexion. Il y aura d'autres éditions. Là aussi, nous avons essayé de le voir en liaison avec les Sénateurs. C'est une Journée du Sénat, donc il est normal que ce soit le Président Gérard LARCHER et les douze Sénateurs qui soient les premiers représentants.

Sur les tables rondes, il y a déjà, sur le site du Sénat consacré à l'expatriation, [expatries.senat.fr](http://expatries.senat.fr) un certain nombre d'informations. Les thématiques sont inscrites pour voir l'orientation. On est preneurs de toute proposition. Naturellement, c'est une journée du Sénat organisée par le Sénat, par les Sénateurs, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères et européennes. Là aussi, ce sont des tables rondes qui permettent à d'autres personnes de venir – il y a un accès libre – et d'avoir une discussion. C'est notre but, que cela soit la discussion la plus large possible.

Sur les candidats qui ont été retenus, la question se posait d'une procédure démocratique et qui représente en même temps, le souhait de l'ensemble des Français de l'étranger. Le sentiment du Sénat est que la représentation, c'est l'AFE. La représentation de l'AFE, ce sont ses groupes politiques et donc, nous avons demandé aux groupes de l'AFE de choisir six portraits à la représentation proportionnelle des groupes, quatre pour l'UDM, deux pour l'ADFE.

**Monsieur le Président**

Il ne faut pas préjuger des résultats de l'élection du mois de juin, Monsieur.

**Monsieur Benoît QUENNEDEY**

Voilà.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur QUENNEDEY. Je termine de cette manière ce dernier Bureau qui clôt la mandature de la moitié de nos membres. Qu'ils soient tous remerciés, ceux qui reviendront peut-être et ceux qui nous quittent définitivement, de leur

engagement, d'abord, au sein du Conseil supérieur des Français de l'étranger, puisque c'est ainsi qu'ils ont commencé leur mandat, jusqu'à l'Assemblée des Français de l'étranger. Le renouvellement se fera selon le nouveau découpage qui, d'une certaine manière, parachève la mise en œuvre de la commission de la réforme qui a eu lieu au sein du CSFE, entre 2000 et 2003. Je rappelle que la commission de la réforme avait aussi mis en place et émis l'idée de la fusion des listes électorales, qui a eu probablement un effet essentiel provoquant le doublement du nombre de Français inscrits à l'étranger, incitant probablement et étant un fort moteur à la mise en place des Députés des Français de l'étranger. Nous sommes en pleine mutation de la représentation politique des Français de l'étranger. Je souhaite à tous bon courage, pour ceux qui sont en campagne électorale, pour convaincre, expliquer ce qu'est l'Assemblée des Français de l'étranger, poursuivre la réforme des institutions au service des Français de l'étranger, car elles ne sont qu'un outil pour améliorer la capacité des pouvoirs publics français et de la France à servir nos compatriotes. Je vous souhaite à tous bon courage et bon vent pour la suite. Bonne campagne et bons débats, avec une bonne participation aux élections du 7 juin. Merci à tous. Merci Monsieur le Secrétaire général. Merci, Monsieur le Directeur.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 17 h 25.*